

# BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS

CXXXVII<sup>e</sup> ANNEE. - N° 85

MARDI 30 OCTOBRE 2018



# BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

## SOMMAIRE DU 30 OCTOBRE 2018

	Pages
<b>Hommage</b> à la mémoire des fonctionnaires de Paris, morts pour la France .....	4157

### ARRONDISSEMENTS

#### MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

<b>Mairie du 4<sup>e</sup> arrondissement</b> — Arrêté n° 04-18-11 désignant un représentant du Maire dans les Commissions Administratives appelées à réviser les listes électorales politiques de l'arrondissement (Arrêté du 24 octobre 2018) .....	4159
<b>Mairie du 19<sup>e</sup> arrondissement.</b> — Arrêté n° 2018.19.44 portant délégation dans les fonctions d'officier de l'état-civil (Arrêté du 23 octobre 2018) .....	4160

### VILLE DE PARIS

#### VOIRIE ET DÉPLACEMENTS

<b>Arrêté n° 2018 E 13517</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Pécelet, à Paris 15 <sup>e</sup> (Arrêté du 24 octobre 2018) .....	4160
<b>Arrêté n° 2018 T 13343</b> modifiant, à titre provisoire, la circulation générale rue des Bois, à Paris 19 <sup>e</sup> (Arrêté du 24 octobre 2018) .....	4160
<b>Arrêté n° 2018 T 13401</b> modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Rébeval, à Paris 19 <sup>e</sup> (Arrêté du 24 octobre 2018) .....	4161
<b>Arrêté n° 2018 T 13412</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement, de circulation générale et des cycles rue des Goncourt, à Paris 11 <sup>e</sup> . — <i>Régularisation</i> (Arrêté du 24 octobre 2018) .....	4161
<b>Arrêté n° 2018 T 13416</b> modifiant, à titre provisoire, la circulation générale et des cycles rue Saint-Maur, à Paris 11 <sup>e</sup> (Arrêté du 24 octobre 2018) .....	4162

## Hommage à la mémoire des fonctionnaires de Paris, morts pour la France.

VILLE DE PARIS

L'Adjoint à la Maire de Paris  
chargé de la Propreté,  
de l'Assainissement,  
de l'Organisation et  
du Fonctionnement  
du Conseil de Paris

Paris, le 12 octobre 2018

### NOTE

A l'attention de  
*Mesdames et Messieurs les Maires d'arrondissement*  
*Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux*  
*et les Directeurs de la Ville de Paris*

Dans le cadre de la commémoration de la Toussaint, Souvenir des Morts pour la France, une cérémonie en hommage aux fonctionnaires de la Ville de Paris, de l'Assistance Publique, du Crédit Municipal et de l'Ancien Octroi de Paris, morts pour la France, aura lieu en Salle des Prévôts à l'Hôtel de Ville, le mercredi 31 octobre 2018 à 10 heures.

La Maire de Paris invite Mesdames et Messieurs les Directeurs de la Commune de Paris et tous les personnels qui le souhaitent, à s'associer à cet hommage.

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Adjoint à la Maire de Paris*  
*chargé de la Propreté, de l'Assainissement,*  
*de l'Organisation et du Fonctionnement*  
*du Conseil de Paris*

Mao PENINO

<b>Arrêté n° 2018 T 13422</b> modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de Meaux, à Paris 19 <sup>e</sup> (Arrêté du 24 octobre 2018) .....	4162
<b>Arrêté n° 2018 T 13425</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation des cycles rues du Surmelin et Darcy, à Paris 20 <sup>e</sup> (Arrêté du 24 octobre 2018) .....	4163

<b>Arrêté n° 2018 T 13428</b> modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de Charonne, à Paris 11 <sup>e</sup> (Arrêté du 24 octobre 2018) .....	4163
<b>Arrêté n° 2018 T 13429</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement, de circulation générale et des cycles rue de Mont Louis, à Paris 11 <sup>e</sup> (Arrêté du 24 octobre 2018) .....	4163
<b>Arrêté n° 2018 T 13433</b> modifiant, à titre provisoire, la circulation générale avenue Parmentier, à Paris 11 <sup>e</sup> . — <i>Régularisation</i> (Arrêté du 24 octobre 2018) .....	4164
<b>Arrêté n° 2018 T 13435</b> modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Alphonse Penaud, à Paris 20 <sup>e</sup> (Arrêté du 24 octobre 2018) .....	4164
<b>Arrêté n° 2018 T 13440</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement, de circulation générale et des cycles rue Pali-Kao, à Paris 20 <sup>e</sup> (Arrêté du 24 octobre 2018) .....	4165
<b>Arrêté n° 2018 T 13445</b> modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue des Grands Champs, à Paris 20 <sup>e</sup> (Arrêté du 24 octobre 2018) .....	4165
<b>Arrêté n° 2018 T 13453</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation rue de la Harpe, à Paris 5 <sup>e</sup> (Arrêté du 19 octobre 2018) .....	4166
<b>Arrêté n° 2018 T 13458</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement, de circulation générale et des cycles rue Eugène Reisz, à Paris 20 <sup>e</sup> (Arrêté du 24 octobre 2018) .....	4166
<b>Arrêté n° 2018 T 13471</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation et de stationnement rue Pascal, à Paris 5 <sup>e</sup> (Arrêté du 23 octobre 2018) .....	4167
<b>Arrêté n° 2018 T 13472</b> modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Gérard de Nerval, à Paris 18 <sup>e</sup> (Arrêté du 23 octobre 2018) .....	4167
<b>Arrêté n° 2018 T 13475</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue Clovis Hugues et rue Lally Tollendal, à Paris 19 <sup>e</sup> (Arrêté du 24 octobre 2018) .....	4168
<b>Arrêté n° 2018 T 13483</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Samson, à Paris 13 <sup>e</sup> (Arrêté du 23 octobre 2018) .....	4168
<b>Arrêté n° 2018 T 13484</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale place Ginette Hamelin et rue de Bercy, à Paris 12 <sup>e</sup> (Arrêté du 23 octobre 2018) .....	4169
<b>Arrêté n° 2018 T 13485</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement avenue Daumesnil, rue Crozatier, rue de Charenton, rue Fabre d'Eglantine et rue du Général Michel Bizot, à Paris 12 <sup>e</sup> (Arrêté du 23 octobre 2018) .....	4169
<b>Arrêté n° 2018 T 13486</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Erard, à Paris 12 <sup>e</sup> (Arrêté du 23 octobre 2018) .....	4170
<b>Arrêté n° 2018 T 13489</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Lerrede, à Paris 13 <sup>e</sup> (Arrêté du 23 octobre 2018) .....	4170
<b>Arrêté n° 2018 T 13490</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation générale et de circulation des bus rue de l'Ourcq, à Paris 19 <sup>e</sup> (Arrêté du 23 octobre 2018) ...	4171
<b>Arrêté n° 2018 T 13491</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Esquirol, à Paris 13 <sup>e</sup> (Arrêté du 23 octobre 2018) .....	4171

<b>Arrêté n° 2018 T 13501</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale passage des Entrepreneurs, et passage des Écoliers, à Paris 15 <sup>e</sup> (Arrêté du 24 octobre 2018) .....	4172
<b>Arrêté n° 2018 T 13506</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation générale rue Buot, à Paris 13 <sup>e</sup> (Arrêté du 25 octobre 2018) .....	4172
<b>Arrêté n° 2018 T 13510</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement boulevard Vincent Auriol, à Paris 13 <sup>e</sup> (Arrêté du 25 octobre 2018) .....	4173
<b>Arrêté n° 2018 T 13519</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rues de Valence, et Pascal, à Paris 5 <sup>e</sup> (Arrêté du 24 octobre 2018) .....	4173
<b>Arrêté n° 2018 T 13520</b> modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale avenue Gordon Bennett, à Paris 16 <sup>e</sup> (Arrêté du 24 octobre 2018) .....	4174
<b>Arrêté n° 2018 T 13521</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement avenue Daumesnil, à Paris 12 <sup>e</sup> (Arrêté du 25 octobre 2018) .....	4174
<b>Arrêté n° 2018 T 13524</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Flatters, à Paris 5 <sup>e</sup> (Arrêté du 24 octobre 2018) .....	4174
<b>Arrêté n° 2018 T 13526</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue de Bercy, à Paris 12 <sup>e</sup> (Arrêté du 25 octobre 2018) .....	4175

## PRÉFECTURE DE POLICE

## POLICE GÉNÉRALE

<b>Arrêté n° 2018-00694</b> relatif aux missions et à l'organisation de la Direction de la Police Générale (Arrêté du 23 octobre 2018) .....	4175
<b>Arrêté n° 2018-00695</b> accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la Direction de la Police Générale (Arrêté du 23 octobre 2018) .....	4177

## TRANSPORT - PROTECTION DU PUBLIC

<b>Arrêté n° 2018 P 13418</b> portant interdiction d'arrêt et/ou de stationnement sauf aux véhicules affectés aux services de la Préfecture de Police rue des Morillons, à Paris 15 <sup>e</sup> (Arrêté du 23 octobre 2018) .....	4180
--	------

VILLE DE PARIS  
PRÉFECTURE DE POLICE

## VOIRIE ET DÉPLACEMENTS

## TRANSPORT - PROTECTION DU PUBLIC

<b>Arrêté n° 2018 P 00005</b> instituant les emplacements réservés à la recharge des véhicules électriques sur le réseau Belib', à Paris (Arrêté conjoint du 17 octobre 2018) .....	4181
<b>Arrêté n° 2018 T 12507</b> fixant les règles de stationnement des véhicules de transport de marchandises dans un secteur élargi autour de la Porte de Montreuil, à Paris 20 <sup>e</sup> (Arrêté conjoint du 24 octobre 2018) .....	4182
<b>Arrêté n° 2018 T 13507</b> fixant les règles de stationnement des véhicules de transport de marchandises dans certaines voies du périmètre de la Porte de Saint-Ouen et de la Porte de Montmartre, à Paris 18 <sup>e</sup> (Arrêté conjoint du 24 octobre 2018) .....	4183

## COMMUNICATIONS DIVERSES

## LOGEMENT ET HABITAT

**Autorisation** de changement d'usage, avec compensation, de cinq locaux d'habitation situés 26, rue des Gravilliers, à Paris 3<sup>e</sup> ..... 4184

**Autorisation** de changement d'usage, avec compensation, d'un local d'habitation situé 97, avenue Victor Hugo, à Paris 16<sup>e</sup> ..... 4184

## URBANISME

**Avis** aux constructeurs..... 4184

**Liste** des demandes de permis d'aménager déposées entre le 16 septembre et le 30 septembre 2018 ..... 4184

**Liste** des demandes de permis de construire déposées entre le 16 septembre et le 30 septembre 2018 ..... 4184

**Liste** des demandes de permis de démolir déposées entre le 16 septembre et le 30 septembre 2018 ..... 4187

**Liste** des demandes de déclarations préalables déposées entre le 16 septembre et le 30 septembre 2018 ..... 4188

**Liste** des permis d'aménager autorisés entre le 16 septembre et le 30 septembre 2018 ..... 4198

**Liste** des permis de construire autorisés entre le 16 septembre et le 30 septembre 2018 ..... 4199

**Liste** des permis de démolir autorisés entre le 16 septembre et le 30 septembre 2018 ..... 4202

## POSTES À POURVOIR

**Direction du Logement et de l'Habitat.** — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H). — Architecte voyer en chef ou ICSAP en chef ..... 4202

**Direction des Espaces Verts et de l'Environnement.** — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H). — Ingénieur des services techniques ou Architecte voyer ..... 4202

**Direction des Finances et des Achats.** — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H). — Ingénieur et architecte (IAAP). — Spécialité Génie urbain, écologie urbaine et mobilité ..... 4202

**Direction de l'Attractivité et de l'Emploi.** — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H) ..... 4202

**Direction de la Démocratie, des Citoyen-ne-s et des Territoires.** — Avis de vacance de deux postes d'attaché ou d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H) ..... 4202

**Direction des Finances et des Achats.** — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H) ..... 4203

**Direction Constructions Publiques et Architecture.** — Avis de vacance de dix postes de catégorie B (F/H). — Techniciens Supérieurs (TSP). — Spécialité Constructions et bâtiment ..... 4203

**Direction Constructions Publiques et Architecture.** — Avis de vacance d'un poste de catégorie B (F/H). — Technicien Supérieur (TS). — Spécialité Constructions et bâtiment ..... 4203

**Direction de la Voirie et des Déplacements.** — Avis de vacance d'un poste de catégorie B (F/H). — Technicien Supérieur (TS). — Spécialité Génie urbain ..... 4203

**Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé.** — Avis de vacance d'un poste de catégorie B (F/H). — Technicien Supérieur (TS) ..... 4204

**Direction des Espaces Verts et de l'Environnement.** — Avis de vacance d'un poste de catégorie B (F/H). — Technicien Supérieur (TS). — Spécialité Prévention des risques professionnels ..... 4204

**Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé.** — Avis de vacance d'un poste de catégorie B (F/H). — Agent de Maîtrise (AM) ..... 4204

**Direction de la Jeunesse et des Sports.** — Avis de vacance d'un poste de catégorie B. — Référent-e jeunesse de territoire du secteur Est (11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements) ..... 4204

## ARRONDISSEMENTS

## MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

**Mairie du 4<sup>e</sup> arrondissement — Arrêté n° 04-18-11 désignant un représentant du Maire dans les Commissions Administratives appelées à réviser les listes électorales politiques de l'arrondissement.**

Le Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement,

Vu le Code électoral, notamment l'article L. 17, relatif à la composition des Commissions Administratives chargées de réviser les listes électorales politiques :

Vu les articles L. 16, L. 40 et R. 5 à R. 17 ce de Code relatifs à la révision annuelle des listes électorales politiques ;

Vu l'article L. 2511-26, 3<sup>e</sup> alinéa du Code général des collectivités territoriales ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté n° 04-17-71 en date du 14 septembre 2017 est abrogé.

Art. 2. — Les personnes dont les noms suivent, sont chargées de me représenter dans les Commissions Administratives appelées à réviser les listes électorales politiques de l'arrondissement. Cette désignation vaut pour toutes les Commissions dont la tenue pourrait intervenir entre le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et le 31 août 2019 :

Bureaux de vote n° : 1 à 4 : M. Jean LHOPITAL ;

Bureaux de vote n° : 5 à 9 : M. Jean LHOPITAL ;

Bureaux de vote n° : 9 à 14 : M. Jean LHOPITAL.

Art. 3. — Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la Mairie d'arrondissement prévus à cet effet. En outre, ampliation de celui-ci sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France et du Département de Paris ;

— Mme la Maire de Paris ;

— M. le Directeur de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires (bureau des élections et du recensement de la population) ;

— l'intéressé nommément ci-dessus ;

— M. le Directeur Général des Services de la Mairie du 4<sup>e</sup> arrondissement.

Fait à Paris, le 24 octobre 2018

Ariel WEIL

**Mairie du 19<sup>e</sup> arrondissement. — Arrêté n° 2018.19.44 portant délégation dans les fonctions d'officier de l'état-civil.**

Le Maire du 19<sup>e</sup> arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-26 et L. 2511-28 ;

Arrête :

Article premier. — Les fonctions d'officier de l'état-civil du Maire du 19<sup>e</sup> arrondissement sont déléguées à :

— M. Jack-Yves BOHBOT, Conseiller d'arrondissement, les mercredi 7 et lundi 12 novembre 2018.

Art. 2. — Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la Mairie du 19<sup>e</sup> arrondissement prévus à cet effet.

En outre, ampliation de cet arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France et du Département de Paris ;

— Mme la Maire de Paris (Secrétariat Général du Conseil de Paris) ;

— M. le Procureur de la République auprès du Tribunal de Grande Instance de Paris ;

— M. le Directeur de la Démocratie, des Citoyen-ne-s et des Territoires ;

— l'élu nommé désigné ci-dessus.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 23 octobre 2018

François DAGNAUD

VILLE DE PARIS

VOIRIE ET DÉPLACEMENTS

**Arrêté n° 2018 E 13517 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Péclet, à Paris 15<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu le décret n° 2017-1175 du 18 juillet 2017 fixant les axes mentionnés au III de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que, dans le cadre de la cérémonie commémorative du centenaire de l'Armistice et des mesures d'installation mises en place, rue Péclet, à Paris 15<sup>e</sup>, il est nécessaire de modifier les règles de stationnement de cette voie entre 14 h et 21 h ;

Considérant que pour le bon déroulement de la cérémonie, il est nécessaire de réglementer le stationnement, rue Péclet, à Paris 15<sup>e</sup> (date prévisionnelle : vendredi 9 novembre 2018 à 18 h 30) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit :

— RUE PÉCLET, 15<sup>e</sup> arrondissement, entre la RUE VIROFLAY et la RUE LECOURBE, des deux côtés ;

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme très gênant.

Art. 2. — Les dispositions définies par le présent arrêté suspendent les dispositions contraires antérieures et s'appliquent jusqu'à la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Les véhicules stationnant en infraction aux dispositions du présent arrêté feront l'objet d'un enlèvement sans délai dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et L. 325-3 du Code de la route.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 octobre 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Ouest*

Eric PASSIEUX

**Arrêté n° 2018 T 13343 modifiant, à titre provisoire, la circulation générale rue des Bois, à Paris 19<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 instituant les sens uniques à Paris ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de réfection de la chaussée, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la circulation générale rue des Bois, à Paris 19<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 26 octobre au 8 novembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE DES BOIS, dans sa partie comprise entre la RUE DE L'ORME jusqu'à la RUE DE L'INSPECTEUR ALLÈS.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Ces dispositions sont applicables les 26 octobre, 7 et 8 novembre 2018.

Les dispositions de l'arrêté n° 89-10393 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne la portion de voie mentionnée au présent article.

Art. 2. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 octobre 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Est*  
Florence FARGIER

**Arrêté n° 2018 T 13401 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Rébeval, à Paris 19<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre de la réalisation par la société SFR, de travaux de raccordement à une chambre de la société ORANGE, au droit du n° 28, rue Rébeval, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Rébeval ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 5 au 16 novembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE RÉBEVAL, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, au droit du n° 28.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017, susvisé, sont suspendues pendant la durée des travaux, en ce qui concerne l'emplacement mentionné au présent article.

Art. 2. — Les dispositions du présent arrêté abrogent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun

en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 octobre 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Est*  
Florence FARGIER

**Arrêté n° 2018 T 13412 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement, de circulation générale et des cycles rue des Goncourt, à Paris 11<sup>e</sup>. — Régularisation.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 412-28-1, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 instituant les sens uniques à Paris ;

Vu l'arrêté n° 2010-032 du 25 février 2010 portant création d'une zone 30 dans le périmètre du quartier « Orillon », à Paris 11<sup>e</sup> en remplacement d'une zone 30 existante ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre d'un grutage, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement, de circulation générale et des cycles rue des Goncourt, à Paris 11<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 26 octobre 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE DES GONCOURT, dans sa partie comprise entre la RUE DU FAUBOURG DU TEMPLE jusqu'à la RUE ABEL RABAUD.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Les dispositions de l'arrêté n° 89-10393 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne la portion de voie mentionnée au présent article.

Art. 2. — A titre provisoire, le contre sens cyclable est interdit RUE DES GONCOURT, côté pair, entre le n° 10 jusqu'à la RUE DU FAUBOURG DU TEMPLE.

Les dispositions de l'arrêté n° 2010-032 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne la section de voie mentionnée au présent article.

Art. 3. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— RUE DES GONCOURT, côté impair, entre le n° 9 et le n° 13, sur 10 places de stationnement payant ;

— RUE DES GONCOURT, côté pair, entre le n° 10 et le n° 16, sur 10 places de stationnement payant.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent article.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 octobre 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Est*  
Florence FARGIER

**Arrêté n° 2018 T 13416 modifiant, à titre provisoire, la circulation générale et des cycles rue Saint-Maur, à Paris 11<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25, R. 411-8 et R. 412-28 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 instituant les sens uniques à Paris ;

Considérant que, dans le cadre d'une opération de grutage, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la circulation générale et des cycles rue Saint-Maur, à Paris 11<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 29 au 31 octobre 2018 inclus) ;

Considérant qu'il convient de suspendre une portion du contre sens cyclable rue Saint-Maur ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE SAINT-MAUR, dans sa partie comprise entre la RUE DEGUERRY jusqu'à la RUE DARBOY.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Les dispositions de l'arrêté n° 89-10393 susvisé sont suspendues pendant la durée de l'opération de grutage en ce qui concerne la portion de voie mentionnée au présent article.

Art. 2. — A titre provisoire, un sens unique de circulation est institué RUE SAINT-MAUR, dans le sens inverse de la circulation générale, dans sa partie comprise entre la RUE DEGUERRY jusqu'à la RUE DE LA FONTAINE AU ROI.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun

en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 octobre 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Est*  
Florence FARGIER

**Arrêté n° 2018 T 13422 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de Meaux, à Paris 19<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre de la réalisation par la Société CPCU, de travaux de création d'un branchement au droit du n° 34, rue de Meaux, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de Meaux ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 29 octobre au 14 décembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DE MEAUX, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, au droit du n° 34.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017, susvisé, sont suspendues pendant la durée des travaux, en ce qui concerne l'emplacement mentionné au présent article.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Les dispositions du présent arrêté abrogent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 octobre 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Est*  
Florence FARGIER

**Arrêté n° 2018 T 13425 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation des cycles rues du Surmelin et Darcy, à Paris 20<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 412-28-1, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2010-099 du 9 juin 2010 portant création d'une zone 30 dans le périmètre du quartier « porte de Ménilmontant », à Paris 20<sup>e</sup> en remplacement d'une zone 30 existante ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté n° 2014 P 0329 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés aux transports de fonds sur les voies de compétence municipale, à Paris 20<sup>e</sup> ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de la section de l'assainissement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation des cycles rues du Surmelin et Darcy, à Paris 20<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 29 octobre 2018 au 31 janvier 2019 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le contre sens cyclable est interdit RUE DU SURMELIN, côté pair, entre les n° 64 et n° 66.

Les dispositions de l'arrêté n° 2010-099 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne la portion de voie mentionnée au présent article.

Art. 2. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— RUE DARCY, côté impair, au droit du n° 1, sur 3 places de stationnement payant ;

— RUE DU SURMELIN, côté pair, au droit du n° 66, sur 6 places de stationnement payant et 1 emplacement de transport de fonds qui sera déplacé au 68, RUE DU SURMELIN.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent article.

Les dispositions de l'arrêté n° 2014 P 0329 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne l'emplacement mentionné au présent article.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun

en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 octobre 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Est*  
Florence FARGIER

**Arrêté n° 2018 T 13428 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de Charonne, à Paris 11<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Vu l'arrêté n° 2018 T 13089 du 26 septembre 2018 ;

Considérant qu'il convient de proroger l'arrêté n° 2018 T 13089 à la suite d'un retard des travaux ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté n° 2018 T 13089 du 26 septembre 2018 est prorogé jusqu'au 16 novembre 2018, modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale RUE DE CHARONNE, à Paris 11<sup>e</sup>.

Art. 2. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 octobre 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Est*  
Florence FARGIER

**Arrêté n° 2018 T 13429 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement, de circulation générale et des cycles rue de Mont Louis, à Paris 11<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-26, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 instituant les sens uniques à Paris ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12598 du 29 décembre 2017 portant création d'une zone 30 dénommée « Richard Lenoir », à Paris 11<sup>e</sup> ;

Considérant que des travaux de pose de câbles nécessitent de modifier, à titre provisoire, la circulation générale, des cycles et le stationnement rue de Mont Louis, à Paris 11<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 29 octobre au 9 novembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE DE MONT LOUIS, dans sa partie comprise entre le BOULEVARD DE MÉNILMONTANT et le n° 12.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Les dispositions de l'arrêté n° 89-10393 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne la portion de voie mentionnée au présent article.

Art. 2. — A titre provisoire, une mise en impasse est installée RUE DE MONT LOUIS, dans sa partie comprise entre la RUE DE LA FOLIE-REGNAULT et le n° 12.

Art. 3. — A titre provisoire, le contre sens cyclable est interdit RUE DE MONT LOUIS, côté pair, entre les n° 12 et n° 14.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12598 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne la portion de voie mentionnée au présent article.

Art. 4. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DE MONT LOUIS, côté pair, entre les n° 12 et n° 14, sur 3 places de stationnement payant.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent article.

Art. 5. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 6. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 7. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 octobre 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Est*  
Florence FARGIER

**Arrêté n° 2018 T 13433 modifiant, à titre provisoire, la circulation générale avenue Parmentier, à Paris 11<sup>e</sup>. — Régularisation.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25, R. 411-8 et R. 412-28 ;

Considérant que le montage d'une grue nécessite de modifier, à titre provisoire, la circulation générale avenue Parmentier, à Paris 11<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : les 29 et 30 octobre 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite sur la voie unidirectionnelle de circulation générale AVENUE PARMENTIER, côté pair, dans sa partie comprise entre la RUE SAINT-AMBROISE jusqu'au n° 60.

Art. 2. — A titre provisoire, un sens unique de circulation est institué AVENUE PARMENTIER, dans sa partie comprise entre la RUE PASTEUR jusqu'à la RUE SAINT-AMBROISE.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 octobre 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Est*  
Florence FARGIER

**Arrêté n° 2018 T 13435 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Alphonse Penaud, à Paris 20<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux GrDF, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Alphonse Penaud, à Paris 20<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 31 octobre au 30 novembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE ALPHONSE PENAUD, côté pair, au droit du n° 6 b, sur 2 places de stationnement payant.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent article.

Art. 2. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 octobre 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Est*  
Florence FARGIER

**Arrêté n° 2018 T 13440 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement, de circulation générale et des cycles rue Pali-Kao, à Paris 20<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-26, R. 411-8, R. 412-28-1, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 instituant les sens uniques à Paris ;

Vu l'arrêté n° 2010-104 du 9 juin 2010 portant création d'une zone 30 dans le périmètre du quartier Belleville, à Paris 20<sup>e</sup> arrondissement en remplacement d'une zone 30 existante ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre d'un grutage, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement, de circulation générale et des cycles rue de Pali-Kao, à Paris 20<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 31 octobre 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE DE PALI-KAO, entre les n° 8 et n° 18.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Les dispositions de l'arrêté n° 89-10393 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne la portion de voie mentionnée au présent article.

Art. 2. — A titre provisoire, une mise en impasse est instaurée :

— RUE DE PALI-KAO, dans sa partie comprise entre le BOULEVARD DE BELLEVILLE et le n° 8 ;  
— RUE DE PALI-KAO, dans sa partie comprise entre la RUE DE TOURVILLE et le n° 18.

Art. 3. — A titre provisoire, le contre sens cyclable est interdit RUE DE PALI-KAO, côté impair, entre le n° 15 et le n° 9.

Les dispositions de l'arrêté n° 2010-104 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne la portion de voie mentionnée au présent article.

Art. 4. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DE PALI-KAO, côté impair, entre les n° 9 et n° 15, sur 6 places de stationnement.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent article.

Art. 5. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 6. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 7. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 octobre 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Est*  
Florence FARGIER

**Arrêté n° 2018 T 13445 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue des Grands Champs, à Paris 20<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté n° 2014 P 0314 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés au stationnement des véhicules utilisés par les personnes handicapées titulaires de la carte de stationnement de modèle communautaire dans les voies de compétence municipale, à Paris 20<sup>e</sup> ;

Considérant que, dans le cadre des travaux ENEDIS, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue des Grands, à Paris 20<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 5 novembre 2018 au 8 février 2019 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— RUE DES GRANDS CHAMPS, côté impair, entre les n° 97 et n° 103, sur 4 places de stationnement payant ;

— RUE DES GRANDS CHAMPS, côté impair, au droit du n° 111, sur 4 places de stationnement payant ;

— RUE DES GRANDS CHAMPS, côté pair, entre les n° 98 bis et n° 110, sur 10 places de stationnement payant et 1 G.I.G.-G.I.C. au n° 102 qui sera déplacée au n° 98 bis.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent article.

Les dispositions de l'arrêté n° 2014 P 0314 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne l'emplacement mentionné au présent article.

Art. 2. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 octobre 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Est*  
Florence FARGIER

**Arrêté n° 2018 T 13453 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation rue de la Harpe, à Paris 5<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Considérant que des travaux de Bouygues Telecom nécessitent de modifier, à titre provisoire, les règles de circulation rue de la Harpe, à Paris 5<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (date prévisionnelle: le 18 novembre 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE DE LA HARPE, 5<sup>e</sup> arrondissement, depuis RUE DE LA HUCHETTE vers RUE SAINT-SÉVERIN.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Art. 2. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 octobre 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud*  
Magali CAPPE

**Arrêté n° 2018 T 13458 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement, de circulation générale et des cycles rue Eugène Reisz, à Paris 20<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 412-28-1, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 1992-10027 du 10 janvier 1992 instituant les sens uniques, à Paris ;

Vu l'arrêté n° 2016 P 0052 du 9 novembre 2016 portant création d'une zone 30 dénommée « Lumière », à Paris 20<sup>e</sup> ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant qu'une opération de levage nécessite de modifier, à titre provisoire, le stationnement, la circulation générale et des cycles rue Eugène Reisz, à Paris 20<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : les 3 et 4 novembre 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE EUGÈNE REISZ, dans sa partie comprise entre le BOULEVARD DAVOUT jusqu'à la RUE FÉLIX TERRIER.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Les dispositions de l'arrêté n° 1992-10027 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne la portion de voie mentionnée au présent article.

Art. 2. — A titre provisoire, le contre sens cyclable est interdit RUE EUGÈNE REISZ, côté impair, dans sa partie comprise entre la RUE FÉLIX TERRIER jusqu'au BOULEVARD DAVOUT.

Les dispositions de l'arrêté n° 2016 P 0052 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne la portion de voie mentionnée au présent article.

Art. 3. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE EUGÈNE REISZ, côté impair, au droit du n° 1, sur 5 places de stationnement payant.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent article.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 octobre 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Est*

Florence FARGIER

**Arrêté n° 2018 T 13471 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation et de stationnement rue Pascal, à Paris 5<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10, et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté municipal n° 2015 P 0053 du 26 avril 2016 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons (aires périodiques) sur les voies de compétence municipale à Paris 5<sup>e</sup> ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux de Bouygues Telecom nécessitent de modifier, à titre provisoire, les règles de circulation et stationnement rue Pascal, à Paris 5<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (dates prévisionnelles : le 4 et le 18 novembre 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE PASCAL, 5<sup>e</sup> arrondissement, entre RUE LA VALENCE et la RUE CLAUDE BERNARD.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours, et, le cas échéant, pour les riverains qui accèdent à la voie en impasse depuis la RUE CLAUDE BERNARD.

Art. 2. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— RUE PASCAL, 5<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, entre le n° 14 et le n° 18, sur 1 place de livraison et quatre places de stationnements ;

— RUE PASCAL, 5<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, en vis-à-vis du n° 14 au n° 18, sur huit places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne

les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent article.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 23 octobre 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud*

Magali CAPPE

**Arrêté n° 2018 T 13472 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Gérard de Nerval, à Paris 18<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre de travaux de levage, il est nécessaire d'instituer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Gérard de Nerval, à Paris 18<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 25 octobre 2018 au 31 octobre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE GÉRARD DE NERVAL, 18<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, au droit du n° 14, sur 2 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Ces dispositions sont applicables aux détenteurs de la carte mobilité inclusion ou de la carte européenne de stationnement.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 23 octobre 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Adjoint au Chef de la Section  
Territoriale de Voirie Nord-Ouest*  
Farid RABIA

**Arrêté n° 2018 T 13475 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue Clovis Hugues et rue Lally Tollendal, à Paris 19<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-26, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 instituant les sens uniques à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 91-11151 du 27 août 1991, instituant les sens uniques à Paris 19<sup>e</sup>, notamment rue Clovis Hugues ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre de la réalisation de travaux d'installation d'équipements de téléphonie mobile sur la toiture-terrasse de l'immeuble situé au droit du n° 69, rue de Meaux, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, en utilisant un camion-grue, qui sera stationné au droit n° 22, rue Clovis et au droit du n° 1, rue Lally Tollendal, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles du stationnement et de circulation générale rue Clovis Hugues et rue Lally Tollendal ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 19 novembre 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE CLOVIS HUGUES, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 22.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Art. 2. — A titre provisoire, une mise en impasse est instaurée RUE CLOVIS HUGUES, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, depuis la RUE ARMAND CARREL jusqu'au n° 20.

Les dispositions de l'arrêté n° 11151 du 27 août 1991, susvisé, sont suspendues, en ce qui concerne la section de voie mentionnée au présent article.

Art. 3. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE LALLY-TOLLENDAL, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 1.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Art. 4. — A titre provisoire, une mise en impasse est instaurée RUE LALLY-TOLLENDAL, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, depuis la RUE ARMAND CARREL jusqu'au n° 3.

Les dispositions de l'arrêté n° 89-10393 du 5 mai 1989, susvisé, sont suspendues pendant la durée des travaux, en ce qui concerne la section de voie mentionnée.

Art. 5. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE CLOVIS HUGUES, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, au droit du n° 22.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017, sont suspendues pendant la durée des travaux, en ce qui concerne l'emplacement mentionné au présent article.

Art. 6. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE LALLY-TOLLENDAL, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, au droit du n° 1.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017, sont suspendues pendant la durée des travaux, en ce qui concerne l'emplacement mentionné au présent article.

Art. 7. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 8. — Les dispositions du présent arrêté abrogent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 9. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 octobre 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Est*  
Florence FARGIER

**Arrêté n° 2018 T 13483 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Samson, à Paris 13<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de ravalement rue Jean-Marie Jégo, à Paris 13<sup>e</sup>, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Samson, à Paris 13<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée

des travaux (dates prévisionnelles : du 5 novembre 2018 au 16 novembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE SAMSON, 13<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, entre le n° 32 et le n° 36, sur 3 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 23 octobre 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*Le Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Est*  
Nicolas MOUY

**Arrêté n° 2018 T 13484 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale place Ginette Hamelin et rue de Bercy, à Paris 12<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de SMOVENGO, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, es règles de stationnement et de circulation générale place Ginette Hamelin et rue de Bercy, à Paris 12<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : jusqu'au 31 janvier 2019 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit PLACE GINETTE HAMELIN, 12<sup>e</sup> arrondissement, sur 3 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — A titre provisoire, la circulation est interdite RUE DE BERCY, 12<sup>e</sup> arrondissement, depuis le n° 52 jusqu'au n° 92.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 23 octobre 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*Le Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Est*  
Nicolas MOUY

**Arrêté n° 2018 T 13485 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement avenue Daumesnil, rue Crozatier, rue de Charenton, rue Fabre d'Eglantine et rue du Général Michel Bizot, à Paris 12<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2014 P 0331 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons permanentes sur les voies de compétence municipale, à Paris 12<sup>e</sup> ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de réfection de pieds d'arbres, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement avenue Daumesnil, rue de Charenton, rue de Crozatier, rue Fabre d'Eglantine et rue du Général Michel Bizot, à Paris 12<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 5 novembre 2018 au 15 décembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit :

— AVENUE DAUMESNIL dans la contre-allée, 12<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, au droit du n° 230, sur 2 places ;

— RUE CROZATIER, 12<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, au droit du n° 6, sur 2 places ;

— RUE DE CHARENTON, 12<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, entre le n° 326 et le n° 328, sur 2 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — A titre provisoire, le stationnement est interdit :

— AVENUE DU GÉNÉRAL MICHEL BIZOT, au droit du n° 64, sur 2 places ;  
— RUE FABRE D'EGLANTINE, 12<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, au droit du n° 22, sur 1 place réservée aux opérations de livraisons permanentes.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 sus-visé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté n° 2014 P 0331 sus-visé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne l'emplacement situé au droit du n° 22, RUE FABRE D'EGLANTINE, à Paris 12<sup>e</sup>.

Art. 5. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 6. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 7. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 23 octobre 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*Le Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Est*  
Nicolas MOUY

#### **Arrêté n° 2018 T 13486 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Erard, à Paris 12<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de PARIS-HABITAT, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Erard, à Paris 12<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 12 novembre 2018 au 20 novembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit :

— RUE ERARD, 12<sup>e</sup> arrondissement, depuis n° 23 jusqu'au n° 23 b, sur 5 places ;  
— RUE ERARD, 12<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, au droit du n° 26 sur 2 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 sus-visé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 23 octobre 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*Le Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Est*  
Nicolas MOUY

#### **Arrêté n° 2018 T 13489 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Lerrede, à Paris 13<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2014 P 0269 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons permanentes sur les voies de compétence municipale, à Paris 12<sup>e</sup> ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de réhabilitation d'un immeuble, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Lerrede, à Paris 13<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 30 novembre 2018 au 31 mars 2019 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE LERREDE, 13<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, au droit du n° 6, sur 5 places et 1 place réservée aux emplacements de livraisons permanentes.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

L'emplacement situé au droit du n° 6, RUE LERREDE réservé aux opérations de livraisons permanentes est déplacé, à titre provisoire, entre le n° 4 et le n° 6, RUE LERREDE, à Paris 13<sup>e</sup>.

Art. 2. — A titre provisoire, le stationnement est interdit :

— RUE LERREDE, 13<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, au droit du n° 7, sur 1 place ;  
— RUE LERREDE, 13<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, au droit du n° 13, sur 1 place.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté n° 2014 P 0269 susvisé sont suspendues en ce qui concerne l'emplacement réservé aux opérations de livraisons permanentes situé au droit du n° 6, RUE LERREDE, à Paris 13<sup>e</sup>.

Art. 5. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 6. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 7. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 23 octobre 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*Le Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Est*  
Nicolas MOUY

**Arrêté n° 2018 T 13490 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation générale et de circulation des bus rue de l'Ourcq, à Paris 19<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25, R. 411-8 et R. 412-28 ;

Considérant que, dans le cadre de travaux de création d'un PPC, au droit du n° 2, rue de l'Ourcq, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de circulation générale et de circulation des bus rue de l'Ourcq ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 22 octobre au 2 novembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, un sens unique de circulation est institué RUE DE L'OURCQ, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, depuis l'AVENUE JEAN JAURÈS jusqu'à la RUE DE THIONVILLE.

Art. 2. — A titre provisoire, la circulation est interdite aux bus, RUE DE L'OURCQ, à 19<sup>e</sup> arrondissement, Paris depuis la RUE DE THIONVILLE jusqu'à l'AVENUE JEAN JAURÈS.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — Les dispositions du présent arrêté abrogent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de

la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 23 octobre 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Est*  
Florence FARGIER

**Arrêté n° 2018 T 13491 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Esquirol, à Paris 13<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de ravalement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Esquirol, à Paris 13<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : jusqu'au 30 novembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE ESQUIROL, 13<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, au droit du n° 27, sur 2 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 23 octobre 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*Le Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Est*  
Nicolas MOUY

**Arrêté n° 2018 T 13501 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale passage des Entrepreneurs, et passage des Ecoliers, à Paris 15<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu le décret n° 2017-1175 du 18 juillet 2017 fixant les axes mentionnés au III de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que des travaux de rénovation de canalisation (SAP) nécessitent de modifier, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement passage des Entrepreneurs et passage des Ecoliers, à Paris 15<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 22 octobre 2018 jusqu'au 15 avril 2019 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la piste cyclable est supprimée :

— PASSAGE DES ENTREPRENEURS, 15<sup>e</sup> arrondissement, dans le sens de la circulation générale.

Art. 2. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules :

— PASSAGE DES ENTREPRENEURS, 15<sup>e</sup> arrondissement, sur la totalité de la voie (mise en impasse).

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules des riverains.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Art. 3. — A titre provisoire, il est instauré une modification du sens de circulation :

— PASSAGE DES ENTREPRENEURS, 15<sup>e</sup> arrondissement, depuis le PASSAGE DES ECOLIERS vers et jusqu'à la PLACE DU COMMERCE.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Art. 4. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— PASSAGE DES ECOLIERS, 15<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, entre le n° 4 et le n° 4 Ter, sur 6 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Art. 5. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 6. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 7. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 sus-visé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui

concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 8. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 octobre 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*Le Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Ouest*

Eric PASSIEUX

**Arrêté n° 2018 T 13506 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation générale rue Buot, à Paris 13<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25, R. 411-26 et R. 411-8 ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de SAS FONCIERE ANGHUS, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de circulation générale rue Buot, à Paris 13<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 29 octobre 2018 au 31 octobre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, une mise en impasse est instaurée RUE BUOT, 13<sup>e</sup> arrondissement, depuis la RUE MARTIN BERNARD jusqu'au n° 19, RUE BUOT.

Art. 2. — A titre provisoire, une mise en impasse est instaurée RUE BUOT, 13<sup>e</sup> arrondissement, depuis la RUE DE L'ESPÉRANCE jusqu'au n° 13, RUE BUOT.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 25 octobre 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*Le Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Est*

Nicolas MOUY

**Arrêté n° 2018 T 13510 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement boulevard Vincent Auriol, à Paris 13<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté n° 2014 P 0271 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons périodiques sur les voies de compétence municipale, à Paris 13<sup>e</sup> (2<sup>e</sup> partie) ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de voirie, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement boulevard Vincent Auriol, à Paris 13<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 12 novembre 2018 au 12 février 2019 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit BOULEVARD VINCENT AURIOL, 13<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, entre le n° 4 et le n° 6, sur 2 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté municipal n° 2014 P 0271 du 15 juillet 2014 susvisé sont suspendues en ce qui concerne l'emplacement situé au droit du n° 4, BOULEVARD VINCENT AURIOL.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 25 octobre 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*Le Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Est*  
Nicolas MOUY

**Arrêté n° 2018 T 13519 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rues de Valence et Pascal, à Paris 5<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux de Gaz Réseau Distribution de France nécessitent de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rues de Valence, et Pascal, à Paris 5<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 5 novembre 2018 au 31 mai 2019 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— RUE DE VALENCE, 5<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, au droit du n° 9, sur cinq places ; du 5 novembre 2018 au 14 décembre 2018 ;

— RUE DE VALENCE, 5<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, entre le n° 8 et le n° 10, sur six places, du 5 novembre 2018 au 14 décembre 2018 ;

— RUE PASCAL, 5<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, sous le pont sur huit places, du 5 novembre 2018 au 31 mai 2019.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent article.

Art. 2. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 octobre 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud*  
Magali CAPPE

**Arrêté n° 2018 T 13520 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale avenue Gordon Bennett, à Paris 16<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu le décret n° 2017-1175 du 18 juillet 2017 fixant les axes mentionnés au III de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de préparation de branchement d'alimentation électrique, pour le compte de l'entreprise VINCI, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement gênant la circulation générale avenue Gordon Bennett, à Paris 16<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 15 novembre au 30 décembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— AVENUE GORDON BENNETT, 16<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, au droit du n° 4, sur 6 places ;

— AVENUE GORDON BENNETT, 16<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, en vis-à-vis du n° 4, sur 12 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Art. 2. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 octobre 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*Le Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Ouest*

Eric PASSIEUX

**Arrêté n° 2018 T 13521 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement avenue Daumesnil, à Paris 12<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de rénovation d'un immeuble, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement avenue Daumesnil, à Paris 12<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 29 octobre 2018 au 29 janvier 2019 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit AVENUE DAUMESNIL, 12<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, au droit du n° 87, sur 1 place.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 25 octobre 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*Le Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Est*

Nicolas MOUY

**Arrêté n° 2018 T 13524 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Flatters, à Paris 5<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux de Gaz Réseau Distribution France nécessitent de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Flatters, à Paris 5<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 5 au 30 novembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE FLATTERS, 5<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, entre le n° 5 et le n° 7, sur 5 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent article.

Art. 2. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 octobre 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud*  
Magali CAPPE

**Arrêté n° 2018 T 13526 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue de Bercy, à Paris 12<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de la RATP, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue de Bercy, à Paris 12<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 13 novembre 2018 au 14 novembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE DE BERCY, 13<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, au droit du n° 51, sur 7 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 25 octobre 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*Le Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Est*  
Nicolas MOUY

**PRÉFECTURE DE POLICE**

POLICE GÉNÉRALE

**Arrêté n° 2018-00694 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction de la Police Générale.**

Le Préfet de Police,

Vu le Code civil, notamment ses articles 21-2, 21-13-1 et 21-13-2 ;

Vu le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code pénal ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de santé publique ;

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Vu le Code du sport ;

Vu le Code du travail ;

Vu le décret n° 77-1266 du 10 novembre 1977 modifié, relatif aux emplois de Directeur de la Préfecture de Paris, de Directeur Général et de Directeur de la Préfecture de Police (services administratifs) ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu la délibération n° 2014-pp-1004 du Conseil de Paris des 19 et 20 mai 2014 renouvelant la délégation de pouvoir accordée au Préfet de Police dans certaines matières énumérées par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-00641 du 7 août 2009 modifié, relatif à l'organisation de la Préfecture de Police ;

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire Central de la Préfecture de Police en date du 6 mars 2014 ;

Vu l'avis du Comité Technique de la Direction de la Police Générale en date du 27 septembre 2018 ;

Sur proposition du Préfet, Directeur du Cabinet ;

Arrête :

Article premier. — La Direction de la Police Générale est dirigée par un Directeur nommé dans les conditions prévues par le décret du 10 novembre 1977 susvisé.

### TITRE I : MISSIONS

Art. 2. — La Direction de la Police Générale est chargée de la mise en œuvre des textes relatifs aux libertés publiques et à l'administration des étrangers, ainsi que de la délivrance de titres relevant de la compétence du Préfet de Police.

### TITRE II : ORGANISATION

Art. 3. — La Direction de la Police Générale comprend :

- le cabinet du Directeur ;
- la sous-direction de la citoyenneté et des libertés publiques ;
- la sous-direction de l'administration des étrangers.

Art. 4. — Le Directeur de la Police Générale dispose, en outre, de chargés de missions ainsi que d'un contrôleur de gestion.

#### Section 1 : Le Cabinet du Directeur

Art. 5. — Le cabinet du Directeur est dirigé par un Directeur de cabinet.

Art. 6. — Le cabinet du Directeur traite les affaires qui lui sont attribuées par le Directeur.

Il comprend :

1) un chef de cabinet chargé notamment de la préparation des dossiers du Préfet de Police et du Directeur de la Police Générale, et de la communication interne et externe de la Direction ;

2) la mission « lutte contre la fraude documentaire » ;

3) le contrôle de gestion ;

4) la mission « appui à la performance » ;

5) la mission « innovation, partenariat et qualité » ;

6) la section des affaires générales, chargée de l'application de la réglementation relative au séjour des étrangers pour les dossiers signalés et confiés par le Directeur de la Police Générale en matière de droit au séjour des étrangers ;

7) le département des ressources et de la modernisation, placé sous l'autorité d'un chef de département. Ce département est chargé des affaires relatives au personnel et aux moyens budgétaires, matériels, immobiliers et informatiques qui sont nécessaires au fonctionnement de la Direction de la Police Générale. Il assure, à ce titre, les liaisons avec les Directions et services concernés de la Préfecture de Police. La régie des recettes de la Direction lui est rattachée. Il comprend trois bureaux :

- le bureau des relations et des ressources humaines ;
- le bureau des affaires financières, immobilières et logistiques auquel la régie de recettes de la Direction est rattachée ;
- le bureau des systèmes d'information et de communication.

#### Section 2 : La sous-direction de la citoyenneté et des libertés publiques

Art. 7. — La sous-direction de la citoyenneté et des libertés publiques est dirigée par un sous-directeur, assisté d'un adjoint.

Art. 8. — La sous-direction comprend cinq bureaux dont les missions sont les suivantes :

1) 1<sup>er</sup> bureau :

— Application de la réglementation relative à l'acquisition de la nationalité française et à la réintégration dans la nationalité française ;

— Instruction des demandes relatives à la libération des liens d'allégeance envers la France ;

La plateforme des naturalisations compétente pour Paris y est rattachée au 1<sup>er</sup> bureau.

2) 2<sup>e</sup> bureau :

— Délivrance des documents d'identité et de voyage ;

— Mesures d'opposition à sortie du territoire ;

— Mesures d'autorisation de sortie du territoire ;

— Délivrance des attestations préfectorales de délivrance initiale d'un permis de chasser original ou d'un duplicata.

Le Centre d'Expertise et de Ressources Titres (CERT) en matière de cartes nationales d'identité et de passeports est rattaché au 2<sup>e</sup> bureau.

3) 3<sup>e</sup> bureau :

— Application de la réglementation relative à l'immatriculation des véhicules à moteur ;

— Délivrance, suspension et retrait des agréments des centres de contrôle technique, de leurs installations auxiliaires et des contrôleurs ;

— Application de la réglementation relative aux professionnels chargés d'installer les dispositifs d'anti-démarrage des véhicules par éthylotest électronique.

Le Centre d'Expertise et de Ressources Titres (CERT) « cartes grises » de Paris et le Centre National des Immatriculations Diplomatiques (CNID) sont rattachés au 3<sup>e</sup> bureau.

4) 4<sup>e</sup> bureau :

— Délivrance des autorisations d'acquisition et de détention d'armes, de port d'arme à des agents habilités et des autorisations et agréments relatifs à la fabrication et au commerce d'armes et le contrôle correspondant, y compris sur les associations permettant à des tireurs de s'exercer ;

— Délivrance de port d'arme à des agents habilités, de l'agrément pour exercer en dispense du port de la tenue, de l'agrément pour procéder à des palpations de sécurité ;

— Application de la réglementation relative aux produits explosifs et le contrôle correspondant ;

— Délivrance des habilitations et agréments pour l'accès aux zones d'accès réservé dans les ports et aéroports ;

— Application de la réglementation relative aux autorisations de gardiennage sur la voie publique, aux palpations de sécurité sur la voie publique et la représentation de la Préfecture de Police à la Commission locale d'agrément et de contrôle Ouest compétente en matière d'activités privées de sécurité ;

— Application de la réglementation relative aux dispositifs de vidéo protection et la tenue du secrétariat de la Commission Départementale des Systèmes de Vidéo Protection ;

— Application de la réglementation relative aux mesures d'interdiction administrative de stade ainsi que de la mise en œuvre des mesures de Police et d'information prévues au Code du sport ;

— Application de la réglementation relative aux associations relevant de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 à l'exclusion des fondations et des associations reconnues d'utilité publique et celle relative aux loteries prévue au Code de la sécurité intérieure ;

— Application de la réglementation relative aux entreprises de domiciliation et le contrôle correspondant ;

— Enregistrement des déclarations prévues pour les revendeurs d'objets mobiliers ;

— Préparation de la réunion du conseil d'évaluation de la maison d'arrêt de Paris la Santé.

5) 5<sup>e</sup> bureau :

— Délivrance, suspension, annulation et retrait des permis de conduire et traitement des dossiers relatifs à la reconstitution des points ;

— Répartition des places d'examen du permis de conduire ;

— Visite médicale des conducteurs et des candidats à l'examen ;

— Délivrance et retrait de l'agrément des centres de sensibilisation à la sécurité routière ainsi que délivrance de l'autorisation d'animation de stages de sensibilisation à la sécurité routière ;

— Organisation du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs ;

— Délivrance et retrait des autorisations d'enseigner la conduite automobile ;

— Délivrance et retrait de l'agrément permettant d'exploiter un établissement d'enseignement de la conduite automobile et de la sécurité routière, organisation des formations à la gestion de ces établissements, à la réactualisation des connaissances ou à la préparation à l'examen ;

— Organisation des élections au conseil supérieur de l'éducation routière ;

— Agrément des médecins chargés d'apprécier l'aptitude physique des candidats au permis de conduire et des conducteurs ;

— Agrément des centres de sélection psychotechnique.

Les Centres d'Expertise et de Ressources Titres (CERT) « permis de conduire » et de ressources des échanges de permis de conduire étrangers et permis internationaux de conduire (CREPIC) sont rattachés au 5<sup>e</sup> bureau.

### Section 3 : La sous-direction de l'administration des étrangers

Art. 9. — La sous-direction de l'administration des étrangers est dirigée par un sous-directeur, assisté d'un adjoint.

Art. 10. — La sous-direction comprend sept bureaux dont les missions sont les suivantes :

1) 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> bureaux :

— Application de la réglementation relative au séjour des étrangers selon une répartition par nature de titre de séjour ou par nationalité arrêtée par le Directeur ;

2) le 6<sup>e</sup> bureau est chargé en outre du séjour des étudiants, des entrepreneurs et des professions libérales ainsi que des étrangers bénéficiant de la carte passeport talent ;

3) le 7<sup>e</sup> bureau est chargé en outre :

— des Centres de Réception des Etrangers (CRE) ;

— du service de renseignements téléphoniques de la sous-direction de l'administration des étrangers ;

— de la saisie et la numérisation des dossiers des étrangers, de la correspondance et de l'authentification des titres de séjour ;

— de la gestion de la remise des titres ;

— de la délivrance des titres de voyage et des visas.

4) 8<sup>e</sup> bureau :

— Mesures d'éloignement des étrangers et de toutes décisions prises pour leur exécution ;

— Décisions de maintien en rétention prises en application de l'article L. 556-1 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

— Retraits de titre de séjour lorsqu'ils font suite à une mesure d'éloignement ;

Il assure le traitement des procédures judiciaires liées aux demandes de prolongation de maintien en rétention devant le Tribunal de Grande Instance compétent et devant la Cour d'Appel compétente.

Il est chargé de défendre devant le Tribunal Administratif compétent, y compris en référé, les décisions relevant des mesures d'éloignement des étrangers et de toutes les décisions

prises pour leur exécution ainsi que des décisions de maintien en rétention prises en application de l'article L. 556-1 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

Au sein de la cellule de coordination zonale pour le placement en rétention en Ile-de-France placée sous l'autorité du Préfet de Police, il assure, en partenariat avec la Direction Centrale de la Police aux Frontières (DCPAF), la gestion de l'ensemble des places disponibles dans les Centres de Rétention Administrative (CRA) de la Région d'Ile-de-France.

5) le 10<sup>e</sup> bureau est chargé en outre du regroupement ;

6) le 11<sup>e</sup> bureau dit « bureau du contentieux » est chargé de défendre devant le Tribunal Administratif compétent :

— les décisions relatives au séjour des étrangers relevant de la compétence des 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> bureaux de la sous-direction, ainsi que de la section des affaires générales, y compris en référé ;

— les décisions prises en matière d'asile du 12<sup>e</sup> bureau ;

— les décisions du 8<sup>e</sup> bureau relatives aux domaines suivants :

a) les obligations de quitter le territoire français avec délai de départ volontaire ;

b) les obligations de quitter le territoire français sans délai de départ volontaire mais après libération par le juge des libertés et de la détention ou la Cour d'Appel des étrangers placés en rétention ;

c) les arrêtés préfectoraux d'expulsion assortis, le cas échéant, de mesures d'assignation à résidence, y compris en référé.

En outre, il est chargé d'organiser la consultation des dossiers administratifs d'étrangers dans le cadre du Livre III du Code des relations entre le public et l'administration.

7) le 12<sup>e</sup> bureau, chargé du séjour des demandeurs d'asile et des apatrides, et en particulier de :

— l'enregistrement des demandes d'asile et la délivrance des attestations de demande d'asile et des récépissés ;

— la prise des obligations de quitter le territoire français.

la mise en œuvre des dispositions permettant de déterminer l'Etat Européen responsable de l'examen d'une demande de protection internationale, la prise d'arrêtés de transferts et d'arrêtés d'assignations à résidence ;

la délivrance du premier titre de séjour aux personnes ayant obtenu le statut de réfugié, de protégé subsidiaire et d'apatride.

### TITRE III : DISPOSITIONS FINALES

Art. 11. — L'arrêté n° 2018-00106 du 13 février 2018 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction de la Police Générale est abrogé.

Art. 12. — Le Préfet, Directeur du Cabinet du Préfet de Police et le Directeur de la Police Générale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police » ainsi qu'au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 23 octobre 2018

Michel DELPUECH

### Arrêté n° 2018-00695 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la Direction de la Police Générale.

Le Préfet de Police,

Vu le Code civil, notamment ses articles 21-2, 21-13-1 et 21-13-2 ;

Vu le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code pénal ;  
 Vu le Code de la route ;  
 Vu le Code de santé publique ;  
 Vu le Code de la sécurité intérieure ;  
 Vu le Code du sport ;  
 Vu le Code du travail ;  
 Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
 Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 118 ;  
 Vu le décret n° 93-1362 du 30 décembre 1993 modifié, relatif aux déclarations de nationalité, aux décisions de naturalisation, de réintégration, de perte, de déchéance et de retrait de la nationalité française ;  
 Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes et notamment son article 14 ;  
 Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 77 ;  
 Vu le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié, portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du Ministère de l'Intérieur ;  
 Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-00641 du 7 août 2009 modifié, relatif à l'organisation de la Préfecture de Police ;  
 Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-00694 du 23 octobre 2018 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction de la Police Générale ;  
 Vu l'avis du Comité Technique de Direction de la Direction de la Police Générale en date du 27 septembre 2018 ;  
 Vu le décret du 19 avril 2017 par lequel M. Michel DELPUECH, Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris (hors classe), est nommé Préfet de Police (hors classe) ;  
 Vu le décret du 27 octobre 2017 par lequel M. Julien MARION, administrateur civil hors classe, chef de service, adjoint au Directeur Général de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises, chargé de la Direction des Sapeurs-Pompiers, est nommé Directeur de la Police Générale à la Préfecture de Police ;  
 Sur proposition du Préfet, Directeur du Cabinet du Préfet de Police ;

#### Arrête :

Article premier. — Délégation de signature est donnée à M. Julien MARION, Directeur de la Police Générale, et lorsqu'il assure la suppléance de ce dernier à M. François CHAUVIN, sous-directeur de l'administration des étrangers, à l'effet de signer, au nom du Préfet de Police, tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables nécessaires à l'exercice des missions fixées par l'arrêté du 14 février 2018 susvisé, ainsi que les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels et de maladie ordinaire des personnels relevant de son autorité.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien MARION, M. Jean-François de MANHEULLE, sous-directeur de la citoyenneté et des libertés publiques, M. François CHAUVIN, sous-directeur de l'administration des étrangers et M. Anthmane ABOUBACAR, Directeur du Cabinet, reçoivent délégation pour signer tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables, dans la limite de leurs attributions respectives.

Art. 3. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Anthmane ABOUBACAR, reçoivent délégation de signature pour

signer tous actes, arrêtés et décisions dans la limite de leurs attributions respectives :

— M. Sylvain MARY, attaché d'administration hors classe de l'Etat, chef du département des ressources et de la modernisation ;

— Mme Hélène FERKATADJI, attachée d'administration de l'Etat, chef de la section des affaires générales ;

— M. Paul LE ROUX DE BRETAGNE, attaché d'administration de l'Etat, adjoint au chef de la section des affaires générales.

Art. 4. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain MARY, reçoivent délégation à l'effet de signer tous actes, décisions et pièces comptables, dans la limite de leurs attributions respectives :

— Mme Béatrice TAMIMOUNT, attachée d'administration hors classe de l'Etat, cheffe du bureau des relations et des ressources humaines ;

— M. Damien ROUX, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du bureau des affaires financières, immobilières et logistiques ;

— M. Philippe DELAGARDE, ingénieur hors classe des systèmes d'information et de communication, chef du bureau des systèmes d'information et de communication.

Art. 5. — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice TAMIMOUNT, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par M. Fabien DUPUIS, attaché d'administration de l'Etat, directement placé sous son autorité.

Art. 6. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Damien ROUX, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Chantal CADOUL, attachée d'administration de l'Etat, directement placée sous son autorité.

Art. 7. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe DELAGARDE, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Valérie DUBE, secrétaire administrative de classe supérieure, et M. Daniel REGNIER, technicien des systèmes d'information et de communication, directement placés sous son autorité.

Art. 8. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François de MANHEULLE, sous-directeur de la citoyenneté et des libertés publiques, reçoivent délégation pour signer tous actes et décisions, dans la limite de leurs attributions respectives :

— M. Christian HAUSMANN, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du 1<sup>er</sup> bureau ;

— Mme Béatrice CARRIERE, Conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du 2<sup>e</sup> bureau ;

— Mme Eliane MENAT, Conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du 3<sup>e</sup> bureau, à l'exception des décisions de suspension ou de retrait d'agrément relatives au contrôle technique des véhicules et des décisions de suspension ou de retrait d'habilitation permettant à certains professionnels d'accéder au Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV) ;

— M. Pierre ZISU, Conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du 4<sup>e</sup> bureau ;

— Mme Isabelle THOMAS, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du 5<sup>e</sup> bureau, à l'exception des décisions de retrait d'agrément des établissements d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur, des centres de sensibilisation à la sécurité routière et des centres de tests chargés de faire passer les examens psychotechniques.

Art. 9. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian HAUSMANN, de Mme Béatrice CARRIERE, de Mme Eliane MENAT, de M. Pierre ZISU et de Mme Isabelle THOMAS, la délégation

gation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

– Mmes Anne-Catherine SUCHET, attachée principale d'administration de l'Etat et Elisa DI CICCIO, attachée d'administration de l'Etat, directement placées sous l'autorité de M. Christian HAUSMANN ;

– M. Pierre VILLA, attaché principal d'administration de l'Etat, directement placé sous l'autorité de Mme Béatrice CARRIERE ;

– Mme Claire ROMAND-MONNIER, attachée principale d'administration de l'Etat, M. Karim HADROUG et Mme Monique SALMON-VION, attachés d'administration de l'Etat, directement placés sous l'autorité de Mme Eliane MENAT ;

– M. Jean-François LAVAUD et Mmes Michèle LONGUET, Aude VANDIER et Sandrine BOULAND, attachés d'administration de l'Etat, directement placés sous l'autorité de M. Pierre ZISU ;

– M. David GISBERT, attaché principal d'administration de l'Etat, directement placé sous l'autorité de Mme Isabelle THOMAS.

Art. 10. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian HAUSMANN, de Mme Anne-Catherine SUCHET et de Mme Elisa DI CICCIO, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, pour :

– Signer les décisions de classement sans suite, d'irrecevabilité, d'ajournement et de rejet opposées aux demandes de naturalisation et de réintégration ; les propositions favorables de naturalisation et de réintégration ainsi que les avis favorables, réservés ou défavorables à l'enregistrement des déclarations souscrites en application des articles 21-2, 21-13-1 et 21-13-2 du Code civil :

• Par Mme Caroline MICHEL, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe de section de l'instruction et Mme Pascaline CARDONA, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de section de l'instruction ;

– Signer les courriers de retour des dossiers de demandes à la naturalisation, à la réintégration et à l'acquisition de la nationalité française par déclaration, lorsque le dossier s'avère incomplet au regard des pièces énumérées aux articles 14-1, 17-1, 17-3 et 37-1 du décret n° 93-1362 du 30 décembre 1993 modifié :

• par Mme Christine MILLET, secrétaire administrative de classe supérieure, adjointe à la cheffe de la section de l'instruction, Mme Ingrid BRIGITTE, secrétaire administrative de classe normale, adjointe à la cheffe de la section de l'instruction, Mme Taous ALLOUACHE, secrétaire administrative de classe supérieure, cheffe de la cellule chargée des dossiers signalés et de la correspondance, et Mme Nadine ELMKHANTER, secrétaire administrative de classe normale, adjointe à la cheffe de la cellule chargée des dossiers signalés et de la correspondance ;

• par Mme Nora BELBACHIR, secrétaire administrative de classe normale, cheffe de la section accueil, Mme Marie-France LAUCOURT, adjointe administrative principale de 2<sup>e</sup> classe, adjointe à la cheffe de la section accueil ;

• par Mme Véronique SAGOT, secrétaire administrative de classe normale, gestionnaire de l'attribution des dossiers et de l'interface avec les services d'enquête.

Art. 11. — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice CARRIERE et de M. Pierre VILLA, la délégation qui leur est consentie est exercée par Mme Malika BOUZBOUDJA, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du centre d'expertise et de ressources titres d'identité parisien et Mme Aurélie DOUIN, attachée d'administration de l'Etat, adjointe à la cheffe du centre d'expertise et de ressources titres d'identité parisien.

Art. 12. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre ZISU, de M. Jean-François LAVAUD et de Mmes Michèle LONGUET, Aude VANDIER et Sandrine BOULAND, la délégation qui leur est consentie est exercée, par :

– Mme Laure DE SCHRYNMAKERS DE DORMAEL, secrétaire administrative de classe normale, adjointe au chef de

la section armes, pour signer, dans la limite de ses attributions, tous actes et décisions ;

– Mme Marielle CONTE, secrétaire administrative de classe supérieure, chef de la section des associations, pour signer, dans la limite de ses attributions, les récépissés et les duplicatas de déclaration et de modification d'association.

Art. 13. — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle THOMAS et de M. David GISBERT, la délégation qui leur est consentie est exercée par M. Maxime LOUBAUD, chef du Pôle des relations avec le public, des affaires juridiques et de la coordination.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle THOMAS, de M. David GISBERT et de M. Maxime LOUBAUD, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

– M. Nicolas TRISTANI, attaché d'administration de l'Etat, chef du centre d'expertise et de ressources titres permis de conduire parisien, Mme Anne-Claire DUPUIS, attachée d'administration de l'Etat et Mme Maria DA SILVA, secrétaire administrative de classe exceptionnelle ;

– Mme Olivia NEMETH, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du Pôle des professionnels de la conduite, des sanctions et du contrôle médical ;

– Mme Christelle CAROUGE, secrétaire administrative de classe normale, cheffe de la section des auto-écoles, pour signer les attestations de dépôt de dossiers relatifs aux demandes d'agrément pour les établissements d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière ;

– Mme Sylvie PRINCE, secrétaire administrative de classe supérieure, cheffe de la section sanctions et contrôle médical, et Mme Jasmina SINGH, secrétaire administrative de classe normale, adjointe à la cheffe de la section sanctions et contrôle médical, pour signer les décisions portant reconstitution de points au profit des conducteurs qui ont suivi un stage de sensibilisation à la sécurité routière, les récépissés de restitution des permis invalidés pour solde nul, les relevés restreints des dossiers de conducteurs ainsi que les convocations en commission médicale primaire, en commission médicale d'appel et en examen médical auprès d'un médecin agréé exerçant hors commission médicale ;

– Mme Dorlys MOUROUVIN, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du centre de ressources échanges de permis de conduire étrangers, permis internationaux, et Mme Mathilde BOIVIN, secrétaire administrative de classe normale, adjointe à la cheffe du centre de ressources échanges de permis de conduire étrangers, permis internationaux, et en leur absence ou empêchement, Mme Françoise BRUNEL, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, référent fraude du centre de ressources échanges de permis de conduire étrangers, permis internationaux, pour signer :

• Les demandes d'authenticité des titres étrangers à échanger, adressées, via la valise diplomatique, aux autorités étrangères qui les ont délivrés ;

• Les convocations à un examen médical pour les titulaires de permis de conduire étrangers dont la validité a expiré ou présentant des catégories lourdes, les courriers de demandes de pièces complémentaires nécessaires à l'instruction des demandes d'échange de permis de conduire étranger ;

• Les refus d'échange de permis de conduire étranger liés à l'application de l'article 4 de l'arrêté ministériel du 12 janvier 2012 relatif à la reconnaissance et à l'échange des permis de conduire délivrés par les Etats n'appartenant ni à l'Union Européenne, ni à l'Espace Economique Européen qui impose à tout titulaire d'un permis national d'en demander l'échange contre un titre français dans un délai d'un an qui suit l'acquisition de sa résidence normale en France ;

• Les refus d'échange de permis de conduire étranger liés à l'application de l'article 5.I.A. de l'arrêté ministériel du 12 janvier 2012 relatif à la reconnaissance et à l'échange des permis de conduire délivrés par les Etats n'appartenant ni à l'Union

Européenne, ni à l'Espace Economique Européen qui précise que « pour être échangé contre un permis français, tout permis de conduire national doit avoir été délivré au nom de l'Etat dans le ressort duquel le conducteur avait alors sa résidence normale, sous réserve qu'il existe un accord de réciprocité entre la France et cet Etat conformément à l'article R. 222-1 du Code de la route ».

— Mme Domitille BERTEMONT, secrétaire administrative de classe normale, adjointe au chef du Pôle des relations avec le public, des affaires juridiques et de la coordination, pour signer :

- Les bordereaux autorisant la destruction des permis de conduire français découverts, détenus par des personnes décédées ou échangés à l'étranger ;
- Les courriers de transmission relatifs aux échanges de permis de conduire français à l'étranger ;
- Les réponses aux demandes de relevé d'information restreint, des conducteurs établis à l'étranger ;
- Les courriers en réponse relatifs à l'instruction des réexamens de demandes faisant suite à un recours gracieux, hiérarchique ou contentieux ayant trait aux permis de conduire, ou à une saisine, en la matière, du Défenseur des droits.

Art. 14. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. François CHAUVIN, les personnes suivantes reçoivent délégation pour signer tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables dans la limite de leurs attributions respectives :

- Mme Juliette DIEU, Conseillère d'administration de l'Intérieur et de l'outre-mer, cheffe du 6<sup>e</sup> bureau ;
- M. Alain PEU, Conseiller d'administration de l'Intérieur et de l'outre-mer, chef du 7<sup>e</sup> bureau ;
- Mme Michèle HAMMAD, Conseillère d'administration de l'Intérieur et de l'outre-mer, cheffe du 8<sup>e</sup> bureau ;
- Mme Frédérique CHARLEUX, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe du 9<sup>e</sup> bureau par intérim ;
- M. François LEMATRE, Conseiller d'administration de l'Intérieur et de l'outre-mer, chef du 10<sup>e</sup> bureau ;
- M. Guy HEUMANN, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du 11<sup>e</sup> bureau ;
- M. Djilali GUERZA, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du 12<sup>e</sup> bureau.

Art. 15. — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Juliette DIEU, de M. Alain PEU, de Mme Michèle HAMMAD, de M. François LEMATRE, de M. Guy HEUMANN, et de M. Djilali GUERZA, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Philippe MARTIN et Mme Marie MULLER, attachés d'administration de l'Etat directement placés sous l'autorité de Mme Juliette DIEU ;
- Mme Catherine KERGONOU et M. Alexandre METERAUD, attachés principaux d'administration de l'Etat, directement placés sous l'autorité de M. Alain PEU ;
- MM. Alexandre SACCONI, Stéphane HERING, Joseph JEAN, Simon PETIN et Mmes Lucie PERSON, Isabelle SCHULTZE, Maëlle MELISSON, Karine PRAT et Laurence RAGOIN, attachés d'administration de l'Etat, directement placés sous l'autorité de Mme Michèle HAMMAD ;
- Mme Manon GENESTY, attachée principale d'administration de l'Etat et Mme Sidonie DERBY, attachée d'administration de l'Etat directement placées sous l'autorité de Mme Frédérique CHARLEUX ;
- M. Pierre POUGET, attaché principal d'administration de l'Etat, M. Philippe ARRONDEAU, attaché d'administration de l'Etat, directement placés sous l'autorité de M. François LEMATRE ;
- Mmes Anne-Marie CAPO CHICHI et M. Jean-Pierre LOUIS-PHILIPPE, attachés d'administration de l'Etat, directement placés sous l'autorité de M. Guy HEUMANN ;
- Mmes Elodie BERARD et Zineb EL HAMDJ ALAOU, attachées d'administration de l'Etat, directement placées sous l'autorité de M. Djilali GUERZA.

Art. 16. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy HEUMANN, de Mme Anne-Marie CAPO CHICHI et de M. Jean-Pierre LOUIS-PHILIPPE, la délégation qui leur est consentie est exercée par Mme Isabelle GOMEZ, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, dans la limite de ses attributions.

Art. 17. — Le Préfet, Directeur du Cabinet du Préfet de Police et le Directeur de la Police Générale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police » ainsi qu'au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 23 octobre 2018

Michel DELPUECH

TRANSPORT - PROTECTION DU PUBLIC

### **Arrêté n° 2018 P 13418 portant interdiction d'arrêt et/ou de stationnement sauf aux véhicules affectés aux services de la Préfecture de Police rue des Morillons, à Paris 15<sup>e</sup>.**

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 311-1, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-00801 du 24 juillet 2017 relatif aux sites énoncés au II de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la rue des Morillons, dans sa partie comprise entre la rue de Dantzig et la rue de Cronstadt à Paris, dans le 15<sup>e</sup> arrondissement relève de la compétence du Préfet de Police conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2017 susvisé ;

Considérant que pour des raisons de bon fonctionnement des services de la Direction de la Police Générale de la Préfecture de Police, il est apparu nécessaire de réserver à ce service un emplacement de stationnement aux abords de ses locaux ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêt et/ou le stationnement sont interdits RUE DES MORILLONS, 15<sup>e</sup> arrondissement, sauf aux véhicules affectés aux services de la Préfecture de Police, en vis-à-vis du n° 41, sur 1 place.

Tout arrêt et/ou stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police, la Directrice de la Voirie et des Déplacements et le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 23 octobre 2018

Pour le Préfet de Police  
et par délégation,  
*Le Directeur des Transports  
et de la Protection du Public*  
Antoine GUERIN

VILLE DE PARIS  
PRÉFECTURE DE POLICE

VOIRIE ET DÉPLACEMENTS

TRANSPORT - PROTECTION DU PUBLIC

**Arrêté n° 2018 P 00005 instituant les emplacements réservés à la recharge des véhicules électriques sur le réseau Belib', à Paris.**

La Maire de Paris,

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'arrêté du Préfet de Police n° 2017-00801 du 24 juillet 2017 relatif aux sites liés à la sécurité des personnes et des biens, des institutions de la République et des représentations diplomatiques dont il convient d'assurer la protection ;

Considérant que, dans l'objectif de réduction des émissions de polluants atmosphériques, la Ville de Paris encourage l'usage de véhicules électriques ;

Considérant que pour faciliter la recharge de ces véhicules, la Ville de Paris a mis en place un réseau de bornes de recharge dénommé Belib' ;

Considérant dès lors, qu'il apparaît pertinent de dresser une liste récapitulative des emplacements de recharge de voitures électriques à Paris constituant le réseau Belib' ;

Arrêtent :

Article premier. — Des emplacements dédiés au stationnement des véhicules électriques pendant la durée de leur recharge sont matérialisés aux adresses suivantes :

- RUE DE L'AMIRAL DE COLIGNY, 1<sup>er</sup> arrondissement, au droit du n° 1, (3 emplacements) ;
- BOULEVARD DES CAPUCINES, 2<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 7, (3 emplacements) ;
- RUE ETIENNE MARCEL, 2<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 44, (3 emplacements) ;
- RUE RÉAUMUR, 3<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 5, (3 emplacements) ;
- PLACE SAINT-GERVAIS, 4<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 4, (3 emplacements) ;
- QUAI DU MARCHÉ NEUF, 4<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 4, (3 emplacements) ;
- RUE ETIENNE MARCEL, 4<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 52, (3 emplacements) ;
- PLACE DU PANTHÉON, 5<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 17, (3 emplacements) ;
- RUE MONGE, 5<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 55, (3 emplacements) ;
- RUE SAINT-JACQUES, 5<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 32, (3 emplacements) ;
- RUE DANTON, 6<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 11, (3 emplacements) ;
- RUE DE MÉDICIS, 6<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 11, (3 emplacements) ;
- RUE DE RENNES, 6<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 66, (3 emplacements) ;
- AVENUE BOSQUET, 7<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 47, (3 emplacements) ;

- AVENUE DE SAXE, 7<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 10, (3 emplacements) ;
- AVENUE DE VILLARS, 7<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 9, (3 emplacements) ;
- RUE DE SÈVRES, 7<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 20, (3 emplacements) ;
- RUE DU BAC, 7<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 35, (3 emplacements) ;
- RUE FABERT, 7<sup>e</sup> arrondissement, en vis-à-vis du n° 22, (3 emplacements) ;
- RUE PÉRIGNON, 7<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 2, (3 emplacements) ;
- AVENUE DUTUIT, 8<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 3, (3 emplacements) ;
- RUE DE COURCELLES, 8<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 83, (3 emplacements) ;
- RUE DE ROME, 8<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 72, (3 emplacements) ;
- RUE LOUIS MURAT, 8<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 2, (3 emplacements) ;
- RUE PIERRE CHARRON, 8<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 55, (3 emplacements) ;
- BOULEVARD DE CLICHY, 9<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 31, (3 emplacements) ;
- PLACE DU COLONEL FABIEN, 10<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 9, (3 emplacements) ;
- RUE DU FAUBOURG SAINT-MARTIN, 10<sup>e</sup> arrondissement, en vis-à-vis du n° 150, (3 emplacements) ;
- RUE LA FAYETTE, 10<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 137, (3 emplacements) ;
- AVENUE PARMENTIER, 11<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 4, (3 emplacements) ;
- BOULEVARD DU TEMPLE, 11<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 40, (3 emplacements) ;
- BOULEVARD VOLTAIRE, 11<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 206, (3 emplacements) ;
- RUE SAINT-MAUR, 11<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 94, (3 emplacements) ;
- AVENUE DU GÉNÉRAL DODDS, 12<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 3, (3 emplacements) ;
- BOULEVARD DIDEROT, 12<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 126, (3 emplacements) ;
- COURS DE VINCENNES, 12<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 66, (3 emplacements) ;
- RUE ABEL, 12<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 2, (3 emplacements) ;
- RUE BARON LE ROY, 12<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 54, (3 emplacements) ;
- RUE CHANGARNIER, 12<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 4, (3 emplacements) ;
- RUE DU DOCTEUR GOUJON, 12<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 5, (3 emplacements) ;
- RUE VILLIOT, 12<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 10, (3 emplacements) ;
- BOULEVARD MASSÉNA, 13<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 107, (3 emplacements) ;
- BOULEVARD VINCENT AURIOL, 13<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 137, (3 emplacements) ;
- RUE DE TOLBIAC, 13<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 145, (3 emplacements) ;
- RUE DE TOLBIAC, 13<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 234, (3 emplacements) ;
- RUE REGNAULT, 13<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 118, (3 emplacements) ;
- AVENUE DU MAINE, 14<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 173, (3 emplacements) ;
- AVENUE REILLE, 14<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 46, (3 emplacements) ;
- BOULEVARD EDGAR QUINET, 14<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 9, (3 emplacements) ;

— RUE DE L'AMIRAL MOUCHEZ, 14<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 77, (3 emplacements) ;

— RUE DIDOT, 14<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 47, (3 emplacements) ;

— AVENUE EMILE ZOLA, 15<sup>e</sup> arrondissement, à l'intersection avec la rue PAUL HERVIEU, (3 emplacements) ;

— BOULEVARD DE VAUGIRARD, 15<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 43, (3 emplacements) ;

— RUE ANTONIN MERCIÉ, 15<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 2, (3 emplacements) ;

— RUE DE LA CONVENTION, 15<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 99, (3 emplacements) ;

— RUE DE VOUILLÉ, 15<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 25, (3 emplacements) ;

— RUE DESNOUETTES, 15<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 55, (3 emplacements) ;

— RUE LECOURBE, 15<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 174, (3 emplacements) ;

— AVENUE DE LA GRANDE ARMÉE, 16<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 75, (3 emplacements) ;

— AVENUE D'IÉNA, 16<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 37, (3 emplacements) ;

— AVENUE HENRI MARTIN, 16<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 101, (3 emplacements) ;

— AVENUE MARCEL DORET, 16<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 4, (3 emplacements) ;

— AVENUE PAUL DOUMER, 16<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 28, (3 emplacements) ;

— AVENUE VICTOR HUGO, 16<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 45, (3 emplacements) ;

— BOULEVARD EMILE AUGIER, 16<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 12, (3 emplacements) ;

— BOULEVARD MURAT, 16<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 15, (3 emplacements) ;

— RUE CHARDON-LAGACHE, 16<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 2, (3 emplacements) ;

— AVENUE DE LA PORTE DE VILLIERS, 17<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 2, (3 emplacements) ;

— AVENUE DES TERNES, 17<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 36, (3 emplacements) ;

— AVENUE GOURGAUD, 17<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 4, (3 emplacements) ;

— RUE DE COURCELLES, 17<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 83, (3 emplacements) ;

— RUE DE ROME, 17<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 81, (3 emplacements) ;

— AVENUE DE SAINT-OUEN, 18<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 60, (3 emplacements) ;

— RUE CAULAINCOURT, 18<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 103, (3 emplacements) ;

— RUE DES POISSONNIERS, 18<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 150, (3 emplacements) ;

— RUE ORDENER, 18<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 27, (3 emplacements) ;

— AVENUE DE FLANDRE, 19<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 10, (3 emplacements) ;

— BOULEVARD SÉRURIER, 19<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 54, (3 emplacements) ;

— PLACE ARMAND CARREL, 19<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 4, (3 emplacements) ;

— RUE ADOLPHE MILLE, 19<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 9, (3 emplacements) ;

— RUE DE CRIMÉE, 19<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 14, (3 emplacements) ;

— RUE RIQUET, 19<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 39, (3 emplacements) ;

— AVENUE DU PÈRE LACHAISE, 20<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 13, (3 emplacements) ;

— AVENUE GAMBETTA, 20<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 227, (3 emplacements) ;

— RUE DE BELLEVILLE, 20<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 6, (3 emplacements) ;

— RUE DES PYRÉNÉES, 20<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 127, (3 emplacements) ;

— RUE LOUIS LUMIÈRE, 20<sup>e</sup> arrondissement, au droit du n° 104, (3 emplacements).

Le stationnement de tout autre véhicule est interdit et considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions définies par le présent arrêté abrogent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Elles sont applicables dès la fin des travaux et la pose de la signalisation.

Art. 3. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 17 octobre 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Directrice de la Voirie  
et des Déplacements  
de la Mairie de Paris*

Caroline GRANDJEAN

Pour le Préfet de Police,  
et par délégation,

*Le Directeur des Transports  
et de la Protection du Public*

Antoine GUERIN

**Arrêté n° 2018 T 12507 fixant les règles de stationnement des véhicules de transport de marchandises dans un secteur élargi autour de la Porte de Montreuil, à Paris 20<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles L. 325-1 à L. 325-3, R. 110-2, R. 311-1, R. 311-8, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'arrêté municipal n° 013 P 0096 du 3 avril 2013 réglementant le stationnement aux abords du marché aux puces de Montreuil, à Paris 20<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu le rapport du commissariat central du 20<sup>e</sup> arrondissement en date du 27 juillet 2018 ;

Considérant que l'un des objectifs prioritaires en terme de sécurité et d'ordre public est la préservation de la tranquillité et la lutte contre les nuisances dégradant l'usage par tous de l'espace public, en particulier la lutte contre les ventes à la sauvette ;

Considérant que ces pratiques illégales de vente à la sauvette en masse sont particulièrement présentes dans le secteur élargi de la Porte de Montreuil ;

Considérant qu'elles induisent le dépôt d'immondices sur la voie publique créant une situation d'insalubrité ;

Considérant que ces pratiques illégales s'appuient aussi sur des pratiques abusives de stationnement de véhicules de transport de marchandises dans cette zone créant des troubles à l'ordre public ;

Considérant le bilan très concluant de l'application de l'arrêté préfectoral n° 2017 T 11363 du 13 septembre 2017 en matière de lutte contre les ventes à la sauvette ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrêtent :

Article premier. — Le stationnement est interdit aux véhicules relevant de la catégorie N telle que définie par l'article R. 311-1 du Code de la route dans les voies suivantes :

- AVENUE BENOÎT FRACHON, 20<sup>e</sup> arrondissement ;
- AVENUE DU PROFESSEUR ANDRÉ LEMIERRE, 20<sup>e</sup> arrondissement ;
- AVENUE LÉON GAUMONT, 20<sup>e</sup> arrondissement ;
- RUE ALBERT WILLEMETZ, 20<sup>e</sup> arrondissement ;
- RUE DU COMMANDANT L'HERMINIER, 20<sup>e</sup> arrondissement ;

— sur le « plateau des puces », terre-plein situé entre l'AVENUE DU PROFESSEUR ANDRÉ LEMIERRE d'une part et le BOULEVARD PÉRIPHÉRIQUE extérieur, d'autre part, au niveau de la PORTE DE MONTREUIL.

Tout stationnement en infraction avec la présente interdiction est considéré comme gênant.

Ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules d'approvisionnement des marchés affichant la carte de stationnement délivrée par le gestionnaire du marché, autorisés à accéder les samedis, dimanches et lundi de 6 h à 20 h aux AVENUES DU PROFESSEUR ANDRÉ LEMIERRE, BENOÎT FRACHON et au plateau des puces.

Art. 2. — Cette mesure est applicable pour une durée d'un an à compter de la publication du présent arrêté.

Art. 3. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 octobre 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Sous-Directrice  
de l'Administration Générale  
de la Direction de la Voirie  
et des Déplacements*  
Anne DONZEL

Pour le Préfet de Police  
et par délégation,  
*Le Directeur des Transports  
et de la Protection du Public*  
Antoine GUERIN

**Arrêté n° 2018 T 13507 fixant les règles de stationnement des véhicules de transport de marchandises dans certaines voies du périmètre de la Porte de Saint-Ouen et de la Porte de Montmartre, à Paris 18<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles L. 325-1 à L. 325-3, R. 110-2, R. 311-1, R. 311-8, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'arrêté n° 2017-00790 du 18 juillet 2017 fixant les règles de stationnement des véhicules de transport de marchandises dans certaines voies du périmètre de la Porte de Saint-Ouen et de la Porte de Montmartre, à Paris 18<sup>e</sup> ;

Vu le rapport du commissariat central du 18<sup>e</sup> arrondissement en date du 5 octobre 2018 ;

Considérant que l'un des objectifs prioritaires en terme de sécurité et d'ordre public est la préservation de la tranquillité et de la salubrité publiques et la lutte contre les nuisances dégradant l'usage par tous de l'espace public, en particulier la lutte contre les ventes à la sauvette ;

Considérant que ces pratiques illégales de vente à la sauvette en masse sont particulièrement présentes dans le secteur de la Porte de Saint-Ouen et de la Porte de Montmartre ;

Considérant qu'elles induisent le dépôt d'immondices sur la voie publique créant une situation d'insalubrité ;

Considérant que ces pratiques illégales s'appuient notamment sur des pratiques abusives de stationnement de véhicules de transport de marchandises dans cette zone créant des troubles à l'ordre public ;

Considérant que l'occupation confiscatoire de l'espace public crée des nuisances pour les riverains et perturbe considérablement les manœuvres et la circulation des véhicules de la RATP, particulièrement au niveau de la rue Louis Pasteur et de la rue Vallery Radot ;

Considérant que les résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre de l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2017 fixant les règles de stationnement des véhicules de transport de marchandises dans certaines voies du périmètre de la Porte de Saint-Ouen et de la Porte de Montmartre, à Paris, 18<sup>e</sup> arrondissement, sont conformes aux objectifs visant à réduire les nuisances et favoriser le maintien de l'ordre public, et qu'il convient de reconduire cette mesure pour une année afin de les stabiliser ;

Sur proposition du Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne et du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrêtent :

Article premier. — Le stationnement des véhicules à moteur conçus et construits pour le transport de marchandises et ayant au moins quatre roues est interdit et considéré comme gênant dans le secteur situé entre la PORTE DE SAINT-OUEN et la PORTE DE MONTMARTRE, délimité par les voies suivantes incluses :

- AVENUE DE LA PORTE DE CLIGNANCOURT ;
- AVENUE DE LA PORTE DE MONTMARTRE ;
- AVENUE DE LA PORTE DE SAINT-OUEN ;
- RUE BELLIARD ;
- RUE LOUIS PASTEUR VALLERY-RADOT ;
- RUE RENÉ BINET ;
- RUE VAUVENARGUES.

Art. 2. — L'interdiction de stationner pour les véhicules susmentionnés s'applique du vendredi matin à partir de 5 h au lundi jusqu'à 19 h.

Art. 3. — Cette mesure est applicable pour une durée de 1 an à compter de la publication du présent arrêté.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce

qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 octobre 2018

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Sous-Directrice  
de l'Administration Générale  
de la Direction de la Voirie  
et des Déplacements*  
Anne DONZEL

Pour le Préfet de Police  
et par délégation,  
*Le Directeur des Transports  
et de la Protection du Public*  
Antoine GUERIN

## COMMUNICATIONS DIVERSES

### LOGEMENT ET HABITAT

#### **Autorisation de changement d'usage, avec compensation, de cinq locaux d'habitation situés 26, rue des Gravilliers, à Paris 3<sup>e</sup>.**

Décision n° 18-501 :

Vu les articles L. 631-7 et suivants du Code de la construction et de l'habitation ;

Vu la demande en date du 22 novembre 2017, par laquelle SARL D'ALOMBERT INVESTISSEMENT sollicite l'autorisation d'affecter à un autre usage que l'habitation (meublée touristique) cinq locaux d'une surface totale de **99,65 m<sup>2</sup>** situés aux 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> étages des bâtiments A, B, C et D de l'immeuble sis 26, rue des Gravilliers, à Paris 3<sup>e</sup> :

- T2 (A4G) situé au 4<sup>e</sup> étage du bâtiment A d'une superficie de 34,35 m<sup>2</sup> ;
- T1 (A3DG) situé au 3<sup>e</sup> étage du bâtiment A d'une superficie de 13,55 m<sup>2</sup> ;
- T1 (B4DF) situé au 4<sup>e</sup> étage du bâtiment B d'une superficie de 18,30 m<sup>2</sup> ;
- T1 (C3D) situé au 3<sup>e</sup> étage du bâtiment C d'une superficie de 17,25 m<sup>2</sup> ;
- T1 (D4DG) situé au 4<sup>e</sup> étage du bâtiment D d'une superficie de 16,20 m<sup>2</sup>.

Vu la compensation proposée consistant en la conversion à l'habitation de deux locaux à un autre usage d'une surface totale réalisée de 205,83 m<sup>2</sup> retenue pour **203,65 m<sup>2</sup>** (création de cinq logements) situés 63, rue Notre-dame de Nazareth, à Paris 3<sup>e</sup> :

- T1 (n° 2) situé au 1<sup>er</sup> étage d'une superficie de 24,75 m<sup>2</sup> ;
- T2 (n° 1) situé au 1<sup>er</sup> étage d'une superficie de 62,93 m<sup>2</sup> ;
- T1 (n° 3) situé au 2<sup>e</sup> étage d'une superficie de 25,07 m<sup>2</sup> ;
- T1 (n° 2) situé au 2<sup>e</sup> étage d'une superficie de 28,22 m<sup>2</sup> ;
- T2 (n° 1) situé au 2<sup>e</sup> étage d'une superficie de 64,86 m<sup>2</sup>.

Le Maire d'arrondissement consulté le 14 décembre 2017 ;

L'autorisation n° 18-501 est accordée en date du 23 octobre 2018.

#### **Autorisation de changement d'usage, avec compensation, d'un local d'habitation situé 97, avenue Victor Hugo, à Paris 16<sup>e</sup>.**

Décision n° 18-496 :

Vu les articles L. 631-7 et suivants du Code de la construction et de l'habitation ;

Vu la demande en date du 7 avril 2017 complétée le 19 avril 2017, par laquelle la SCI 97 VICTOR HUGO sollicite l'autorisation d'affecter à un autre usage que l'habitation (bureaux) le local de 8 pièces principales d'une surface totale de **317,05 m<sup>2</sup>** situé au 1<sup>er</sup> étage, porte gauche, n° 9, de l'immeuble sis 97, avenue Victor Hugo, à Paris 16<sup>e</sup> ;

Vu la compensation proposée consistant en la conversion à l'habitation d'un local à un autre usage d'une surface totale réalisée de **317,60 m<sup>2</sup>** situé au 3<sup>e</sup> étage porte droite, n° 12 de l'immeuble sis 97, avenue Victor Hugo, à Paris 16<sup>e</sup> ;

Le Maire d'arrondissement consulté le 27 avril 2017 ;

L'autorisation n° 18-496 est accordée en date du 23 octobre 2018.

### URBANISME

#### **Avis aux constructeurs**

L'attention des constructeurs est appelée sur la nécessité d'attendre l'issue du délai d'instruction de leur demande d'autorisation d'urbanisme avant d'entreprendre les travaux soumis à autorisation ou à déclaration préalable. En effet, d'une part leur demande peut être rejetée dans ce délai et d'autre part l'absence de réponse au terme de ce délai vaut parfois rejet implicite.

Passer outre à cette obligation constitue une infraction passible de sanctions pénales.

#### Lexique

Arrondissement – Références et numéro du dossier – Lieu des travaux – Nom du pétitionnaire – Nom et adresse de l'architecte – Objet de la pétition.

Surface créée : surface de plancher créée.

Surface supprimée : surface de plancher supprimée.

S.T. : Surface du Terrain.

I.S.M.H. : Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

M1 : 1<sup>er</sup> permis modificatif.

M2 : 2<sup>e</sup> permis modificatif (etc.).

#### **Liste des demandes de permis d'aménager déposées entre le 16 septembre et le 30 septembre 2018.**

10<sup>e</sup> arr. (PA-075-110-18-V0008). – Rue du Huit Mai 1945, boulevard de Strasbourg. – Pét. : Mme GRANDJEAN Caroline, VILE DE PARIS – D.V.D. – SAGP. – Aménagement du Réseau Express Vélo Nord-Sud entre la rue du Faubourg Saint-Martin et le boulevard Magenta. – Date d'enregistrement : 27-09-2018.

12<sup>e</sup> arr. (PA-075-112-18-V0010). – Esplanade Saint-Louis. – Pét. : Mme BERNEDE Carine, MAIRIE DE PARIS - D.E.V.E. - S.P.A. – Réaménagement de l'esplanade Saint-Louis (Bois de Vincennes), modification des circulations piétonne et automobile avec aménagement de pistes cyclables et végétalisation des espaces convertis sous forme de prairie. – Date d'enregistrement : 26-09-2018.

#### **Liste des demandes de permis de construire déposées entre le 16 septembre et le 30 septembre 2018.**

1<sup>er</sup> arr. (PC-075-101-18-V0030). – 14, rue Bertin Poirée, 19, rue Jean Lantier. – Pét. : M. SAINTAGNE Christophe. – Arch. : LEMOAL&LEMOAL ARCHITECTES, 47, boulevard de la Liberté, 35000 RENNES. – Modification de la devanture d'un restaurant avec pose de store et aménagement intérieur. – Date d'enregistrement : 17-09-2018.

1<sup>er</sup> arr. (PC-075-101-18-V0031). — 239, rue Saint-Honoré. — Pét. : Mme PINTO Béatrice, S.A. BUCCELLATI FRANCE. — Arch. : M. JOETZJER Philippe, 1, Cité Paradis, 75010 PARIS. — Modification de la devanture en vue d'installation d'une joaillerie. Bâtiment inscrit à l'Inventaire des Monuments Historiques. — Date d'enregistrement : 20-09-2018.

1<sup>er</sup> arr. (PC-075-101-18-V0032). — 22 au 50, rue de Valois, 14 au 24, rue du Colonel Driant, 2 au 2 S, rue Radziwill. — Pét. : M. POTOT Fabrice, SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES. — Arch. : M. BOSC François, 58, rue Charlot, 75003 PARIS. — Travaux de rénovation et d'entretien des espaces communs avec pose de pavés anciens, restitution des décors des plafonds paliers, restitution des bouches de ventilations. Bâtiment inscrit à la date du 31-12-1992. — Date d'enregistrement : 21-09-2018.

1<sup>er</sup> arr. (PC-075-101-18-V0033). — 107, rue de Rivoli. — Pét. : M. CAMEO David, ASSOCIATION LES ARTS DECORATIFS. — Arch. : AG STUDIO, 13, rue de Mont-Louis, 75011 PARIS. — Réaménagement et extension au 6<sup>e</sup> étage des locaux administratifs du Musée des Arts Décoratifs avec création de 3 volumes avec mezzanine dans l'espace sous verrière. Surface créée : 69 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 28-09-2018.

2<sup>e</sup> arr. (PC-075-102-18-V0023). — 19, rue d'Aboukir. — Pét. : M. PARIENTE Gary, PARZAG. — Arch. : M. BASTIE Vincent, 3, rue Rameau, 75002 PARIS. — Réhabilitation d'un bâtiment de commerce et de bureaux de 5 étages sur sous-sol avec changement de destination des locaux de bureaux en habitation (3 logements créés) du 2<sup>e</sup> au 5<sup>e</sup> étage sur rue et cour, modification partielle de la toiture pour création d'un édicule d'ascenseur, création de balcons du 3<sup>e</sup> au 5<sup>e</sup> étage, extension au 1<sup>er</sup> étage avec toiture-terrasse accessible en remplacement d'une toiture à rez-de-chaussée, extension au 2<sup>e</sup> étage sur cour, ravalement des façades, remplacement des menuiseries extérieures sur rue et cour, création de trémies d'ascenseur à tous les niveaux et création et fermeture de trémies d'escaliers aux 1<sup>er</sup> et 5<sup>e</sup> étages. Surface à démolir : 27 m<sup>2</sup>. Surface créée : 26 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 18-09-2018.

2<sup>e</sup> arr. (PC-075-102-18-V0024). — 27, rue du Caire. — Pét. : Mme SCHWOERER Hélène, EPIC PARIS HABITAT OPH. — Arch. : M. PILON Julien, 83, rue Darius Milhaud, 75019 PARIS. — Changement de destination de commerce en habitation au rez-de-chaussée et R + 2 d'un bâtiment à usage de commerce et d'habitation sur un niveau de sous-sol au R + 6, (deux logements créés), création d'un local poubelle et d'un local vélos dans la cour, changement des menuiseries extérieures sur la façade sur rue et isolation thermique par l'extérieur sur la façade cour avec changement des menuiseries extérieures et modification des liaisons verticales. — Date d'enregistrement : 20-09-2018.

3<sup>e</sup> arr. (PC-075-103-16-V0013-M01). — 26, rue de Montmorency. — Pét. : Mme LECOMTE Jeanne-Marie. — Arch. : M. FAGUER Bernard, 19, rue de Montmorency, 75003 PARIS. — Modificatif au PC n° 075-103-16-V-0013 délivré le 24-11-2016. Modification de la devanture d'un local commercial. — Date d'enregistrement : 24-09-2018.

4<sup>e</sup> arr. (PC-075-104-15-V0025-M02). — 20, rue des Lions Saint-Paul, 16 au 28, rue des Jardins Saint-Paul, 16, rue Charles V. — Pét. : M. BONTEMPS Pierre, S.A.R.L. SEVENTH ART. — Arch. : M. PREDINE-HUG Xavier, 9, rue Boursier, 92700 COLOMBES. — Changement de destination de commerce au rez-de-chaussée en extension de l'hôtel avec création de trois chambres supplémentaires. Modificatif aux PC n° 075-104-15-V-0025 délivré le 19-09-2016 et PC 075-104-15-V-0025-M01 autorisé le 05-07-2018. — Date d'enregistrement : 18-09-2018.

4<sup>e</sup> arr. (PC-075-104-18-V0022). — 8, rue de Birague, 32, rue Saint-Antoine, 5, impasse Guéménée. — Pét. : GRISE DULAC Alice, M. SCM SAINT-PAUL. — Arch. : M. LEOBON Marc,

35, rue du Progrès, 93100 MONTREUIL. — Changement de destination de locaux d'entrepôt en bureaux à rez-de-chaussée et sous-sol avec modification des menuiseries extérieures à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 20-09-2018.

4<sup>e</sup> arr. (PC-075-104-18-V0023). — 12, impasse Guéménée, 6 au 6 B, place des Vosges. — Pét. : Mme HIDALGO Marie-Hélène, MAIRIE DE PARIS – D.C.P.A. — Arch. : Mme COURTINE Sandra, 2 B, rue Jacques Cœur, 75004 PARIS. — Création d'un local de stockage au rez-de-chaussée sur cour pour un lycée professionnel. Surface créée : 45 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 27-09-2018.

5<sup>e</sup> arr. (PC-075-105-18-V0025). — 28, rue Henri Barbusse. — Pét. : Mme FORTIN Clémence. — Arch. : PIERRE ET MARCHAND ASSOCIES François, 28, rue Henri Barbusse, 75005 PARIS. — Surélévation de deux niveaux d'un bâtiment à usage d'habitation en fond de cour du sous-sol sur un niveau de combles après démolition de la toiture. Surface créée : 24,40 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 27-09-2018.

6<sup>e</sup> arr. (PC-075-106-18-V0027). — 118 A, rue d'Assas. — Pét. : M. FUNCK BRENTANO Mathieu. — Surélévation d'un niveau d'un bâtiment à usage d'habitation sur un niveau de sous-sol au R + 7 suite à démolition de la toiture (1 logement social créé), création d'un jardin de pluie dans la cour et d'une terrasse en toiture. Surface créée : 87 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 20-09-2018.

8<sup>e</sup> arr. (PC-075-108-17-V0052-M01). — 2, rue d'Argenson, 14, rue La Boétie. — Pét. : S.A. GROUPAMA IMMOBILIER. — Arch. : M. FRANÇOIS Alain, 60, rue de La Boétie, 75008 PARIS. — Changement de destination de locaux d'habitation (1 logement supprimé) en commerce avec modification et remplacement des menuiseries extérieures à rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 18-09-2018.

8<sup>e</sup> arr. (PC-075-108-18-V0048). — 16, rue Vernet, 115 au 117, avenue des Champs-Élysées, 65, rue Galilée. — Pét. : M. HERRE Volker, S.A.S.U. HUGO BOSS FRANCE. — Arch. : M. CHAPUS Mathieu, 78, rue de la Folie Regnault, 75011 PARIS. — Réaménagement d'un commerce de prêt-à-porter avec fermeture et modification de trémies d'escaliers à rez-de-chaussée. Surface à démolir : 12 m<sup>2</sup>. Surface créée : 65 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 20-09-2018.

8<sup>e</sup> arr. (PC-075-108-18-V0049). — 28, place de la Madeleine, 9, rue Vignon. — Pét. : MM. ALBRAND et MUSSEAU Patrick et Xavier, S.C.I. BVK HIGHSTREET RETAIL MADELEINE. — Arch. : M. COULAN Philippe, 28, rue de l'Abbé Groult, 75015 PARIS. — Réaménagement d'un commerce avec modification des liaisons verticales et pose de stores en façades sur rues. Surface démolie : 16 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 21-09-2018.

9<sup>e</sup> arr. (PC-075-109-16-V0025-M01). — 63, rue du Faubourg Poissonnière. — Pét. : S.A.R.L. THIBAUT DE PONNAT. — Arch. : M. CORNIERE Pierrick, 10, cité Nollez, 75018 PARIS. — Modification de la façade sur cour. Modificatif au PC n° 075-109-16-V-0025 délivré le 19-12-2016. — Date d'enregistrement : 20-09-2018.

9<sup>e</sup> arr. (PC-075-109-18-V0037). — 2, rue Buffault. — Pét. : M. ZHANG Yuchen, S.A.R.L. ZHANG. — Arch. : Mme QI Yi-Bo, 11, rue Nicolas Fortin, 75013 PARIS. — Changement de destination d'un local artisanal en commerce avec modification de la devanture en vue d'installation d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 21-09-2018.

9<sup>e</sup> arr. (PC-075-109-18-V0038). — 19, rue Saulnier. — Pét. : M. NONON Nicolas, S.A.S. HOTEL SAULNIER. — Arch. : M. MORIT Mathieu, 63, rue Ramey, 75018 PARIS. — Création d'une véranda en extension d'un restaurant dans une cour. Surface créée : 31 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 28-09-2018.

10<sup>e</sup> arr. (PC-075-110-18-V0033). — 10, boulevard de Magenta, 35, rue Albert Thomas. — Pét. : M. STEHELIN Serge, S.C.I. 10 MAGENTA. — Changement de destination d'un local sur cour à usage d'entrepôt en bureau avec modification de la façade et démolition d'une petite avancée. — Date d'enregistrement : 26-09-2018.

11<sup>e</sup> arr. (PC-075-111-18-V0045). — 42, rue de la Roquette. — Pét. : M. ZAGHDOUN David, S.A.R.L. FINANCIERE SOLO. — Arch. : Mme ROZE Fanny, 61, avenue des Bretagnes, 93230 ROMAINVILLE. — Construction d'un bâtiment en U de 1 à 2 étages et combles d'habitation (5 logements) et de bureaux en cœur d'îlot après démolition d'un bâtiment d'habitation (4 logements), commerce et bureaux de 1 et 2 étages sur cour et de l'extension à rez-de-chaussée sur cour du bâtiment existant et conservé. Surface à démolir : 551 m<sup>2</sup>. Surface créée : 735 m<sup>2</sup>. Hauteur du projet : 12 m. S.T. : 633 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 17-09-2018.

11<sup>e</sup> arr. (PC-075-111-18-V0046). — 16, avenue Philippe-Auguste. — Pét. : M. CHEMLA Claude, S.C.I. DU PONT DE LA TOURNELLE. — Arch. : M. AZOULAY Amram, 13 bis, rue Adrien Damalix, 94410 SAINT-MAURICE. — Surélévation de deux niveaux pour un bâtiment sur un niveau de combles à R + 5 suite à démolition de la toiture (5 logements créés) avec une extension dans la cour du rez-de-chaussée au R + 7, création d'un espace vert. Surface démolie : 60 m<sup>2</sup>. Surface créée : 572 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 21-09-2018.

12<sup>e</sup> arr. (PC-075-112-14-P0002-M03). — 110, allée de Bercy, 16 au 18, boulevard Diderot, 1 au 5, place Louis Armand. — Pét. : M. KRYSINSKI Yann, EPIC SNCF – GARES & CONNEXIONS. — Arch. : M. BONNEFILLE François, 16, avenue d'Ivry, 75013 PARIS. — Modification du périmètre du bâtiment A avec l'aménagement de 5 commerces côté fresques, modification du cloisonnement et suppression des façades des coques de commerces sous marquise, remplacement des pierres du sol de la salle des Fresques, modification sur la sécurisation des accès de maintenance et remplacement partiel du vitrage des verrières. Modificatif aux PC n<sup>os</sup> 075-112-14-P-0002, 075-112-14-P-0002-M01 et 075-112-14-P-0002-M02 délivrés les 02-09-2014, 02-07-2015 et 06-06-2017. — Date d'enregistrement : 21-09-2018.

12<sup>e</sup> arr. (PC-075-112-17-V0002-T01). — 2, rue Chrétien de Troyes, 7, rue de Rambouillet. — Pét. : EPA FOUILLAND FRANÇOIS, S.A.S.U. FONCIERE VESTA. — Arch. : M. LE GUAY Thierry, 54, rue David d'Angers, 75019 PARIS. — Demande de transfert au PC n<sup>o</sup> 075-112-17-V-0002 délivré le 16-06-2017. — Date d'enregistrement : 26-09-2018.

12<sup>e</sup> arr. (PC-075-112-18-V0038). — 210 P, quai de Bercy, 57 P au 85, rue de Bercy. — Pét. : Mme BLANC Danièle, S.A.S. SACRINA. — Arch. : M. TERRONES Olivier, 152, boulevard du Montparnasse, 75014 PARIS. — Extensions sur les deux extrémités de l'hôtel Novotel Bercy. — Date d'enregistrement : 21-09-2018.

13<sup>e</sup> arr. (PC-075-113-18-P0052). — 83, avenue de France. — Pét. : Mme AFFANE Lafita, SNCF RESEAU. — Arch. : Mme COUVERT Fabienne, 16, avenue d'Ivry, 75013 PARIS. — Modification d'un abri provisoire existant appartenant à la SNCF. — Date d'enregistrement : 26-09-2018.

13<sup>e</sup> arr. (PC-075-113-18-P0053). — 52, boulevard Vincent Auriol. — Pét. : M. AUCOUTURIER Michaël, GROUPE HOSPITALIER PITIE SALPETRIERE. — Arch. : EMERGENCE ARCHITECTES, 21, rue Chaptal, 75009 PARIS. — Construction d'un espace d'accueil et de contrôle des entrées et sorties des visiteurs et du personnel de l'hôpital. — Date d'enregistrement : 28-09-2018.

13<sup>e</sup> arr. (PC-075-113-18-V0050). — 58, rue de la Colonie, 105, rue Bobillot. — Pét. : M. MOKDAD Chafik, S.A.R.L. NOVALPHA. — Arch. : M. AZOULAY Amram, 13, rue Adrien Damalix, 94410 SAINT-MAURICE. — Surélévation de 4 étages

(10 logements créés) d'un bâtiment d'habitation et de commerce de 3 étages et combles sur sous-sol avec démolition de la toiture, d'un abri-vélos, création en façade sur cour d'une gaine d'ascenseur desservant tous les niveaux et ravalement des façades sur rue et cour. Surface créée : 486 m<sup>2</sup>. Hauteur du projet : 26 m. S.T. : 307 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 25-09-2018.

13<sup>e</sup> arr. (PC-075-113-18-V0051). — 1, avenue Boutroux. — Pét. : M. GEOFFRAY Patrick, VILLE DE PARIS – DJS. — Arch. : ARCHI GUILLEMINOT S.A.R.L., 16, rue Jean Lavaud, 92260 FONTENAY AUX ROSES. — Création d'une tribune couverte dans l'équipement sportif Boutroux appartenant à la Ville de Paris. — Date d'enregistrement : 26-09-2018.

14<sup>e</sup> arr. (PC-075-114-15-V0037-T02). — 2 au 12, rue Jules Guesde, 5 P au 11, rue du Texel, 19 au 21, rue Vercingétorix. — Pét. : M. ROBIN Gilles, S.C.I. VERCINGETORIX. — Arch. : M. HAOUR Eric, 4, avenue du Président Wilson, 75008 PARIS. — Demande de transfert - Modificatif PC 075-114-15-V-0037-M01 autorisé le 22-05-2018. — Date d'enregistrement : 26-09-2018.

14<sup>e</sup> arr. (PC-075-114-18-V0046). — 162, rue du Château. — Pét. : Mme ADAIR Catherine Jennifer. — Arch. : M. DARTY Johny, 10, rue du Bois Rouge, 77930 SAINT-SAUVEUR-SUR-ECOLE. — Changement de destination d'un atelier en habitation au rez-de-chaussée sur cour avec modification des menuiseries extérieures. — Date d'enregistrement : 19-09-2018.

14<sup>e</sup> arr. (PC-075-114-18-V0047). — Rue du Professeur Hyacinthe Vincent. — Pét. : Mme TORCHIN Floriane, MAIRIE DE PARIS – DCPA. — Arch. : Mme LUCAS Jennifer, 16, rue du Four Banal, 45240 LA FERTE SAINT-AUBIN. — Aménagement d'une déchetterie et construction de locaux destinés au personnel de l'exploitation le long du centre sportif. Surface créée : 54 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 27-09-2018.

15<sup>e</sup> arr. (PC-075-115-18-V0051). — 106 Q, rue Olivier de Serres, 5 au 13, rue Firmin Gillot, 397 au 399, rue de Vaugirard. — Pét. : M. CAUVIN Philippe, DCPA VILLE DE PARIS. — Arch. : Mme NEUFVILLE Elsa, 7 bis, impasse de Mont-Louis, 75011 PARIS. — Changement de destination d'habitation en service d'intérêt collectif du R + 1 au R + 2, ravalement des façades sur le quai et la cour, changement des menuiseries extérieures au R + 1 et R + 2 sur toutes les façades, création d'un ascenseur extérieur du rez-de-chaussée au R + 2 et aménagement de la terrasse. — Date d'enregistrement : 20-09-2018.

15<sup>e</sup> arr. (PC-075-115-18-V0052). — 71 au 73, avenue Emile Zola, 7, place Charles Michels, 83 au 85, rue Saint-Charles. — Pét. : M. DUTREIL François, S.A.S. UNE MAISON A PART. — Arch. : Mme TALONI Lily, 31, rue Galilée, 75116 PARIS. — Changement de destination de locaux de bureaux en habitation (3 logements créés) avec remplacement des menuiseries extérieures au 2<sup>e</sup> étage sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 21-09-2018.

16<sup>e</sup> arr. (PC-075-116-14-V0054-M02). — 11 P, rue Copernic. — Pét. : Mme BLET Anne, S.A.R.L. FINANCIERE 5B. — Arch. : M. AZALBERT Raphaël, 6, rue d'Amphoux, 84000 AVIGNON. — Permis modificatif au PC n<sup>o</sup> 075-116-14-V-0054 délivré le 11-04-2016. Modification des menuiseries extérieures. S.T. : 115 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 27-09-2018.

16<sup>e</sup> arr. (PC-075-116-16-V0027-M01). — 9, rue Parent de Rosan. — Pét. : Mme FRANÇOIS Nadja. — Arch. : M. DANCY Jean-Marie, 16, rue Elzévir, 75003 PARIS. — Modification des baies en façades à rez-de-chaussée et 1<sup>er</sup> étage, remplacement de la toiture-terrasse par une toiture simple pente, modification d'habillage d'une partie de façade, conservation des garde-corps, redistribution des locaux et extension vitrée à rez-de-chaussée sur cour. Surface démolie : 21 m<sup>2</sup>. Surface créée : 94 m<sup>2</sup>. Modificatif au PC n<sup>o</sup> 075-116-16-V-0027 délivré le 19-12-2016. — Date d'enregistrement : 27-09-2018.

16<sup>e</sup> arr. (PC-075-116-18-V0061). — 12 au 12 B, villa Saïd. — Pét. : M. AL SAUD Badr. — Arch. : M. RADAKOVIC Milenko, 191, rue d'Alésia, 75014 PARIS. — Aménagement d'une remise en habitation (1 logement créé) avec création d'une fenêtre dans une baie libre à rez-de-chaussée sur cour. Surface créée : 32 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 18-09-2018.

17<sup>e</sup> arr. (PC-075-117-17-V0029-T02). — 13, rue Alphonse de Neuville. — Pét. : M. DOUBLET Dimitri, S.C.I. 13 ADN MONCEAU. — Arch. : M. TORRES Stéphane, 86, rue Louis Rouquier, 92300 LEVALLOIS PERRET. — Transfert du PC n° 075-117-17-V-0029 délivré le 22-11-2017 à la SNC 13 ALPHONSE DE NEUVILLE. Transfert du PC n° 075-117-17-V-0029-T01 délivré le 31-08-2018 à 13 ADN MONCEAU SCI. — Date d'enregistrement : 21-09-2018.

17<sup>e</sup> arr. (PC-075-117-18-P0056). — Place de la Porte Maillot. — Pét. : M. GRUZ Xavier, EPIC SNCF RESEAU. — Arch. : M. DUTHILLEUL Jean-Marie, 22, rue Delambre, 75014 PARIS. — Modification de l'accès principal de la gare, transformation partielle du parking en locaux d'exploitation et d'espace de transit pour les voyageurs suite à la démolition partielle de 6 niveaux de parking et création d'une sortie voyageurs côté Neuilly. Surface créée : 11042,92 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 20-09-2018.

18<sup>e</sup> arr. (PC-075-118-16-V0029-M01). — 35, rue Doudeauville. — Pét. : M. PRADO Vincent. — Arch. : M. BAIGUERA Alessandro, 134, rue des Couronnes, 75020 PARIS. — Modificatif au permis 075-118-16-V-0029 délivré le 04-11-2016. Création de deux châssis de toit. — Date d'enregistrement : 26-09-2018.

18<sup>e</sup> arr. (PC-075-118-18-V0049). — 196, rue Championnet. — Pét. : M. DENAMIEL Emeric. — Arch. : M. LEMARCHAND Thibaut, 197, boulevard Voltaire, 75011 PARIS. — Surélévation de la toiture et modification de la terrasse en vue d'aménagement du niveau de combles en extension du logement au 5<sup>e</sup> étage. Surface créée : 30 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 24-09-2018.

19<sup>e</sup> arr. (PC-075-119-18-V0040). — 16 au 18, rue des Bois, 1 au 3, rue de Cambo, 27, rue du Docteur Potain. — Pét. : Mme SCHWOERER Hélène, PARIS HABITAT-OPH. — Arch. : M. GANTOIS Fabien, 9, rue des Trois Bornes, 75011 PARIS. — Ravalement des façades, remplacement des menuiseries extérieures, réfection de la couverture, création et remplacement de châssis d'accès, création de sorties de ventilation en toiture sur rue et cour, fermeture des loggias et des oriels sur cour, réfection des dallages, réaménagement et végétalisation des espaces extérieurs. Surface créée : 68 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 17-09-2018.

19<sup>e</sup> arr. (PC-075-119-18-V0041). — 104, rue d'Aubervilliers. — Pét. : Mme TORCHIN Floriane, MAIRIE DE PARIS – DCPA – SLA 19. — Arch. : S.A.R.L. BRELAN D'ARCH, 3, rue des Fossés, 92220 BAGNEUX. — Installation de deux escaliers sur cour et création de deux sorties de secours d'une salle de spectacles appartenant à la Ville de Paris. Monument Historique inscrit le 21-01-1997. — Date d'enregistrement : 25-09-2018.

20<sup>e</sup> arr. (PC-075-120-16-V0038-T01). — 2 au 4, rue de Pali-Kao, 64 au 74, boulevard de Belleville. — Pét. : M. TAPIES Ibern Jaume, S.C.I. BELLEVILLE INVESTMENTS. — Arch. : M. STERLIN Xavier, 197, rue du Temple, 75003 PARIS. — Demande de transfert au PC n° 075-120-16-V-0038 délivré le 22-11-2016. — Date d'enregistrement : 26-09-2018.

20<sup>e</sup> arr. (PC-075-120-18-V0003-M01). — 15 au 17, rue Taclet, 121, rue Pelleport. — Pét. : M. DU PAYRAT Jean-Louis, OGEC NOTRE-DAME DE LOURDES. — Arch. : AGENCE ROUGE BASILIC, M. Grégoire CLAUDEL, 17, rue Froment, 75011 PARIS. — Note complémentaire à la notice descriptive PC4 pour la localisation du local de stationnement des vélos-poussettes. Modificatif au PC n° 075-120-18-V-0003 délivré le 03-07-2018. — Date d'enregistrement : 25-09-2018.

20<sup>e</sup> arr. (PC-075-120-18-V0038). — 13, rue du Transvaal. — Pét. : Mme CLAIRE Elisabeth. — Arch. : Mme MAHE Stéphanie, 31, rue Frédérick Lemaître, 75020 PARIS. — Surélévation d'un bâtiment existant. — Date d'enregistrement : 26-09-2018.

20<sup>e</sup> arr. (PC-075-120-18-V0039). — 87 au 89, rue de Ménilmontant. — Pét. : Mme, M. BOURDET Hélène et Jean-François. — Arch. : M. BOURDET Jean-François, 11 bis, rue de Saint-Pétersbourg, 75008 PARIS. — Construction d'un bâtiment de 3 étages sur un niveau de sous-sol à usage de commerce et de bureau au rez-de-chaussée et d'habitation après démolition d'un bâtiment à usage de commerce et d'entrepôt au rez-de-chaussée. Surface démolie : 238,20 m<sup>2</sup>. Surface créée : 742,90 m<sup>2</sup>. S.T. : 498 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 28-09-2018.

20<sup>e</sup> arr. (PC-075-120-18-V0040). — 35, rue des Grands Champs. — Pét. : M. GUILLOU STEVE, S.A.S. THE WALL ARKOSE. — Arch. : BAEHR & LANDEAU ARCHITECTES, 163, rue de Charenton, 75012 PARIS. — Changement de destination de locaux de commerce en extension d'une salle d'escalade. — Date d'enregistrement : 28-09-2018.

20<sup>e</sup> arr. (PC-075-120-18-V0041). — 18, rue de Terre Neuve. — Pét. : M. LENTSCHNER Francis, S.C.C.V. PARIS TN. — Arch. : AFG ARCHITECTURE, 75, rue de Lourmel, 75015 PARIS. — Construction d'un bâtiment de 6 étages d'habitation (11 logements) après démolition d'un bâtiment de R + 0 à R + 2 d'artisanat, de bureaux et d'habitation (1 logement). Surface à démolir : 206 m<sup>2</sup>. Surface créée : 442 m<sup>2</sup>. Hauteur de la construction : 21 m. S.T. : 141 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 28-09-2018.

#### Liste des demandes de permis de démolir déposées entre le 16 septembre et le 30 septembre 2018.

1<sup>er</sup> arr. (PD-075-101-18-V0009). — 14 au 14 B, rue d'Argenteuil, 13, avenue de l'Opéra. — Pét. : M. CHAZALY Frédéric, PRONY BUREAUX / COVEA IMMOBILIER. — Création de baies intérieures au 3<sup>e</sup> étage. — Date d'enregistrement : 28-09-2018.

4<sup>e</sup> arr. (PD-075-104-18-V0004). — 16, quai d'Orléans. — Pét. : M. STRASSER Arnaud. — Démolition de l'escalier extérieure du R + 6 au R + 7 avec ouverture d'une trémie sur la terrasse en toiture au R + 7. — Date d'enregistrement : 25-09-2018.

5<sup>e</sup> arr. (PD-075-105-18-P0008). — 22, rue Monge, 2 au 8, rue Clovis, 52 au 58, rue du Cardinal Lemoine. — Pét. : M. LEMPEREUR PATRICK, CERCLE NATIONAL DES ARMEES. — Démolition partielle d'un plancher pour le rehaussement d'un escalier de secours. — Date d'enregistrement : 26-09-2018.

8<sup>e</sup> arr. (PD-075-108-18-V0005). — 27, avenue des Champs-Élysées. — Pét. : M. VANNESTE LOIC, S.A.S. LES CINEMAS PATHE GAUMONT. — Démolition du sol-sol pour aménagement de salles de projection. — Date d'enregistrement : 20-09-2018.

12<sup>e</sup> arr. (PD-075-112-18-V0013). — 1, rue de Chablis. — Pét. : M. MAURICE Frédéric. — Dépose de la couverture et ouverture d'un mur porteur. — Date d'enregistrement : 28-09-2018.

14<sup>e</sup> arr. (PD-075-114-18-V0010). — 34, rue de l'Aude. — Pét. : M. VUIDEL Laurent, S.A.S. HENEO. — Démolition d'une dalle végétalisée au R + 1 en fond de parcelle. — Date d'enregistrement : 17-09-2018.

16<sup>e</sup> arr. (PD-075-116-18-V0011). — 66 B au 66 T, rue Saint-Didier. — Pét. : M. TURKI Mohammed, S.C.I. RAZEEM. — Démolition du bâtiment en fond de cour à usage de bureau et création de trémies d'escaliers. — Date d'enregistrement : 17-09-2018.

16<sup>e</sup> arr. (PD-075-116-18-V0012). — 40, rue de Passy. — Pét. : CABINET PARIS SYNDIC & GESTION, S.N.C. 40, RUE DE PASSY. — Suppression des barreaux d'une échelle fixée sur le pignon d'un immeuble. — Date d'enregistrement : 26-09-2018.

20<sup>e</sup> arr. (PD-075-120-18-V0015). — 3, rue Sorbier. — Pét. : M. SUMEIRE Martin. — Démolition partielle de la charpente et de la couverture du bâtiment sur cour. — Date d'enregistrement : 26-09-2018.

20<sup>e</sup> arr. (PD-075-120-18-V0016). — 51, rue des Orteaux. — Pét. : M. HOLMES Catriona. — Démolition d'une partie du mur en limite avec la parcelle 6 (53, rue des Orteaux). — Date d'enregistrement : 27-09-2018.

### Liste des demandes de déclarations préalables déposées entre le 16 septembre et le 30 septembre 2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0237). — 14 au 14 B, rue d'Argenteuil, 13, avenue de l'Opéra. — Pét. : M. CHAZALY Frédéric, S.C.I. PRONY BUREAUX COVEA IMMOBILIER. — Changement des menuiseries extérieures sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 17-09-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0238). — 18, avenue Victoria. — Pét. : S.A.R.L. ARCHIDES. — Arch. : M. CORNIERE Pierrick, 10, cité Nollez, 75018 PARIS. — Changement de destination d'un local de bureaux en hébergement hôtelier situé au 2<sup>e</sup> étage gauche en façade sur rue. — Date d'enregistrement : 20-09-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0239). — 23, boulevard de Sébastopol. — Pét. : S.A.R.L. ARCHIDES. — Arch. : M. CORNIERE Pierrick, 10, cité Nollez, 75018 PARIS. — Changement de destination d'un local de bureaux en hébergement hôtelier situé au 3<sup>e</sup> étage en façade sur rue. — Date d'enregistrement : 20-09-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0240). — 120, rue Rambuteau. — Pét. : M. GILLARD Laurent, RESTO LES HALLES. — Pose d'un store pour un restaurant. — Date d'enregistrement : 24-09-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0241). — 10, rue de Richelieu, 7 au 7 B, rue de Montpensier. — Pét. : M. CHEMOUNY Sébastien, S.A.S. ALLIANZ REAL ESTATE FRANCE. — Remplacement des menuiseries extérieures au 5<sup>e</sup> étage sur courette. — Date d'enregistrement : 28-09-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0242). — 54, rue de l'Arbre Sec. — Pét. : M. WANG Michaël, S.A.S. MALAIS-REAUMUR. — Changement de destination d'un commerce en hébergement hôtelier. — Date d'enregistrement : 28-09-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0302). — 108, rue Réaumur, 33, rue des Petits Carreaux. — Pét. : M. COHEN Jean-Jacques, S.C.I. 108. — Changement de destination d'un local de bureaux en hébergement hôtelier au 6<sup>e</sup> étage sur rue. — Date d'enregistrement : 17-09-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0304). — 11, boulevard Montmartre. — Pét. : M. WESTPHAL Pierre-Yves. — Réfection des balcons au 6<sup>e</sup> étage sur rue d'un immeuble d'habitation, et rénovation des bandeaux au 5<sup>e</sup> étage. — Date d'enregistrement : 18-09-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0305). — 56, rue Tiquetonne. — Pét. : M. COMBEAU Thomas, S.A.S. COMBEAU COUVERTURE. — Réfection de la couverture versant rue et d'un balcon au 5<sup>e</sup> étage d'un local d'habitation. — Date d'enregistrement : 19-09-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0306). — 8, rue d'Antin, 39, avenue de l'Opéra. — Pét. : M. FELICI Jean-Paul, S.A.S. THOMANN-HANRY. — Ravalement des façades sur rue. — Date d'enregistrement : 19-09-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0307). — 108, rue Réaumur. — Pét. : M. KATZ Edouard, S.A.S. OBERSTR'EAT. — Remise en peinture de la devanture et pose d'un store-banne d'un établissement de restauration rapide. — Date d'enregistrement : 20-09-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0308). — 12, rue de Gramont. — Pét. : Mme BAALI Bohne Kirsten Tania, DEKA IMMOBILIEN INVESTMENT. — Ravalement sur pignon côté cour. — Date d'enregistrement : 20-09-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0309). — 67, rue de Richelieu. — Pét. : M. MERLIN Matthieu, 5DC 67, RUE DE RICHELIEU. — Travaux de ravalement sur façade sur rue partielle, murs du dernier étage, façade côté rue hors locaux commerciaux et pignon en retour côté 69. — Date d'enregistrement : 20-09-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0310). — 17, boulevard Poissonnière. — Pét. : M. GAUNET Olivier, SFR DISTRIBUTION. — Modification de la devanture d'un commerce existant. — Date d'enregistrement : 21-09-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0311). — 102, rue d'Aboukir. — Pét. : M. NUTU Adrian, PIIC IMMOBILIER. — Réfection de la couverture d'un immeuble. — Date d'enregistrement : 21-09-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0312). — 54, rue Montmartre. — Pét. : M. DELORIS Yann, LA LOUISIANE. — Réfection de la couverture versant rue d'un immeuble. — Date d'enregistrement : 24-09-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0313). — 55, rue Saint-Sauveur. — Pét. : M. GICQUEL Marc, S.A.R.L. MARC GICQUEL ENTREPRISE. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 27-09-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0314). — 149, rue Montmartre. — Pét. : M. SOUEL Yannick, S.A.R.L. DYNAMIC SPORT. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 28-09-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-P0337). — 38, rue des Francs-Bourgeois. — Pét. : Mme LANTHMANN Sophie, CONFEDERATION SUISSE. — Réfection des réseaux d'assainissement de la voirie et réfection du passage. — Date d'enregistrement : 21-09-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0327). — 45, rue des Tournelles. — Pét. : Mme DUONG Thu Thien Huong. — Changement de destination d'un commerce à rez-de-chaussée sur cour en hébergement hôtelier. — Date d'enregistrement : 17-09-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0328). — 22, rue Debelleye. — Pét. : M. MORGESE Pasquale, N2 SRL. — Modification de la devanture d'un magasin de prêt-à-porter. — Date d'enregistrement : 17-09-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0329). — 2, rue Au Maire. — Pét. : M. MENANE Mouloud, S.A.S. LES CHARTRONS. — Modification de la devanture d'un restaurant et pose de stores. — Date d'enregistrement : 18-09-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0330). — 133, rue Vieille du Temple. — Pét. : M. GORJUX Nicolas. — Remplacement d'une fenêtre de toit par une fenêtre de type Velux. — Date d'enregistrement : 18-09-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0331). — 67, boulevard Beaumarchais. — Pét. : Mme, M. TIOURINA Natalie — M. DEWEER François, S.A.R.L. LIBRAIRIE DU GLOBE. — Modification de la devanture d'une librairie. — Date d'enregistrement : 19-09-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0332). — 99, rue Beaubourg. — Pét. : M. CHOU Tong, S.A.R.L. MUCHOU. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un commerce de restauration rapide. — Date d'enregistrement : 19-09-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0333). — 5 B, rue des Haudriettes. — Pét. : M. HAUSSY Julien, S.A.R.L. ESPACES ATYPIQUES. — Modification de la devanture en vue d'installation d'une agence immobilière. — Date d'enregistrement : 20-09-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0334). — 74, rue des Archives. — Pét. : LORIN Raphaël, S.A.R.L. ARCHIDES. — Arch. : M. CORNIERE Pierrick, 10, cité Nollez, 75018 PARIS. —

Changement de destination d'un local de bureaux en hébergement hôtelier situé en rez-de-chaussée sur la 2<sup>e</sup> cour. — Date d'enregistrement : 20-09-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0335). — 68, rue Notre-Dame de Nazareth. — Pét. : M. GUIBERT Matthieu. — Création d'une mezzanine dans un logement situé au rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 20-09-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0336). — 48, rue du Vertbois. — Pét. : M. PESSOA Antonio, S.A.S. LENZI. — Ravalement du mur pignon, côté cour. — Date d'enregistrement : 20-09-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0338). — 8, rue de Poitou. — Pét. : M. GALLOU Hugo, THE CAMBRIDGE. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 21-09-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0339). — 175, rue du Temple, 5, rue des Fontaines du Temple. — Pét. : M. ROBBEZ-MASSON Frank, S.A. KSO. — Modification de la devanture d'une bijouterie. — Date d'enregistrement : 24-09-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0340). — 11 B, rue Elzévir. — Pét. : M. AIACH Xavier, S.C.I. CHRIFAX. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 27-09-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0341). — 48, rue des Francs-Bourgeois. — Pét. : M. SZCERBA Paul, BALIBARIS. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 28-09-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0342). — 12, rue Aux Ours, 60, boulevard de Sébastopol. — Pét. : M. LUGASSY Yoni, S.A.R.L. L'UNIVERS DU 2 ROUES. — Modification de la devanture d'un commerce de vente de véhicules 2 roues motorisés. — Date d'enregistrement : 28-09-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0343). — 12, rue Saint-Claude. — Pét. : NAWROT JEAN CLAUDE. — Extension d'un logement à rez-de-chaussée sur cour. Surface créée : 9,48 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 28-09-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0246). — 46, boulevard Henri IV. — Pét. : Mme SOLER Isabelle. — Création d'un châssis de toit versant rue. — Date d'enregistrement : 17-09-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0247). — 15, rue Rambuteau. — Pét. : M. WESTPHAL Pierre-Yves. — Ravalement des façades de la courette Est. — Date d'enregistrement : 18-09-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0248). — 38 B, rue de Rivoli. — Pét. : M. AMELINE Michel, E.M.A ENTREPRISE MODERNE D'APPLICATION. — Ravalement de la façade côté cour. — Date d'enregistrement : 18-09-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0249). — 28, rue de Rivoli. — Pét. : S.C.I. PARIS 28 RIVOLI. — Modification de la devanture d'un commerce avec création d'une trémie à rez-de-chaussée. Surface supprimée : 3,50 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 20-09-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0250). — 37, rue des Archives. — Pét. : M. WATRIN Stéphane. — Remplacement de six châssis de toit versant rue et cour. — Date d'enregistrement : 20-09-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0251). — 52, rue des Archives. — Pét. : M. PAPIN Baptiste, S.A.S. BALAS. — Réfection de la couverture sur cour. — Date d'enregistrement : 20-09-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0252). — 2, allée des Justes de France. — Pét. : Mme HIDALGO Marie-Hélène, MAIRIE DE PARIS – D.P.A. — Remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures du collège François Couperin. — Date d'enregistrement : 21-09-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0253). — 43, rue Saint-Antoine. — Pét. : M. XIA Tingue, S.A.R.L. JU FRERES. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 21-09-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0254). — 8, boulevard de Sébastopol. — Pét. : M. ASTRUP Pierre, S.A. SYNDICAT COPROP. 8, BOULEVARD DE SEBASTOPOL. — Réalisation d'un passage entre deux corps de bâtiments sur la même unité foncière au 1<sup>er</sup> étage sur cour. — Date d'enregistrement : 24-09-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0255). — 11, rue des Francs-Bourgeois. — Pét. : M. LIPKIN Maurice, S.C.I. BOURGEOIS. — Arch. : TEAM3 ARCHITECTES. — Aménagement d'une cave commerciale en sous-sol. Surface créée : 19,80 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 25-09-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0256). — 13, rue du Temple. — Pét. : M. LE SAOUTER Stéphane, NFS INTERNATIONAL. — Aménagement d'un magasin de ventes de glaces en lieu et place d'une brasserie existante. — Date d'enregistrement : 25-09-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0257). — 11, rue Ferdinand Duval. — Pét. : Mme PINTAT Karine, CABINET BERNARD LEVY. GROUPE EXCOGIM. — Remplacement des fenêtres de la cage d'escalier côté cour. — Date d'enregistrement : 25-09-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0258). — 16, quai d'Orléans. — Pét. : M. BOSCH François, M. STRASSER Arnaud. — Démolition de l'escalier extérieure du R + 6 au R + 7 avec ouverture d'une trémie sur la terrasse en toiture au R + 7. — Date d'enregistrement : 25-09-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0259). — 88, rue Saint-Antoine. — Pét. : M. GOUIDER Helmi, CLN. — Ravalement des façades sur courette. — Date d'enregistrement : 28-09-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0260). — 3, rue Nicolas Flamel. — Pét. : S.A.R.L. MORISSEAU Alexandre, NGBI. — Réfection de l'étanchéité du balcon et des balconnets sur rue. — Date d'enregistrement : 28-09-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-P0333). — 45, rue d'Ulm. — Pét. : M. MEZARD Marc, EPIC ECOLE NORMALE SUPERIEURE. — Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture-terrasse de l'École Normale Supérieure. — Date d'enregistrement : 24-09-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0326). — 16 au 20, rue Mouffetard. — Pét. : M. VINOT Antoine, S.A. ANDRE GRIFFATION. — Ravalement partiel de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 17-09-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0327). — 30, rue Vauquelin. — Pét. : Mme JONQUET Anne. — Transformation d'une porte par une fenêtre sur la façade cour au rez-de-chaussée. — Date d'enregistrement : 17-09-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0328). — 51, rue de la Harpe. — Pét. : Mme DUONG Thi Anh Thui. — Changement de destination d'un commerce à rez-de-chaussée sur cour en hébergement hôtelier. — Date d'enregistrement : 17-09-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0329). — 11, rue de l'Estrapade. — Pét. : Mme USHIODA Atsuko, S.C.I. L'ESTRAPADE. — Remplacement de la verrière et des menuiseries extérieures d'un appartement situé au rez-de-chaussée et 1<sup>er</sup> étage sur courette. — Date d'enregistrement : 17-09-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0330). — 3, rue des Chantiers. — Pét. : M. BARCIK Kevin, FONDATION VALENTIN HAUY c/o TELMMA. — Remplacement des menuiseries extérieures sur les façades sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 18-09-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0331). — 177, rue Saint-Jacques. — Pét. : M. STERN Christophe, R.I.V.P. — Ravalement sur pignon. — Date d'enregistrement : 18-09-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0332). — 106, rue Mouffetard. — Pét. : M. WINOCOUR Jules, S.A.R.L. LA TERRASSE. — Modification d'une devanture en vue d'installation d'une sandwicherie. — Date d'enregistrement : 20-09-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0334). — 41, boulevard Saint-Michel. — Pét. : Mme ALBAR Audrey, S.N.C. HOTEL LE LAPIN BLANC. — Pose d'un escalier en extérieure pour accéder à la toiture-terrasse et pose de garde-corps pour sécurisation de celle-ci. — Date d'enregistrement : 25-09-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0335). — 2, rue des Bernardins. — Pét. : S.A.R.L. SAMBA. — Ravalement du mur mitoyen avec le square. — Date d'enregistrement : 25-09-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0336). — 9, rue Soufflot. — Pét. : M. DUTERTRE Olivier, INDIANA SOUFFLOT. — Modification des stores en toile. — Date d'enregistrement : 25-09-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0337). — 4, rue Linné. — Pét. : M. SERHANE Hakim, STE O'FIVE. — Installation d'un store-banne en façade d'un salon de thé. — Date d'enregistrement : 26-09-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0307). — 10, rue de l'Odéon. — Pét. : Mme VIVIER Kerstin. — Remise en peinture d'une porte cochère. — Date d'enregistrement : 18-09-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0308). — 27, rue Cassette. — Pét. : M. LARENE Antoine, LARENE. — Ravalement sur la façade côté rue. — Date d'enregistrement : 19-09-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0309). — 78, rue d'Assas. — Pét. : M. SAINT-ANGE Sylvain. — Modification des châssis de toit. — Date d'enregistrement : 20-09-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0310). — 9 T, rue Saint-Placide. — Pét. : M. VEIL Thierry, S.A.R.L. BAGELS - « BAGELSTEIN ». — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 20-09-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0311). — 4, rue de Chevreuse. — Pét. : Mme BIEBUYCK Brunhilde, REID HALL INC. — Arch. : M. CORNIERE Pierrick, 10, cité Nollez, 75018 PARIS. — Abattage d'un arbre sur cour. — Date d'enregistrement : 20-09-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0312). — 28, rue Racine. — Pét. : M. LANNON Nicolas, S.A.R.L. SYNDIC CECA. — Ravalement du mur pignon du bâtiment sur cour. — Date d'enregistrement : 21-09-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0313). — 79, rue de Seine. — Pét. : M. FLOTTES Olivier, S.A.R.L. SEINE 121. — Modification de la devanture d'un local artisanal avec pose de store. — Date d'enregistrement : 24-09-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0314). — 3, rue de l'Ancienne Comédie. — Pét. : Mme, M. DE VILMAREST Geoffroy. — Remplacement d'un châssis de toit par une verrière au rez-de-chaussée en fond de cour. — Date d'enregistrement : 25-09-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0315). — 16, rue du Cherche-Midi. — Pét. : M. BORDJI Ali, S.A.R.L. ERNEST CHAUSSEUR. — Modification de la devanture d'un magasin de vente de chaussures. — Date d'enregistrement : 27-09-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0316). — 6, rue de Chevreuse. — Pét. : M. DELAGE Lionel, CHEZ LIONEL. — Modification du store d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 28-09-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0317). — 24, rue Servandoni. — Pét. : M. AUSSOUR Damien, NUANCE 3. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 28-09-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0363). — 18, rue de Bellechasse. — Pét. : M. HERVIEU Bertrand, ACADEMIE D'AGRICULTURE DE FRANCE. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 25-09-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0355). — 75, rue de Grenelle. — Pét. : M. ROTH Richard Nolan. — Remplacement d'une porte de garage à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 17-09-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0356). — 11, rue Dupont des Loges. — Pét. : Mme PICAULT Nada, E.U.R.L. LA MARIEE CAPRICIEUSE. — Remise en peinture de la devanture d'un magasin de robe de mariées. — Date d'enregistrement : 18-09-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0357). — 16, rue de Beaune, 38, rue de Verneuil. — Pét. : M. HERRAIZ Alberto, MESA MORFOSIS. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 19-09-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0358). — 84, rue de Lille. — Pét. : M. MEYERS Nicolas. — Création d'un escalier extérieur du R + 4 au R + 5 sur terrasse avec modification et création de menuiseries extérieures ainsi que d'un édicule en toiture. — Date d'enregistrement : 19-09-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0359). — 49 au 53, rue de Lille. — Pét. : M. LAURENT Christophe, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. — Remplacement d'une trappe par une verrière dans une cour. — Date d'enregistrement : 20-09-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0360). — 1, rue Pierre Leroux. — Pét. : Mme ITO Fumie. — Rénovation d'un abri de jardin avec remplacement de la couverture. — Date d'enregistrement : 21-09-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0361). — 2, rue de la Légion d'Honneur. — Pét. : M. ABONNENC Jean-Paul, S.A.S. MEDIKIOSK. — Modernisation d'un kiosque à journaux. — Date d'enregistrement : 24-09-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0362). — 75 au 77, avenue Bosquet, 9, passage de la Vierge. — Pét. : M. PERENNES Hervé, S.A.R.L. MAUDEZ. — Ravalement des façades, remplacement des menuiseries extérieures, réfection de la couverture et remplacement d'un châssis de toit sur rues. — Date d'enregistrement : 24-09-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0364). — 65, rue du Bac. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, MAIRIE DE PARIS - D.E.V.E. - SPA. — Végétalisation d'un mur pignon. — Date d'enregistrement : 25-09-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0365). — 3, boulevard de la Tour-Maubourg. — Pét. : M. VACCARELLO Anthony, VAM MANAGEMENT. — Réhabilitation d'un hôtel particulier avec extension au R - 1 sur courette, modification des menuiseries extérieures. Surface créée : 9 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 26-09-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0366). — 25, avenue de Ségur. — Pét. : M. SILVENTE Jean-François, S.A.S. ALBERGO 07. — Modification de la devanture et rentoilage du store après dépose de la terrasse fermée. — Date d'enregistrement : 27-09-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0367). — 28 au 30, boulevard Raspail. — Pét. : M. VIGUTTO Hugues, S.A. SAPA. — Ravalement du mur pignon. — Date d'enregistrement : 28-09-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0413). — 8, rue Greffulhe. — Pét. : M. VASSIL Nicolas, S.A.S. VASSIL. — Ravalement des façades sur cour et courette. — Date d'enregistrement : 17-09-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0414). — 96, rue du Rocher. — Pét. : M. LAPERRE Daniel, SOCIETE GENERALE. — Modification de la devanture d'une agence bancaire avec mise aux normes des accès. — Date d'enregistrement : 18-09-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0415). — 39, rue de Moscou. — Pét. : M. HUBERT Laurent, S.A.R.L. BERTHIER PEINTURE GAIA. — Ravalement des façades sur rue. — Date d'enregistrement : 19-09-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0416). — 27, avenue des Champs-Élysées. — Pét. : M. VANNESTE Loïc, S.A.S. LES CINEMAS PATHE GAUMONT. — Modification de la façade et création de deux salles de projection en sous-sol d'un complexe de cinéma. — Date d'enregistrement : 20-09-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0418). — 136, avenue des Champs-Élysées. — Pét. : Mme BARRERE Marie-Nöel, S.A.S. BULGARI FRANCE. — Rentoilage d'un store-banne en façade d'une joaillerie. — Date d'enregistrement : 20-09-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0419). — 29, avenue de Friedland. — Pét. : Mme SANCHEZ Carole, S.N.C. POUJADE & CIE. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 21-09-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0420). — 5, place Saint-Augustin. — Pét. : M. ABONNENC Jean-Paul, S.A.S. MEDIKIOSK. — Modernisation d'un kiosque à journaux. — Date d'enregistrement : 24-09-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0421). — 63, boulevard Haussmann. — Pét. : M. SANTOS CASTRO José Antonio, EBA FRANCE. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 24-09-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0422). — 64 au 64 B, rue La Boétie. — Pét. : M. BRONZETTI Morena, S.A.R.L. QATAR AIRWAYS. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 24-09-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0423). — 99, boulevard Malesherbes. — Pét. : Mme WEILL Astrid, S.C.I. 99 MALESHERBES. — Suppression de l'escalier de service aux 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> étages, création d'un escalier entre le rez-de-chaussée et R + 1, remplacement des menuiseries extérieures sur rue et création d'un châssis de toit. Surface créée : 12,40 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 25-09-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0424). — 20, rue Roquépine. — Pét. : Mme KONE Géraldine, HOTEL HAUSSMAN SAINT-AUGUSTIN. — Réfection de la couverture du terrasson et du brisis à l'identique d'un hôtel. — Date d'enregistrement : 26-09-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0425). — 24, rue du Rocher. — Pét. : M. HADDAD Laurent, MAISON DE L'APPAREIL AUDITIF. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 26-09-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0426). — 14, boulevard de la Madeleine. — Pét. : M. ABONNENC Jean-Paul, S.A.S. MEDIKIOSK. — Modernisation d'un kiosque de presse. — Date d'enregistrement : 28-09-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0427). — 1, place Chassigne-Goyon. — Pét. : M. ABONNENC Jean-Paul, S.A.S. MEDIKIOSK. — Modernisation d'un kiosque de presse. — Date d'enregistrement : 28-09-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0428). — 28, rue de Lisbonne. — Pét. : M. LEFEVRE, LEFEVRE & DUCHARME. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 28-09-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0400). — 16 au 18, boulevard des Capucines, 8 au 12, place Edouard VII, 18 au 20, rue de Caumartin. — Pét. : M. OUDARD Eric, S.A. SOCIETE FONCIERE LYONNAISE. — Modification des porte d'accès d'un bâtiment. — Date d'enregistrement : 17-09-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0401). — 50, rue Condorcet. — Pét. : COPROPRIETAIRES DU 50, RUE CONDORCET, SYNDIC ORALIA LEPINAY MALET. — Ravalement de la façade sur rue avec réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 17-09-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0402). — 6, place Gustave Toudouze. — Pét. : M. WHALA Imed, S.A.R.L. DW RENOV. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 17-09-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0403). — 33, rue du Faubourg Poissonnière. — Pét. : M. BEHAR THINIERES Henri, CHASSEURS CUEILLEURS. — Modification de la devanture d'un commerce de restauration rapide. — Date d'enregistrement : 18-09-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0404). — 5, rue de Maubeuge, 31, rue Lamartine. — Pét. : M. PREVEL Laurent, S.A.S.U. CABINET CLEMENT TOURON. — Réfection de la couverture versants rue et cour. — Date d'enregistrement : 18-09-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0405). — 64, rue Lamartine. — Pét. : M. MARET Renaud, NATURALIA. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 18-09-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0406). — 33, rue Richer. — Pét. : Mme TRAN Emilie, S.A.S. PAUL ET GASTON. — Modification de la devanture d'un commerce de restauration rapide. — Date d'enregistrement : 18-09-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0407). — 71, rue de Dunkerque. — Pét. : SDC 71 DUNKERQUE. — Changement d'une porte de parking donnant sur rue. — Date d'enregistrement : 20-09-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0408). — 24, rue d'Aumale. — Pét. : M. MAGUIN Antoine. — Modification des menuiseries extérieures au 3<sup>e</sup> étage sur cour d'un local d'habitation. — Date d'enregistrement : 20-09-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0409). — 48, rue Laffitte. — Pét. : M. CHEKROUN SETTI Ethan, STE STUDENT AND LOCATION HOUSING. — Changement de destination d'un local de bureau en hébergement hôtelier. — Date d'enregistrement : 20-09-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0410). — 29, boulevard de Clichy. — Pét. : M. SOU VANNORA Grégory, S.A.S. COULIMIMI. — Modification de la devanture d'un magasin de lingerie fine. — Date d'enregistrement : 21-09-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0411). — 20, rue de Bruxelles. — Pét. : M. HUBERT Laurent, S.A.R.L. BERTHIER PEINTURE GAIA. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 21-09-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0412). — 12, rue de Montyon. — Pét. : M. BAUDOUIIN Frédéric, S.A.S. CARREFOUR PROXIMITE FRANCE. — Modification de la devanture d'un supermarché. — Date d'enregistrement : 24-09-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0413). — 48, rue Saint-Georges. — Pét. : M. AMIOT Alexandre. — Remplacement de 5 fenêtres au 3<sup>e</sup> étage sur rue et cour et création d'une fenêtre au 3<sup>e</sup> étage sur cour. — Date d'enregistrement : 24-09-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0414). — 3, square La Bruyère. — Pét. : M. GUEZ Thierry, CPAB. — Réfection du brisis en ardoise versant square uniquement. — Date d'enregistrement : 25-09-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0415). — 4, rue de Caumartin. — Pét. : M. GUILLOU Vincent, VILLE DE PARIS - D.V.D. — Élargissement du trottoir au droit du 4-6, rue Caumartin. — Date d'enregistrement : 26-09-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0416). — 34, rue Saint-Lazare. — Pét. : M. KABLA Max, S.C.I. LES COLOMBES. — Changement de destination d'un local de bureau en hébergement hôtelier au 1<sup>er</sup> étage sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 27-09-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0417). — 62, rue Saint-Lazare. — Pét. : M. VIGUTTO Hugues, S.A. SAPA. — Ravalement du rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 28-09-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0425). — 28, rue des Petites Ecuries. — Pét. : M. BADAOUI Ralphe. — Changement de destination de locaux de bureaux en habitation (1 logement créé) au 6<sup>e</sup> étage sur cour. — Date d'enregistrement : 17-09-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0426). — 11, boulevard de Strasbourg. — Pét. : M. PIN Arthur, M. PIN Arthur. — Création d'une devanture pour le café-tabac après dépose de la terrasse fermée et remplacement du store. — Date d'enregistrement : 17-09-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0427). — 14, rue d'Hauteville, 33, rue de l'Echiquier. — Pét. : Mme BOUCHER Fanny, S.A.R.L. BULLIZ. — Remplacement d'un conduit d'extraction sur cour du 1<sup>er</sup> étage jusqu'en toiture. — Date d'enregistrement : 18-09-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0428). — 24, boulevard de Bonne Nouvelle, 1, impasse Bonne Nouvelle. — Pét. : M. ERLONG Alain, ETS ROGER JOUANNE. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 19-09-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0429). — 54, rue du Château d'Eau. — Pét. : M. LARENE Antoine. — Ravalement sur la façade côté rue. — Date d'enregistrement : 19-09-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0430). — 197 au 199, rue La Fayette. — Pét. : Mme GUINET Sylvie, CELLNEX FRANCE. — Projet d'implantation d'une antenne-relais. — Date d'enregistrement : 21-09-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0431). — 8, boulevard Saint-Martin. — Pét. : M. ADI Mohand Ouali, S.A.R.L. LIARITTA. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 21-09-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0432). — 19, rue des Petites Ecuries. — Pét. : M. CHATEAU Jean-Marc, CABINET SEPTIME. — Réfection de la couverture d'un bâtiment. — Date d'enregistrement : 24-09-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0433). — 48, rue des Petites Ecuries. — Pét. : M. ALTERESCO Clément, S.A.S. L'ESPACE. — Suppression des barreaux de sécurité en rez-de-chaussée façade sur rue et rénovation du bâtiment sur cour. — Date d'enregistrement : 24-09-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0434). — 43, rue Bichat. — Pét. : FADDOUL WALDEMAR ANTOINE. — Remise en peinture de la devanture existante et rénovation de la menuiserie extérieure et du vitrage. — Date d'enregistrement : 25-09-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0436). — 24, rue d'Enghien. — Pét. : M. DIAS Lionel. — Changement de destination d'un local de commerce en hébergement hôtelier. — Date d'enregistrement : 25-09-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0437). — 10, rue du Faubourg Poissonnière. — Pét. : M. BILLIERES Christophe, S.A.R.L. BILLIERES ARCHITECTE. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 25-09-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0438). — 56, rue de Lancry. — Pét. : M. GARNIER Cédric. — Remplacement d'un châssis de toit versant rue. — Date d'enregistrement : 26-09-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0439). — 11 P, boulevard de la Chapelle. — Pét. : M. PERSON Bernard. — Création d'une grille de clôture. — Date d'enregistrement : 27-09-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0440). — 8 au 14, rue Georg Friedrich Haendel. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et replantation de 2 arbres dans le centre sportif de la Grange aux Belles. — Date d'enregistrement : 27-09-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0441). — 207, rue Saint-Maur. — Pét. : M. BOISSSET Pierre Marie. — Création de deux lucarnes versant cour. — Date d'enregistrement : 28-09-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0442). — 21, rue Juliette Dodu. — Pét. : M. SAUQUET Lucas. — Modification de la devanture d'un restaurant avec rentoilage du store et suppression du rideau mécanique. — Date d'enregistrement : 28-09-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0559). — 50, rue du Faubourg du Temple. — Pét. : M. KEMPF Cyriaque. — Suppression d'une souche de cheminées en toiture sur cour. — Date d'enregistrement : 18-09-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0560). — 4, rue Jean Macé. — Pét. : Mme COHEN Mélinda, RIVE DROITE IMMOBILIER. — Pose d'une porte sur rue d'un ensemble immobilier. — Date d'enregistrement : 18-09-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0561). — 64, rue Oberkampf. — Pét. : M. MARET Renaud, S.A.S. NATURALIA. — Remise en peinture de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 18-09-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0562). — 158, rue Saint-Maur. — Pét. : M. ILARDO Raffaële. — Modification d'une devanture en vue d'installation d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 19-09-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0563). — 73, boulevard Voltaire. — Pét. : Mme FOUCAULT Elodie, S.A. CHARPENTIER. — Ravalement des façades sur rue. — Date d'enregistrement : 20-09-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0564). — 15, boulevard de Ménilmontant. — Pét. : M. MOULA Meziane, S.A.S. ENZO. — Modification de la devanture et rentoilage du store. — Date d'enregistrement : 21-09-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0565). — 63 au 67, rue du Chemin Vert. — Pét. : Mme LEMAIRE Natacha, S.A.S. EGIM. — Isolation thermique par l'extérieur des pignons en limites séparatives sur cour. — Date d'enregistrement : 21-09-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0566). — 23, boulevard Voltaire. — Pét. : M. HAKKAM Karim, AUBLE D'OR. — Modification de la devanture d'une boulangerie. — Date d'enregistrement : 21-09-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0567). — 100, avenue Philippe-Auguste. — Pét. : M. LENGLET Jonas, S.A.R.L. ROOM RUSH. — Ravalement sur la façade côté rue du rez-de-chaussée. — Date d'enregistrement : 25-09-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0568). — 7, rue Boule. — Pét. : M. MADAR Alain, S.C.I. PARDES PATRIMOINE. — Création d'un conduit d'extraction d'air vicié en façade sur cour. — Date d'enregistrement : 25-09-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0569). — 24, rue Titon. — Pét. : Mme MICHEL Rose-Marie. — Fermeture d'une courette au 1<sup>er</sup> étage, façade sur cour. — Date d'enregistrement : 26-09-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0570). — 136, boulevard Voltaire. — Pét. : MM. R. FAR & Y. AMIEL. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 26-09-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0571). — 223, rue du Faubourg Saint-Antoine. — Pét. : M. RICHARD Philippe, S.A.R.L. AAPR. — Ravalement de la façade sur rue et réfection des balcons. — Date d'enregistrement : 27-09-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0572). — 239, rue du Faubourg Saint-Antoine. — Pét. : M. OHNA Benjamin, S.C.I. OTI. — Changement de destination d'un commerce au 1<sup>er</sup> étage sur rue en hébergement hôtelier. — Date d'enregistrement : 27-09-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0573). — 7, boulevard Voltaire. — Pét. : M. CAROLSSA Patrick, S.A.R.L. MANGA. — Modification de la devanture d'un commerce avec pose d'un store-banne. — Date d'enregistrement : 27-09-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0574). — 69, boulevard Voltaire, 5, rue de la Folie-Méricourt. — Pét. : M. LOMBARDINI Maxime, S.A.S. FREE MOBILE. — Installation d'un relais de radiotéléphonie mobile en toiture. — Date d'enregistrement : 28-09-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0575). — 4 au 6, passage Louis-Philippe. — Pét. : M. LE MINTIER Arnaud, COFILIPPE. — Réfection des couvertures d'immeubles. — Date d'enregistrement : 28-09-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0576). — 4, boulevard du Temple. — Pét. : M. BAUD Benoît, S.C.I. TAC. — Ravalement des façades d'une courette et extension du local de gardiennage à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 28-09-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0577). — 1 au 7 B, cité des Trois Bornes, 11 au 13, rue des Trois Bornes. — Pét. : Mme DUMONT Sandrine, SOCIETE IMMOBILIERE DES RESTAURATEURS ET LIMONADIERS. — Remplacement de la vêtue existante sur les façades du 7<sup>e</sup> étage d'un immeuble. — Date d'enregistrement : 28-09-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0578). — 82, rue du Faubourg du Temple. — Pét. : Mme GUILLIER Cécile, S.A.R.L. BEPC. — Réfection de la couverture du bâtiment C sur cour. — Date d'enregistrement : 28-09-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0362). — 55, rue Traversière. — Pét. : M. TANGUY Adrien. — Remplacement d'une verrière et d'un châssis de toit versant cour. — Date d'enregistrement : 19-09-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0363). — 1, rue Elisa Lemonnier, 205, rue de Charenton, 9, rue Dubrunfaut. — Pét. : Mme SEGARD Aegle. — Création d'un châssis de toit versant cour. — Date d'enregistrement : 19-09-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0364). — 26, passage Raguinot. — Pét. : Mme RAMAIN Hélène, CABINET JEAN CHARPENTIER FAIDHERBE. — Ravèlement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 20-09-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0365). — 30 T, avenue Daumesnil. — Pét. : M. GAURIN Olivier, S.A. CABINET GAURIAU ET FILS. — Ravèlement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 20-09-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0366). — 10 au 12, rue Jules Pichard, 33, rue des Meuniers. — Pét. : Mme RONGIER Laëtitia, CABINET MILLON SAINT-LAMBERT. — Remplacement d'une porte de parking au nu de la façade. — Date d'enregistrement : 21-09-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0367). — 2, route de la Ferme. — Pét. : M. LAURANS François, SECF – LE TROT. — Modernisation de l'écran géant de l'hippodrome de Vincennes. — Date d'enregistrement : 21-09-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0368). — 6 au 10, rue des Jardiniers, 1 au 9, allée des Vergers. — Pét. : M. GOULAS Sylvain, S.A.S.U. ORALIA – GRIFFATON ET MONTREUIL. — Réfection de l'étanchéité des toitures-terrasses avec pose de garde-corps sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 21-09-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0369). — 100, quai de la Râpée. — Pét. : M. CHAZALY Frédéric, S.A. GMF VIE. — Modification des façades en rez-de-chaussée sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 24-09-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0370). — 205, rue de Charenton. — Pét. : M. REYBET-DEGAT. — Agrandissement d'une fenêtre de toit sur cour. — Date d'enregistrement : 24-09-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0371). — 82, rue de Charenton. — Pét. : Mme DARRIET. — Remplacement des menuiseries extérieures et pose de grilles au 1<sup>er</sup> étage sur passage. — Date d'enregistrement : 24-09-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0372). — 51, avenue Ledru-Rollin. — Pét. : M. PAGET DOMET Fabrice, VPF AIGOREP. — Remplacement de 5 fenêtres de toit sur rue et cour et création d'une verrière en remplacement de 2 fenêtres de toit sur rue. — Date d'enregistrement : 24-09-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0374). — 8 au 62, Cour Saint-Emilion, 2 au 14, passage Saint-Emilion, 12 au 52, rue François Truffaut. — Pét. : M. JODAR Alain, BERCY VILLAGE. — Création d'un conduit d'extraction en toiture. — Date d'enregistrement : 24-09-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0376). — 32, rue Baron Le Roy. — Pét. : Mme MAI Siyun, S.A.R.L. ISMAC. — Modification de la porte d'accès d'un établissement scolaire privé. — Date d'enregistrement : 25-09-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0377). — 12, rue Montgallet. — Pét. : M. BOUALAVONG Ly, S.C.I. 3HLK. — Changement de destination d'une habitation en extension d'un commerce au rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 25-09-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0378). — 224 au 226, rue de Charenton. — Pét. : M. DEART Rémi, CORDONNERIE DE LA MAIRIE. — Pose d'un store pour une cordonnerie. — Date d'enregistrement : 25-09-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0379). — 195, rue de Charenton. — Pét. : M. FROT Stéphane, S.A.S. MAISON FROT. — Modification de la devanture d'une boulangerie. — Date d'enregistrement : 25-09-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0380). — 1, place de l'île de la Réunion. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage d'un arbre sur la place de l'île de la Réunion. — Date d'enregistrement : 25-09-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0381). — 31, boulevard Poniatowski. — Pét. : Mme LOPES Anne-Aurélié. — Changement de destination de bureau en habitation situé au rez-de-chaussée en façade sur rue. Un logement crée. — Date d'enregistrement : 26-09-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0382). — 14 au 16, rue de Lyon. — Pét. : M. SPINOSA Xavier, S.A.R.L. SOCIETE PLOMBERIE SERVICE. — Réfection des appuis de fenêtres et des garde-manger sur cour. — Date d'enregistrement : 27-09-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0383). — 11, rue Lasson. — Pét. : S.A.S. BECHET HUGUES. — Ravèlement de la façade sur rue et du pignon gauche. — Date d'enregistrement : 27-09-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0384). — 1, rue de Chablis. — Pét. : M. MAURICE Frédéric. — Surélévation d'un garage sur rue. Surface créée : 14 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 28-09-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0385). — 3, avenue du Bel Air. — Pét. : M. HEFTLER Vincent, COTRAGI. — Ravèlement des façades arrières sur cour et des deux pignons attenants (gauche et droit). — Date d'enregistrement : 28-09-2018.

13° arr. (DP-075-113-18-V0352). — 11, boulevard Auguste Blanqui. — Pét. : MM. SAADI/KAOUO Boussard/KAMAL, S.A.S. TAMGOUT. — Installation d'un rideau de fermeture pour une boucherie. — Date d'enregistrement : 18-09-2018.

13° arr. (DP-075-113-18-V0357). — 44, rue Baudricourt. — Pét. : M. DUMONT Séverin, S.A.R.L. DUCLAIR COUVERTURE. — Réfection de la couverture du bâtiment sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 17-09-2018.

13° arr. (DP-075-113-18-V0358). — 43, rue des Longues Raies. — Pét. : Mme CHEVREAU Laurence, PARIS HABITAT. — Remplacement de grilles en limite de propriété sur rue d'un immeuble PARIS HABITAT. — Date d'enregistrement : 18-09-2018.

13° arr. (DP-075-113-18-V0359). — 24, rue des Frigos. — Pét. : AG2R LA MONDIALE. — Pose d'un rideau métallique. — Date d'enregistrement : 19-09-2018.

13° arr. (DP-075-113-18-V0360). — 11 B, rue de l'Amiral Mouchez. — Pét. : M. NATERSKI Matthias, S.C.I. AKELIUS PARIS XIV. — Ravèlement de la façade sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 19-09-2018.

13° arr. (DP-075-113-18-V0361). — 11, boulevard Auguste Blanqui. — Pét. : MM. SAADI/KAOUO Boussad/KAMAL, TAMGOUT. — Installation d'un store pour une boucherie. — Date d'enregistrement : 18-09-2018.

13° arr. (DP-075-113-18-V0362). — 20 B, boulevard Arago. — Pét. : M. MOUROT Bruno, CABINET MOUROT. — Ravèlement des façades sur rue du bâtiment. — Date d'enregistrement : 20-09-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0363). — 43 au 49, rue de la Glacière. — Pét. : M. DE VALLEE Laurent, GO ARCHITECTURE. — Isolation thermique par l'extérieur partielle des façades, remplacement des menuiseries extérieures sur cour, réfection de l'étanchéité d'une toiture-terrasse et création d'une porte d'accès terrasse en remplacement d'une fenêtre au 1<sup>er</sup> étage sur cour. — Date d'enregistrement : 20-09-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0364). — 20, rue du Père Guérin. — Pét. : M. MALHOTRA Somir, O'MEXICO. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 24-09-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0365). — 20, rue de la Glacière. — Pét. : Mme CHEVREAU Laurence, PARIS HABITAT. — Modification de la devanture d'un local artisanal appartenant à PARIS HABITAT. — Date d'enregistrement : 25-09-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0366). — 6, rue Darmesteter. — Pét. : Mme CHEVREAU Laurence, PARIS HABITAT. — Création d'une porte-fenêtre et mise en place d'une rampe d'accès PMR sur cour d'un immeuble PARIS HABITAT OPH. — Date d'enregistrement : 25-09-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0367). — 111, rue du Château des Rentiers. — Pét. : M. MIMOUN Mourade, S.A.R.L. LA CROIX MALO. — Ravalement d'un mur séparatif en limite de propriété. — Date d'enregistrement : 27-09-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0368). — 61, rue Barrault. — Pét. : Mme RELOT Sylvie, S.A.S.U. LES JARDINS DE LA BUTTE. — Rentoilage d'un store-banne d'un fleuriste. — Date d'enregistrement : 27-09-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0369). — 5, rue Véronèse. — Pét. : GIAMPIETRI Pascal, S.A. HOTEL KYRIAD GOBELIN. — Création d'un abri en façade sur cour et d'une surélévation ponctuelle en toiture pour l'installation d'une pompe à chaleur. — Date d'enregistrement : 28-09-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0370). — 4, boulevard Arago. — Pét. : S.A.R.L. LOUIS PEINTURE NEVEU. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 28-09-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0371). — 19, rue de la Reine Blanche. — Pét. : M. CHARRCE Maxime, SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES. — Mise en œuvre d'un portail de garage en alignement sur rue. — Date d'enregistrement : 28-09-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0372). — 81, rue de Tolbiac. — Pét. : M. VIGUTTO Hugues, S.A. SAPA. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 28-09-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0373). — 48, rue Pascal, 33, boulevard Arago. — Pét. : M. DAS Patrick, S.A.R.L. DAS RAVALEMENT. — Ravalement d'un mur pignon. — Date d'enregistrement : 28-09-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-P0433). — 13 au 15, avenue André Rivoire. — Pét. : Mme CAMBY Carine, CIUP - FONDATION NATIONALE. — Agrandissement de baies vitrées. — Date d'enregistrement : 28-09-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0414). — 12, rue Desprez. — Pét. : M. MERIL Christophe, S.A.R.L. ETS. MERIL. — Réfection du brisis ardoises et des lucarnes versant sur rue. — Date d'enregistrement : 17-09-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0415). — 34, rue de l'Aude. — Pét. : M. VUIDEL Laurent, S.A.S. HENEO. — Isolation thermique par l'extérieur des façades sur rue et cour, création d'un local poubelle et vélo, réaménagement d'un parking. Surface démolie : 7,19 m<sup>2</sup>. Surface créée : 18,20 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 17-09-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0416). — 5, passage Joanès. — Pét. : M. VUIDEL Laurent, S.A.S. HENEO. — Isolation thermique par l'extérieur des façades sur rue et cour et modification des menuiseries extérieures sur la façade sur rue au rez-de-chaussée. — Date d'enregistrement : 17-09-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0417). — 12, rue Rémy Dumoncel. — Pét. : M. BERNASSAU Olivier. — Pose d'une fenêtre de toit de mêmes dimensions que celles existantes. — Date d'enregistrement : 18-09-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0418). — 67, rue de l'Ouest. — Pét. : M. LE MEN Thomas, LMG INVESTISSEMENT. — Modification de la devanture. — Date d'enregistrement : 19-09-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0419). — 88, avenue Denfert-Rochereau. — Pét. : M. PILLON Philippe, ASSOCIATION CEUVRES D'AVENIR. — Modification partielle de la façade Sud-Est à rez-de-chaussée sur cour d'un bâtiment de l'Institut d'Éducation Sensorielle afin d'installer un ascenseur pour personne à mobilité réduite. — Date d'enregistrement : 20-09-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0420). — 171, rue Vercingétorix. — Pét. : M. PLIEZ Eric, ASSOCIATION AURORE. — Extension au rez-de-chaussée sur cour d'un foyer de personnes handicapées. Surface créée : 5,70 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 20-09-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0421). — 34, rue des Thermopyles, 87, rue Raymond Losserand. — Pét. : M. HELLIER DU VERNEUIL Pierre, CABINET HELLIER DU VERNEUIL. — Confortement de la façade côté rue des Thermopyles à rez-de-chaussée et 1<sup>er</sup> étage. — Date d'enregistrement : 20-09-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0422). — 66 au 66 T, avenue Jean Moulin, 71, rue des Plantes. — Pét. : M. MADAR Alain, S.C.I. PARDES PATRIMOINE. — Modification de la devanture d'un local artisanal. — Date d'enregistrement : 21-09-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0423). — 8 au 10, rue Crocé-Spinelli, 56 au 72, rue Pernet, 88, rue de l'Ouest. — Pét. : M. FERRE Benoît. — Réfection de l'étanchéité de deux terrasses d'immeubles. — Date d'enregistrement : 21-09-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0424). — 71, avenue du Général Leclerc. — Pét. : M. ABONNENC Jean-Paul, S.A.S. MEDIKIOSK. — Installation d'un kiosque à journaux. — Date d'enregistrement : 24-09-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0425). — 10, rue Poincot. — Pét. : M. BAUDOUIN Frédéric, S.A.S. CARREFOUR PROXIMITE FRANCE. — Modification de la devanture d'un supermarché. — Date d'enregistrement : 24-09-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0426). — 172, boulevard du Montparnasse. — Pét. : M. YAKOVLEFF Jean-Luc, CABINET VOILLEMOT. — Ravalement de la façade sur rue avec réfection des souches de cheminée d'un immeuble. — Date d'enregistrement : 24-09-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0427). — 12, rue Desprez. — Pét. : Mme EURY Marine, S.A.R.L. COGESCO. — Réfection des souches de cheminée. — Date d'enregistrement : 24-09-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0428). — 162, rue du Château. — Pét. : Mme ADAIR Catherine Jennifer, SC ATELIER LE CHATEAU. — Modification de la devanture d'un bureau. — Date d'enregistrement : 25-09-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0429). — 2, rue Delambre, 2, place Pablo Picasso, 108, boulevard du Montparnasse. — Pét. : Mme BUHL Catherine. — Installation d'un climatiseur au 1<sup>er</sup> étage façade sur rue. — Date d'enregistrement : 26-09-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0430). — 37 au 39, rue de La Tombe Issoire. — Pét. : Mme VINSONNEAU Ninon. — Modification des menuiseries extérieures à rez-de-chaussée sur cour d'un local d'habitation. — Date d'enregistrement : 26-09-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0431). — 59, boulevard Saint-Jacques. — Pét. : M. ABONNENC Jean-Paul, S.A.S. MEDIKIOSK. — Modernisation d'un kiosque de presse. — Date d'enregistrement : 28-09-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0432). — 44, avenue du Général Leclerc. — Pét. : M. ABONNENC Jean-Paul, S.A.S. MEDIAKIOSK. — Modernisation d'un kiosque de presse. — Date d'enregistrement : 28-09-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0434). — 218, avenue du Maine. — Pét. : M. RAYMOND Laurent, S.A. QUADRO 14. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 28-09-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0435). — 4, rue Pernety. — Pét. : Mme, M. GALLON Régis et Caroline. — Remplacement de la couverture et des menuiseries extérieures d'un bâtiment à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 28-09-2018.

14<sup>e</sup> arr. (DP-075-114-18-V0436). — 81, rue d'Alésia. — Pét. : Mme EREAC Huguette. — Réfection de la couverture à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 28-09-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0494). — 150, rue Saint-Charles. — Pét. : M. MARET Renaud, NATURALIA. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 18-09-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0495). — 64 au 66, rue de Vouillé. — Pét. : Mme JOLIVET Karine. — Création de deux châssis de toit versant cour. — Date d'enregistrement : 18-09-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0496). — 2, rue Louis Armand. — Pét. : M. BENSALÉM Yacim, VILLE DE PARIS – DJS. — Création d'un abris au sein du parc de sport et de loisirs Suzanne Lenglen. — Date d'enregistrement : 19-09-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0497). — 397, rue de Vaugirard. — Pét. : M. ANTUNES Carlos, S.A.S. C2 IMM SYNDIC. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 20-09-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0498). — 214 au 218, rue Lecourbe. — Pét. : M. MAS Jacky. — Remplacement des fenêtres et volets aux 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> étages et réfection partielle des édicules en toiture-terrasse sur rue. — Date d'enregistrement : 20-09-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0499). — 32, rue des Bergers. — Pét. : Mme LE LOHE Patricia. — Changement de destination d'un local de commerce en habitation à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 21-09-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0500). — 43, rue Rouelle. — Pét. : M. DUVERNAY Stéphane, INTER-FAÇADES. — Ravalement des façades sur rue. — Date d'enregistrement : 21-09-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0501). — 66, rue Falguière. — Pét. : M. DE CACQUERAY Christian, SERVICE CATHOLIQUE DES FUNERAILLES. — Remise en peinture de la devanture d'un commerce existant. — Date d'enregistrement : 21-09-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0502). — 4, rue Bague, 243, rue de Vaugirard. — Pét. : M. SUBEDI Sanju, S.A.S. BIDIT RISHEB. — Remplacement du lambrequin du store pour un restaurant indien. — Date d'enregistrement : 21-09-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0503). — 21, rue Copreaux. — Pét. : M. HUGUENIN Stanislas, S.A.S. CABINET FONCIA PARIS RIVE GAUCHE. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 24-09-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0505). — 8 au 10, boulevard du Montparnasse. — Pét. : M. VILASECA Axel, S.A.S. ETABLISSEMENT CHAPAT & CIE. — Modification d'une devanture en vue d'installation d'un concessionnaire de motocycles. — Date d'enregistrement : 27-09-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0506). — 50, rue des Cévennes, 61, rue Gutenberg. — Pét. : M. CHAUVIN Franck, S.A.S. SOPAR. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 27-09-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0507). — 129, rue de Vaugirard. — Pét. : M. HUBERT Laurent, S.A.R.L. BERTHIER PEINTURE GAIA. — Ravalement du pignon droit. — Date d'enregistrement : 27-09-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0508). — 146, avenue Emile Zola, 13, rue Tournus, 103, rue du Théâtre. — Pét. : M. HEIM Nicolas. — Changement de destination d'un commerce au rez-de-chaussée et R + 1 en habitation sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 27-09-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0509). — 51, rue Rouelle. — Pét. : M. POLAT Dinger, S.A.S.U. APL CONSTRUCTION. — Ravalement sur l'ensemble des façades et murs pignons avec isolation thermique par l'extérieur et réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 27-09-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0510). — 6, place Cambronne. — Pét. : M. ABONNENC Jean-Paul, S.A.S. MEDIAKIOSK. — Modernisation d'un kiosque de presse. — Date d'enregistrement : 28-09-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0511). — 20, boulevard Pasteur. — Pét. : M. ABONNENC Jean-Paul, S.A.S. MEDIAKIOSK. — Modernisation d'un kiosque de presse. — Date d'enregistrement : 28-09-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0594). — 66 B au 66 T, rue Saint-Didier. — Pét. : M. TURKI Mohammed, S.C.I. RAZEEM. — Changement de destination d'un bureau en habitation du rez-de-chaussée au R + 2 (un logement créée). — Date d'enregistrement : 17-09-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0595). — 16, rue Paul Valéry. — Pét. : Mme WEILL Astrid, S.A. GROUPAMA GAN VIE. — Modification des menuiseries extérieures sur rue et cour, rénovation de la couverture avec pose de trois verrières et création d'un local sur terrasse végétalisée. Surface créée : 18,34 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 18-09-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0596). — 58, avenue Foch. — Pét. : S.C.I. DU 58/60 AVENUE FOCH. — Modification de fenêtre en porte-fenêtre et modification de perrons sur jardin-avant. Modification de perrons et transformation de fenêtres en porte-fenêtres avec création d'une véranda sur le jardin-arrière. — Date d'enregistrement : 18-09-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0597). — 24 au 26, avenue Kléber. — Pét. : M. VIGUTTO Hugues, SAPA S.A.S. — Ravalement de courettes. — Date d'enregistrement : 18-09-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0598). — 1, avenue du Mahatma Gandhi. — Pét. : Mme SPEICH Rose, VILLE DE PARIS – D.V. D. — Modification de la signalisation routière du carrefour du tramway du jardin d'acclimatation. — Date d'enregistrement : 20-09-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0599). — 18, rue Félicien David. — Pét. : NG IMMOBILIER. — Fermeture de la résidence par une baie fermée équipée d'une grille (véhicules) et d'un portillon (piétons). — Date d'enregistrement : 20-09-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0600). — 15, rue Raynaud. — Pét. : S.A. NPM. — Ravalement des façades, remplacement des menuiseries extérieures, réfection de la couverture et de l'étanchéité des balcons sur rue. — Date d'enregistrement : 20-09-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0601). — 19, grande avenue de la Villa de la Réunion. — Pét. : Mme DUCHEMIN Mathilde, Mme DIDIER Danet S.A.S. — Abattage d'un arbre. — Date d'enregistrement : 21-09-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0602). — 26 au 28, avenue Raymond Poincaré, 2, villa Malakoff. — Pét. : Mme SARROT Christelle, SWISS LIFE REIM. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 21-09-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0603). — 21, avenue des Sycomores. — Pét. : M. CUILLET Pierre, S.C.I. LES SYCOMORES. — Création d'une véranda à rez-de-chaussée sur cour dans le prolongement d'un local d'habitation. — Date d'enregistrement : 24-09-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0604). — 6, villa Souchier. — Pét. : Mme TOURRES Sarka. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 24-09-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0605). — 41, rue Mirabeau. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Implantation d'une aire de fitness et d'un parcours de santé. — Date d'enregistrement : 25-09-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0606). — 1, boulevard d'Auteuil. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage d'un arbre sec sur pied. — Date d'enregistrement : 25-09-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0607). — 86, avenue Foch. — Pét. : Mme VANDENESCH Albane. — Installation d'une véranda sur la terrasse d'un appartement au 6<sup>e</sup> étage donnant sur rue. — Date d'enregistrement : 26-09-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0608). — 27, rue de la Pompe. — Pét. : M. LOMBARDINI Maxime, S.A.S. FREE MOBILE. — Installation d'un relais de radiotéléphonie en toiture. — Date d'enregistrement : 27-09-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0609). — 2 au 4, place de la Porte Molitor, 2 au 30, boulevard Murat, 1 au 21, avenue du Général Sarrail. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et plantation de 3 arbres dans le centre sportif Georges Hébert. — Date d'enregistrement : 27-09-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0610). — 2 au 8 P, rue du Commandant Guilbaud, 18 au 26, avenue de la Porte de Saint-Cloud. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et plantation d'un arbre dans le centre sportif Stade Français Omnisports Géo-André. — Date d'enregistrement : 27-09-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0611). — 52 au 60, boulevard Lannes, 1 au 7, rue Gérard Philipe, 1, avenue Louis Barthou. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et plantation de 4 arbres dans le Stade de la Porte de la Muette. — Date d'enregistrement : 27-09-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0612). — 22 au 32, boulevard Lannes, 31 au 33, avenue du Maréchal Fayolle, 1 au 7, avenue de Pologne. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et plantation de 2 arbres dans le centre sportif Henry de Montherlant. — Date d'enregistrement : 27-09-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0613). — 7 W, route des Lacs à Passy 61. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et plantation de 2 arbres dans le centre sportif de la piscine d'Auteuil. — Date d'enregistrement : 27-09-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0614). — 68 au 70, rue Saint-Didier. — Pét. : Mme LEGUE Laura. — Création d'un balcon au 2<sup>e</sup> étage sur cour. — Date d'enregistrement : 28-09-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0615). — 10 au 16, rue Pierre Guérin. — Pét. : M. DUCOURTIEUX Philippe, S.C.I. VOLTAIRE CLAVEILLE. — Changement de destination de locaux de bureau en crèche. — Date d'enregistrement : 28-09-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0616). — 7 au 7 B, rue Lalo. — Pét. : M. LEBRIS Cyrille, S.A.S. LE MEHAUTE. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 28-09-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0539). — 25, rue Gauthery. — Pét. : M. DUMONT Séverin, S.A.R.L. DUCLAIR COUVERTURE. — Réfection de la couverture du bâtiment sur rue. — Date d'enregistrement : 17-09-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0540). — 17, rue Ruhmkorff. — Pét. : M. MAINECOURT Olivier, S.A. LOISELET ET DAIGREMONT. — Réfection de la couverture et remplacement de la verrière. — Date d'enregistrement : 17-09-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0541). — 56, rue de Tocqueville. — Pét. : EPIC DESLAURIER Alain, S.C.I. 85, RUE DE LEVIS. — Modification de la devanture d'un commerce et de la façade du 1<sup>er</sup> étage avec isolation thermique par l'extérieur. — Date d'enregistrement : 18-09-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0542). — 5, rue Torricelli. — Pét. : M. BARCIK Kévin, FONDATION VALENTIN HAUY c/o TELMMA. — Remplacement des menuiseries extérieures sur la façade sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 18-09-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0543). — 31, rue des Batignolles. — Pét. : M. DUTKO Sergueï, S.A.S. BREIZH CAFE BATIGNOLES. — Modification de la devanture en vue d'installation d'une crêperie. — Date d'enregistrement : 18-09-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0544). — 8, rue Gounod. — Pét. : Mme LABRO MORIN Charlotte. — Remplacement de deux fenêtres de toit. — Date d'enregistrement : 18-09-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0545). — 120 au 122, rue de Courcelles. — Pét. : M. SANCHEZ Olivier, S.A.S. EGIP. — Ravalement des façades sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 18-09-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0546). — 16, rue Descombes. — Pét. : M. FELICI Jean-Paul, S.A.S. THOMANN-HANRY. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 19-09-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0547). — 4, rue Hélène et François Missoffe. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 19-09-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0548). — 147, avenue de Clichy. — Pét. : M. GUEZ Thierry, CABINET CPAB. — Réfection complète des toitures de deux bâtiments. — Date d'enregistrement : 20-09-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0549). — 31, boulevard Berthier. — Pét. : M. TRISOLINI Vincent. — Remplacement d'une véranda et d'une verrière. — Date d'enregistrement : 20-09-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0550). — 184, boulevard Pereire. — Pét. : M. FOURNAISE Julien. — Création de cinq châssis de toit avec suppression d'une fenêtre de toit existante. — Date d'enregistrement : 20-09-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0551). — 177, boulevard Maiesherbes. — Pét. : M. GUIOT Alex, S.A.S. ORALIA LEPINAY MALET. — Ravalement de la courette. — Date d'enregistrement : 20-09-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0552). — 10, rue Jacquemont. — Pét. : Mme CORDIER Anne. — Abattage d'un arbre. — Date d'enregistrement : 20-09-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0553). — 68, boulevard de Courcelles. — Pét. : Mme GUITTIER Eve, S.A. NPM. — Remplacement des menuiseries extérieures sur rue, cours et courettes excepté au 7<sup>e</sup> étage sur rue. — Date d'enregistrement : 20-09-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0554). — 45, rue des Moines. — Pét. : M. WIM Van Gorp, S.A.S. WIM A TABLE. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 21-09-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0555). — 6, rue du Docteur Heulin. — Pét. : M. BAUBAN Philippe, S.A.S. BAGNIS. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 21-09-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0556). — 58, boulevard des Batignolles. — Pét. : M. FARGNIER Roland, RFC. — Installation d'un climatiseur en toiture d'un immeuble. — Date d'enregistrement : 21-09-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0557). — 146, boulevard Pereire. — Pét. : Mme DUQUESNOY Laure, HOTEL LES RESIDENCES. — Modification des menuiseries extérieures au rez-de-chaussée avec pose de store côté rue pour un hôtel. — Date d'enregistrement : 24-09-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0558). — 9, rue Claude Pouillet. — Pét. : M. GILBERTON Jean-Pierre, S.A.R.L. SGPI. — Isolation thermique par l'extérieur d'un pignon sur cour. — Date d'enregistrement : 25-09-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0559). — 1, rue Denis Poisson. — Pét. : M. ROCHE Antonin, S.A. EDAC ROCHE BOBOIS. — Installation de deux unités extérieures de climatisation sur terrasse en toiture. — Date d'enregistrement : 26-09-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0560). — 12, rue Philibert Delorme. — Pét. : M. HUBERT Laurent, S.A.R.L. BERTHIER PEINTURE GAIA. — Réfection de deux balcons au 7<sup>e</sup> étage sur rue d'un local d'habitation. — Date d'enregistrement : 27-09-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0561). — 53, rue de La Jonquière. — Pét. : M. RAYES Georges, S.A.S. CHEZ GEORGIO. — Remise en peinture de la devanture et pose d'un store-banne d'un restaurant italien. — Date d'enregistrement : 27-09-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0562). — 6, avenue Mac-Mahon. — Pét. : M. LOMBARDINI Maxime, S.A.S. FREE MOBILE. — Installation d'un relais de radiotéléphonie en toiture. — Date d'enregistrement : 27-09-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0563). — 6, avenue de la Porte de Clichy. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS - D.E.V.E. — Abattage et plantation de 4 arbres dans le centre sportif Léon Biancotto. — Date d'enregistrement : 27-09-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0564). — 16, rue Sauffroy. — Pét. : Mme SACHSE-SIMONNEAU Anne, S.A.S. S 2 ARCHITECTES. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 27-09-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0565). — 34, avenue de Villiers. — Pét. : Mme SACUTO Anny. — Remplacement des fenêtres et des volets au 1<sup>er</sup> étage. — Date d'enregistrement : 28-09-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0566). — 17, avenue de Clichy. — Pét. : HAKAN GONCA Beste. — Modification de la façade au 1<sup>er</sup> étage avec remplacement des menuiseries extérieures. — Date d'enregistrement : 28-09-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0567). — 82, avenue des Ternes. — Pét. : M. LARANT Jacques-Olivier, PORTFOLIO. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 28-09-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0568). — 26, rue des Epinettes. — Pét. : M. PELLERIN Laurent, S.A.S. C2PL RESIDENCES. — Ravalement des façades de bâtiments avec modification des menuiseries du bâtiment B. — Date d'enregistrement : 28-09-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0569). — 10, rue Denis Poisson. — Pét. : M. COHEN-SABBAN Jonathan. — Changement de destination d'une annexe d'habitation en local de commerce. — Date d'enregistrement : 28-09-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0570). — 31, rue Lepic. — Pét. : Mme GAUDU Blandine, S.A.S. SYROBLED. — Modification de la devanture d'un traiteur. — Date d'enregistrement : 17-09-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0571). — 4, rue Stephenson. — Pét. : M. NAIM CHOUGHAN Cyril, S.A.S. GE RENOV. — Création de deux châssis de toit. — Date d'enregistrement : 17-09-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0572). — 54 au 54 T, rue Marx Dormoy, 83, rue Philippe de Girard. — Pét. : M. MARET Renaud, NATURALIA. — Modification de la devanture d'un commerce existant avec rénovation du local. — Date d'enregistrement : 18-09-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0573). — 52 B, rue de Clignancourt. — Pét. : M. MOSSO, S.A.R.L. CABINET GESTIM. — Ravalement de la courette Sud. — Date d'enregistrement : 18-09-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0574). — 40, rue du Poteau. — Pét. : Mme MANAUD Isabelle, PHARMACIE SANTE BIEN ÊTRE. — Modification de la devanture d'une pharmacie. — Date d'enregistrement : 18-09-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0575). — 18, rue Duhesme. — Pét. : M. RAVEL D'ESTIENNE Florent. — Changement de destination de bureaux en appartement situé au 2<sup>e</sup> étage façade sur cour. — Date d'enregistrement : 18-09-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0576). — 53, rue du Simplon. — Pét. : M. SANCHEZ Olivier, S.A.S. EGIP. — Réfection des balcons en façade sur rue. — Date d'enregistrement : 18-09-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0578). — 29, rue Poulet. — Pét. : M. ELBAZ Mardoche, S.A.S. MEGA. — Modification de la devanture d'un commerce de vente de matériel informatique. — Date d'enregistrement : 18-09-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0579). — 40, rue Véron. — Pét. : M. KASAKOLU Pierre Octave. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 19-09-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0580). — 134, rue Ordener. — Pét. : M. BAUDOIN Frédéric, S.A.S. CARREFOUR PROXIMITE FRANCE. — Modification de la devanture d'un supermarché. — Date d'enregistrement : 24-09-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0581). — 8, rue Constance. — Pét. : M. ALBANESI Jean-Charles, CABINET C.S.J.C. — Ravalement du rez-de-chaussée de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 24-09-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0582). — 26, rue Doudeauville, 2, rue Francis Carco. — Pét. : M. PIERROT Fabrice. — Pose de stores pour un salon de thé. — Date d'enregistrement : 24-09-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0583). — 10 au 12, boulevard de Clichy. — Pét. : M. MADAR Alain, S.C.I. PARDES PATRIMOINE. — Remplacement d'un conduit d'extraction d'air vicié en façade sur cour. — Date d'enregistrement : 25-09-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0584). — 16, rue Tourlaque, 13 au 15, rue Damrémont. — Pét. : M. MADAR Alain, S.C.I. PARDES PATRIMOINE. — Création d'un conduit d'extraction d'air vicié en façade sur cour. — Date d'enregistrement : 25-09-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0585). — 16, rue Baudelique. — Pét. : Mme POCGESCHI Aline. — Changement de destination d'un commerce en habitation situé en rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 25-09-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0586). — 22, rue Burq. — Pét. : Mme MIKALKHOV Viviane. — Modification de toiture, création d'une verrière et extension d'un logement à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 26-09-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0587). — 98, rue Ordener. — Pét. : M. FOURNIER Alexis, CBT MAVILLE IMMOBILIER. — Ravalement des façades donnant sur cour avec réfection partielle de la couverture. — Date d'enregistrement : 26-09-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0588). — 60 au 62, rue Lepic, 45 au 47, rue Durantin. — Pét. : M. ALLEAUME Augustin, ALLEAUME ET GOULART. — Réfection de la couverture, des souches de cheminées et remplacement de 2 fenêtres de toit sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 27-09-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0589). — 36 au 38, avenue de Clichy, 4, rue Ganneron. — Pét. : M. ROBINE Gérard, S.A.R.L. FERRY. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 27-09-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0590). — 162 au 172, rue Championnet, 135, rue Belliard. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et plantation d'un arbre dans le centre sportif Championnet. — Date d'enregistrement : 27-09-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0591). — 48, rue Championnet. — Pét. : Mme MENINA Marie, ETUDE DANREMONT. — Ravalement de la façade sur rue avec remplacement des menuiseries extérieures et des garde-corps. — Date d'enregistrement : 28-09-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0592). — 17, rue Muller. — Pét. : M. VIGUTTO Hugues, S.A. SAPA. — Ravalement de la façade sur cour et des souches. — Date d'enregistrement : 28-09-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0312). — 112, avenue Jean Jaurès. — Pét. : Mme JOURDRIN Gaëtane, PHARMACIE 112. — Modification de la devanture d'une pharmacie. — Date d'enregistrement : 18-09-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0313). — 163, avenue Jean Jaurès. — Pét. : M. GUEZ Thierry, CABINET CPAB. — Réfection de la couverture d'un immeuble et réfection du brisis. — Date d'enregistrement : 18-09-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0314). — 59, rue de Belleville. — Pét. : M. GOUIDER Helmi, CLN. — Travaux de ravalement du pignon de droite sur comble du 61, rue de Belleville et courette intérieure. — Date d'enregistrement : 20-09-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0315). — 132, rue de Crimée. — Pét. : M. EL MAAZOUZ. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 20-09-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0316). — 31, avenue Simon Bolivar. — Pét. : M. ZINAI Tariq Henri, CASA ARCHITECTURE. — Travaux de ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 21-09-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0317). — 8, rue des Solitaires. — Pét. : M. GAISNE Bastien. — Modification de la toiture et création de châssis de toit. — Date d'enregistrement : 26-09-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0318). — 62, rue de Meaux. — Pét. : Mme PROVILLARD Sandrine, SYNDIC CAUCHEMEZ LAUBEUF. — Ravalement des façades sur cour et réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 28-09-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0319). — 21, rue Cavendish. — Pét. : M. LEVY Pascal, E.U.R.L. SEGUIN LEVY. — Ravalement des façades du bâtiment B sur cour. — Date d'enregistrement : 28-09-2018.

20<sup>e</sup> arr. (DP-075-120-18-V0357). — 14, rue des Rigoles. — Pét. : M. MAS Nicolas. — Création de deux châssis de toit. — Date d'enregistrement : 17-09-2018.

20<sup>e</sup> arr. (DP-075-120-18-V0358). — 10, square des Cardeurs. — Pét. : Mme PEYROT Joëlle, S.E.M. R.I.V.P. — Modification des loggias aux 3<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> étages en façade de la rue de Srebrenica d'un immeuble d'habitation. — Date d'enregistrement : 20-09-2018.

20<sup>e</sup> arr. (DP-075-120-18-V0359). — 10 au 12, rue des Vignoles, 23, rue Planchat. — Pét. : M. KISTLER Francis, S.C.I. LES BIZETS. — Remplacement d'une menuiserie extérieure au rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 20-09-2018.

20<sup>e</sup> arr. (DP-075-120-18-V0360). — 50, boulevard de Charonne. — Pét. : M. KRICHANE Abdelkader, S.A.S. RAR. — Modification de la devanture d'une brasserie et pose d'un store après dépose de la terrasse fermée. — Date d'enregistrement : 20-09-2018.

20<sup>e</sup> arr. (DP-075-120-18-V0361). — 2 au 8, passage Fréquel, 26 au 36, rue de Fontarabie, 9 au 27, rue Vitruve. — Pét. : M. JOURDAN Stéphane, S.A.S. CABINET JOURDAN. — Isolation thermique par l'extérieur des façades, remplacement des menuiseries extérieures et réfection de l'étanchéité des toitures-terrasses avec pose de garde-corps sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 21-09-2018.

20<sup>e</sup> arr. (DP-075-120-18-V0362). — 17 au 33, rue du Repos. — Pét. : M. KRANTZ Nicolas, S.A.S. ETUDES ET COPROPRIETES MIRABEAU. — Isolation thermique par l'extérieur des façades, remplacement des menuiseries extérieures, des volets et réfection de l'étanchéité des toitures-terrasses avec pose de garde-corps sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 21-09-2018.

20<sup>e</sup> arr. (DP-075-120-18-V0363). — 113, rue de Ménilmontant. — Pét. : M. KAOUKÉB Richard, PARIS HABITAT OPH DT EST. — Ravalement des façades avec mise en place d'une isolation thermique par l'extérieur et remplacement de la clôture du jardin. — Date d'enregistrement : 21-09-2018.

20<sup>e</sup> arr. (DP-075-120-18-V0364). — 6, rue d'Avron. — Pét. : M. RODRIGUES Miguel, S.A.R.L. NETFACADES. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 24-09-2018.

20<sup>e</sup> arr. (DP-075-120-18-V0365). — 8, rue du Soleil. — Pét. : Mme LONGRO Ruth, SYNPIERRES IMMOBILIER. — Pose d'une isolation thermique par l'extérieur sur la façade du pignon d'un immeuble. — Date d'enregistrement : 24-09-2018.

20<sup>e</sup> arr. (DP-075-120-18-V0366). — 14, rue du Capitaine Ferber. — Pét. : M. LE DRUILLENEC Rémi. — Changement de destination d'un local de bureau en habitation. — Date d'enregistrement : 25-09-2018.

20<sup>e</sup> arr. (DP-075-120-18-V0367). — 186, boulevard de Charonne. — Pét. : M. PERESS Jonathan, ADOMA. — Remplacement des menuiseries extérieures et des volets roulant situé au 2<sup>e</sup> étage façade sur rue d'un appartement. — Date d'enregistrement : 25-09-2018.

20<sup>e</sup> arr. (DP-075-120-18-V0368). — 22, rue du Clos. — Pét. : M. RICHARD Kaoukeb, PARIS HABITAT. — Réalisation d'une fresque sur le mur situé au-dessus du fleuriste Kelly's Fleurs appartenant à PARIS HABITAT OPH. — Date d'enregistrement : 25-09-2018.

20<sup>e</sup> arr. (DP-075-120-18-V0369). — 3, rue Sorbier. — Pét. : M. SUMEIRE Martin. — Surélévation partielle d'un bâtiment sur cour. — Date d'enregistrement : 26-09-2018.

20<sup>e</sup> arr. (DP-075-120-18-V0371). — 40, rue de Fontarabie. — Pét. : M. WALLER Arthur. — Modification d'un châssis de toit et création d'une fenêtre de toit. — Date d'enregistrement : 27-09-2018.

20<sup>e</sup> arr. (DP-075-120-18-V0372). — 148, boulevard de Ménilmontant. — Pét. : S.A.R.L. BRAKHA Bernard, S.C.I. L'ETOILE SAINT-MARTIN. — Ravalement de la façade sur rue, du pignon Nord et des souches de cheminées versant rue. — Date d'enregistrement : 28-09-2018.

20<sup>e</sup> arr. (DP-075-120-18-V0373). — 72, rue Pelleport. — Pét. : S.C.I. PLO-S. — Modification de la façade d'un local de bureaux. — Date d'enregistrement : 28-09-2018.

20<sup>e</sup> arr. (DP-075-120-18-V0374). — 36 au 38, rue du Télégraphe. — Pét. : M. GESTIN Benjamin, EPIC EAU DE PARIS. — Création d'une clôture autour du réservoir d'eau. — Date d'enregistrement : 28-09-2018.

### Liste des permis d'aménager autorisés entre le 16 septembre et le 30 septembre 2018.

6<sup>e</sup> arr. (PA-075-106-18-V0002). — Quai de Conti, quai Malaquais. — Pét. : Mme GRANDJEAN Caroline, VILLE DE PARIS – D.V.D. – SAGP. — Création d'une piste cyclable. — Date de la décision : 18-09-2018.

8<sup>e</sup> arr. (PA-075-108-18-V0003). — Avenue des Champs-Élysées, place de la Concorde. — Pét. : Mme GRANDJEAN Caroline, VILLE DE PARIS – D.V.D. – SGAP. — Aménagement de pistes cyclables avenue des Champs-Élysées, entre les rues de Tilsitt/Presbourg jusqu'à la Place de la Concorde exclue, et implantation de places de stationnement vélos en bord de trottoir. — Date de la décision : 17-09-2018.

11<sup>e</sup> arr. (PA-075-111-18-V0003). — Boulevard Voltaire. — Pét. : Mme GRANDJEAN Caroline, VILLE DE PARIS – D.V.D. — Aménagement de 2 pistes cyclables avec séparateurs boulevard Voltaire entre la place de la Nation et la place Léon Blum. — Date de la décision : 21-09-2018.

12<sup>e</sup> arr. (PA-075-112-18-V0002). — Route de Ceinture du Lac Daumesnil, Carrefour de la Conservation, avenue de Saint-Maurice. — Pét. : Mme GRANDJEAN Caroline, VILLE DE PARIS – DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS. — Réaménagement du carrefour de la Conservation dans le Bois de Vincennes avec élargissement des espaces piétonnier et cyclable, augmentation des espaces végétalisés et implantation d'éclairages. — Date de la décision : 18-09-2018.

### Liste des permis de construire autorisés entre le 16 septembre et le 30 septembre 2018.

1<sup>er</sup> arr. (PC-075-101-18-V0014). — 9 au 11, rue des Lavandières Sainte-Opportune. — Pét. : M. REVILLON Claude, S.A.R.L. WALTER GESTION. — Arch. : S.A.R.L. MCH-GB ROY, 107, rue de Paris, 92100 BOULOGNE BILLAN COURT. — Ravèlement des façades sur rue et cour (Monument Historique inscrit le 12-04-1974). — Date de la décision : 27-09-2018.

2<sup>e</sup> arr. (PC-075-102-15-V0010-M02). — 2 au 4, rue Favart, 85 au 89, rue de Richelieu, 29 au 33, rue Saint-Marc. — Pét. : S.N.C. ACE PROMOTION. — Arch. : WILMOTTE ET ASSOCIES S.A., 68, rue du Faubourg Saint-Antoine, 75012 PARIS. — Modifications des accès d'un immeuble de bureaux côté rue Richelieu et rue Favart par création de 2 trémies de part et d'autre de la rampe d'accès, mise en valeur de l'entrée, remplacement du hall traversant par un hall d'accueil et mise en place de nouveaux patios côté rue Richelieu. Modificatif aux PC n<sup>os</sup> 075-102-15-V-0010 et 075-102-15-V-0010-M01 délivrés les 18-12-2015 et 29-05-2017. — Date de la décision : 26-09-2018.

2<sup>e</sup> arr. (PC-075-102-18-V0011). — 90 au 92, passage Choiseul, 23, rue Saint-Augustin, 89 au 91, passage Choiseul. — Pét. : M. DE LA TAILLE Benoît. — Arch. : M. MANDON Jean-Marie, 10, ville d'Alésia, 75014 PARIS. — Ravèlement des façades intérieures du passage Choiseul et réfection du sous-plafond au niveau 1. Monument Historique inscrit le 07-07-1974. — Date de la décision : 17-09-2018.

2<sup>e</sup> arr. (PC-075-102-18-V0012). — 23, boulevard Poissonnière. — Pét. : M. CAHILL Vincent, S.A.S. CORCORAN'S IRISH PUB. — Arch. : M. ABCHI Michel-Antoine, 15, rue Clapeyron, 75008 PARIS. — Rentoilage du store-banne d'une brasserie. Bâtiment inscrit le 09-01-1926. — Date de la décision : 21-09-2018.

5<sup>e</sup> arr. (PC-075-105-16-P0003). — 10, rue Henri Barbusse, 115, boulevard Saint-Michel. — Pét. : AMBASSADE DU ROYAUME DU MAROC. — Arch. : M. OUALALOU Tarik, 99, rue de la Verrerie, 75004 PARIS. — Construction d'un bâtiment de 6 étages sur 1 niveau de sous-sol, sur rues, à usage de centre culturel marocain et de bureaux, avec toitures-terrasses végétalisées non accessibles, après démolition du bâtiment existant en R + 1 et R + 6 sur 1 niveau de sous-sol. Surfaces de planchers construites : 1 374 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 25-09-2018.

5<sup>e</sup> arr. (PC-075-105-18-V0007). — 270 au 272, rue Saint-Jacques, 9, rue Pierre-Nicole. — Pét. : M. LUPO Pascal, LA MAISON DES MINES ET DES PONTS ET CHAUSSEES. — Arch. : MM. DERAM/TAUVEL Jean-Marc/Olivier, 6, rue des Abbesses, 75018 PARIS. — Surélévation d'un niveau de la résidence étudiante « Pierre Nicole » pour création de 5 chambres, remplacement de l'ascenseur et réaménagement de son accès au rez-de-chaussée, extension de la terrasse végétalisée sur cour. Surface créée : 121 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 21-09-2018.

7<sup>e</sup> arr. (PC-075-107-18-V0032). — 15, rue de Grenelle. — Pét. : M. PRUNIER Michel, CABINET PRUNIER. — Arch. : CABINET PRUNIER, 37, avenue Rapp, 75007 PARIS. — Ravèlement des façades et pignons et réfection des souches de cheminées et de l'étanchéité des balcons sur jardin. Monument Historique inscrit le 29-03-1926. — Date de la décision : 19-09-2018.

8<sup>e</sup> arr. (PC-075-108-15-V0022-M02). — 18 au 22, rue de Berri. — Pét. : S.A.S. BERRI. — Arch. : M. BAHAMOU Hamid, 25, avenue Mozart, 75016 PARIS. — Création d'une salle de réunion, d'un espace fitness et SPA en remplacement de 2 chambres, modification des emplacements des chambres pour personnes à mobilité réduite, modification de la façade à rez-de-chaussée sur rue et d'ouvertures devenant toute hauteur en façade sur jardin, rehaussement des ouvertures pompiers, ajout d'une allège sur toutes les chambres sur rue, suppression du bow-window en façade sur rue et création d'un sol en granit en pied de façade sur rue. Surface de plancher créée : 171 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 18-09-2018.

8<sup>e</sup> arr. (PC-075-108-17-V0047). — 33, rue d'Artois. — Pét. : S.C.I. 33 ARTOIS. — Arch. : M. MORRIS Charles, 23, rue de Silly, 92100 BOULOGNE BILLAN COURT. — Restructuration d'un immeuble de bureaux avec création d'une extension à rez-de-chaussée sur jardin et changement de destination de locaux d'habitation en bureaux à R – 1, rez-de-chaussée, entresol, R + 5 et R + 6. Surface de plancher créée : 327 m<sup>2</sup>. Surface de plancher supprimée : 288 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 20-09-2018.

8<sup>e</sup> arr. (PC-075-108-18-V0006). — 18 B, rue d'Anjou, 9, rue de Surène. — Pét. : M. BOUKOBZA Gabriel, S.C.I. 18 BIS ANJOU. — Arch. : M. RICHARD Florent, 60, rue Saint-André des Arts, 75006 PARIS. — Création d'un potager en toiture-terrasse avec garde-corps maçonné au pourtour, après démolition de la toiture existante d'un bâtiment de R + 6 étages, sur rues, construction d'une serre abritant en partie l'ascenseur et l'escalier créé accédant à la terrasse depuis le dernier étage et ravèlement des façades du dernier niveau avec remplacement des menuiseries extérieures et pose de stores. Surface de plancher créée : 32 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 17-09-2018.

8<sup>e</sup> arr. (PC-075-108-18-V0017). — 22 au 24, rue Bayard, 22 au 24, impasse d'Antin. — Pét. : M. SANIERES Loïc, LAVA BAYARD S.C.I. — Arch. : M. SCHOENERT Axel, 20, avenue de l'Opéra, 75001 PARIS. — Restructuration de 3 bâtiments de bureau de R + 3, R + 6 et R + 7 étages sur 2 niveaux de sous-sols partiels, sur rue et impasse, en vue de leur regroupement pour ne former qu'un seul bâtiment avec décaissement pour extension du 2<sup>e</sup> sous-sol, démolition totale du rez-de-chaussée pour reconstruction avec remise à niveau, démolitions partielles de planchers et murs porteurs à tous les niveaux pour reconstruction en structure bois, création d'un patio et d'un jardin planté, réfection des couvertures, création d'une verrière en remplacement de châssis de toit, dépose des édicules, des équipements techniques et de l'antenne, végétalisation des terrasses accessibles et non-accessibles, ravèlement des façades sur rue et cour du n<sup>o</sup> 24 Bayard avec déplacement de l'entrée au parking côté impasse et création de façades en laiton et verre côtés rue Bayard et impasse d'Antin. Surface de plancher créée : 4 866 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 27-09-2018.

8<sup>e</sup> arr. (PC-075-108-18-V0018). — 20, rue de Téhéran, 38, rue de Lisbonne. — Pét. : M. RICHE Olivier, S.A.R.L. IMMOBILIERE 38 LISPAR. — Arch. : S.A.S. WILMOTTE ET Associés Architecte, 68, rue du Faubourg Saint-Antoine, 75012 PARIS. — Réhabilitation d'un immeuble de bureaux en R + 5 sur un niveau de sous-sol à usage de stationnement, de salle de sport et de locaux techniques avec modification des distributions verticales et horizontales en vue de la mise aux normes de l'accessibilité et de la sécurité et modification des façades Est et Sud sur cour. Surface de plancher créée : 55 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 28-09-2018.

10<sup>e</sup> arr. (PC-075-110-17-V0033). — 52, rue des Petites Ecuries. — Pét. : S.N.C. 52 PETITES ECURIES. — Arch. : M. DEWYNTER Nicolas, 121, boulevard de Sébastopol, 75002 PARIS. — Réhabilitation et restructuration d'un ensemble immobilier avec changement de destination, démolition-reconstruction de planchers, ravalement des façades, création d'une cour en cœur de parcelle après démolition des verrières existantes, modification du couronnement du bâtiment A sur rue et surélévation de 2 niveaux du bâtiment en fond de parcelle. Surface créée : 628 m<sup>2</sup>. Surface supprimée : 1 081 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 19-09-2018.

12<sup>e</sup> arr. (PC-075-112-17-V0029-M01). — Avenue du Polygone 45. — Pét. : ASSOCIATION EQUESTRE BAYARD. — Arch. : OCTANT ARCHITECTURE, 11, rue Dumont d'Urville, 76178 ROUEN CEDEX 01. — Transmission de la convention d'occupation temporaire du domaine public et modification du nombre d'accroches vélos et poussettes. Modificatif au PC n° 075-112-17-V-0029 délivré le 26-03-2018. — Date de la décision : 25-09-2018.

13<sup>e</sup> arr. (PC-075-113-14-V0050-M01). — 70 au 78, rue Jeanne d'Arc. — Pét. : R.I.V.P. — Arch. : M. BEGUIN Gilles, 43, rue de Nantes, 75019 PARIS. — Abattage et replantation de 4 arbres. Modificatif au PC n° 075-113-14-V-0050 délivré le 11-03-2015. — Date de la décision : 18-09-2018.

13<sup>e</sup> arr. (PC-075-113-18-V0003). — 109, avenue de Ivry. — Pét. : M. RAJZBAUM Philippe. — Arch. : M. DE MAILLARD Pierre, 57, rue du Puits, 27950 SAINT-PIERRE D'AUTILS. — Surélévation de 2 étages, après démolition de la toiture, d'un bâtiment de 3 étages sur 1 niveau de sous-sol, sur rue et cour, en vue de création de 4 logements. Surface créée : 93 m<sup>2</sup>. S.T. : 113 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 18-09-2018.

13<sup>e</sup> arr. (PC-075-113-18-V0011). — 77, rue du Château des Rentiers. — Pét. : M. SCHNEIDER Daniel, R.I.V.P. — Arch. : M. MESZAROS Daniel, 8, passage Brûlon, 75012 PARIS. — Construction d'un immeuble d'habitation de 7 étages sur un niveau de sous-sol (12 logements créés), et d'un commerce à rez-de-chaussée. Surface créée : 872,40 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 26-09-2018.

13<sup>e</sup> arr. (PC-075-113-18-V0019). — 12 au 16, boulevard du Général Jean Simon, 2 au 16, allée Paris-Ivry, rue Jean Antoine de Baïf. — Pét. : M. BONNARDOT Luc, MARIIGNAN RESIDENCES. — Arch. : XTU ARCHITECTES, M. DESMAZIERES et Mme LEGENDRE, 32, rue Paradis, 75010 PARIS. — Construction de 2 bâtiments de 12 étages sur 1 niveau de sous-sol comprenant 52 places de stationnement, et 1 bâtiment de 11 étages en surplomb des voies ferrées, sur rues, dénommés « TREE HOUSE », « PLANT HOUSE » et « ALGO HOUSE », à usage d'habitation (296 logements dont 141 sociaux), d'un commerce, d'une résidence étudiante pour les jeunes chercheurs et d'incubateur de start-up, avec serres et potager commun en toitures-terrasses pour « TREE HOUSE » et « PLANT HOUSE », et culture de micro-algues en façades et en toiture-terrasse pour « ALGO HOUSE ». Surface créée : 15 193 m<sup>2</sup>. S.T. : 2 869 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 26-09-2018.

14<sup>e</sup> arr. (PC-075-114-16-P0011-M01). — 2, rue Prévost Paradol, 26, boulevard Brune, 1 au 15, rue du Général Humbert. — Pét. : M. CHASSANIOL Jean-Luc, CENTRE HOSPITALIER SAINTE-ANNE. — Arch. : M. ANE Ludovic, 1, rue Cabanis, 75014 PARIS. — Remplacement de la clôture vitrée par un grillage perforé avec modification de sa hauteur, sur la terrasse du 6<sup>e</sup> étage de l'hôpital Sainte-Anne. Modificatif au PC n° 075-114-16-P-0011 délivré le 26-09-2016. — Date de la décision : 18-09-2018.

14<sup>e</sup> arr. (PC-075-114-17-V0038-T01). — 88, boulevard Arago, 3 au 5, rue Méchain. — Pét. : M. LOT Rémi, S.A. MAMA IARD. — Arch. : A+C ARCHITECTE ET CONTRACTANT HAMID BAHAMOU, 25, avenue Mozart, 75016 PARIS. — Transfert. — Date de la décision : 21-09-2018.

15<sup>e</sup> arr. (PC-075-115-11-V0054-M03). — 194 au 196, rue Lecourbe. — Pét. : Mme PEENE-DUPONT Isabelle, S.A.S. PERL. — Arch. : M. BRESLIN Thierry, 15, boulevard Sadi Carnot, 95880 ENGHEN-LES-BAINS. — Modifications des persiennes, de la teinte des façades, modification de l'édicule technique en toiture-terrasse, réduction de jours de souffrance et création d'une gaine sur courette. Modificatif aux PC n°s 075-115-11-V-0054, 075-115-11-V-0054-T01 et 075-115-11-V-0054-M02 délivrés les 20-03-2014, 23-01-2015 et 07-09-2015. — Date de la décision : 20-09-2018.

15<sup>e</sup> arr. (PC-075-115-18-V0020). — 92, rue des Entrepreneurs. — Pét. : M. LEBOZEC Franck, STE ENTREPRENEURS 92. — Arch. : CABINET NEXT ARCHITECTES PARIS DRL, 64, rue de Romainville, 93100 MONTREUIL. — Construction de deux maisons mitoyennes en R + 3 (deux logements créés) après démolition du bâtiment sur cour. Surface de plancher créée : 389,20 m<sup>2</sup>. Surface de plancher démolie : 311,90 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 24-09-2018.

16<sup>e</sup> arr. (PC-075-116-13-V1025-M03). — 6, rue Laurent-Pichat, 121, avenue de Malakoff. — Pét. : M. ZAKHARIA Nicolas, S.C.I. MALAKOFF PICHAT. — Arch. : S.A.R.L. ATELIER D'ARCHITECTURE FRANCK HAMMOUTÈNE, 10, rue des Lyonnais, 75005 PARIS. — Modification des façades et des toitures, redistribution des locaux techniques en sous-sols, changement de certaines essences d'arbres, légère augmentation des surfaces réservées au local vélos et aux deux-roues motorisés du parc de stationnement. Modificatif aux PC n°s 075-116-13-V1025, 075-116-13-V1025-01 et 075-116-13-V1025-M02 délivrés les 27-12-2013, 27-01-2015 et 13-05-2015. — Date de la décision : 25-09-2018.

16<sup>e</sup> arr. (PC-075-116-17-V0042). — 4, rue Eugène Delacroix, 43, rue Decamps. — Pét. : S.A.S. COURS HATTEMER. — Arch. : AABO, M. Benoit OUDIN, 21, boulevard Chanzy, 08200 SEDAN. — Changement de destination partiel d'un bâtiment de bureau de 2 étages sur 1 niveau de sous-sol, sur rues et patio intérieur, en école privée élémentaire, réfection de l'étanchéité de la toiture-terrasse accessible avec construction d'un édicule d'escalier de secours prolongé par un auvent et implantation d'un escalier extérieur jusqu'au 2<sup>e</sup> étage en cœur d'îlot, redistribution intérieure avec modification des liaisons verticales, et ravalement de la façade côté rue Delacroix avec création de bas-relief en soulèvement. Surface supprimée : 12 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 28-09-2018.

16<sup>e</sup> arr. (PC-075-116-17-V0078). — 49 au 51, avenue de la Grande Armée. — Pét. : M. MADAR Alain, S.C.I. PARDES PATRIMOINE. — Arch. : M. GALLIZIA Alain, 102, avenue Victor Hugo, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT. — Restructuration des niveaux R - 1, rez-de-chaussée, R + 2 et R + 3 d'un immeuble à usage de commerce et de bureau avec changement de destination partielle de commerce en bureau aux R + 1, R + 2 et R + 3, affouillement au R - 1 pour extension du commerce, création d'une cour intérieure avec mise en place d'une tour incendie, création de patios, agrandissement d'ouvertures, surélévation partielle au niveau R + 6, modification des façades à rez-de-chaussée sur avenue de la Grande Armée et rue Le Sueur. Surface de plancher créée : 776 m<sup>2</sup>. Surface de plancher supprimée : 336 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 26-09-2018.

16<sup>e</sup> arr. (PC-075-116-18-P0042). — 2, rue Paul Valéry, 50, avenue Kléber. — Pét. : M. DE SOTO POLAR Alvaro, AMBASSADE DU PÉROU. — Arch. : CHANSON ET WAGNER S.A.R.L. D'ARCHITECTURE, 5, rue Jean Ferrandi, 75006 PARIS. — Ravalement des façades, remplacement des menuiseries extérieures, réfection de la couverture sur rues et cour, isolation thermique par l'extérieur de la façade sur courette, réfection du portail, création de 2 lucarnes sur cour, réaménagement de la cour, déplacement de l'équipement de climatisation, installation d'un abri-conteneurs à déchets et restauration de l'intérieur des locaux de l'ambassade du Pérou. Monument Historique inscrit le 21-12-2004. — Date de la décision : 18-09-2018.

16<sup>e</sup> arr. (PC-075-116-18-V0011). — 69, rue Michel-Ange, 69 au 71, boulevard Exelmans. — Pét. : M. SALET Nicolas, S.C.C.V. PARIS 69 EXELMANS. — Arch. : M. STEFAN Aurélien, 1 square Théodore Judlin, 75015 PARIS. — Construction, après démolition totale des bâtiments existants, d'un bâtiment de 10 étages sur 3 niveaux de sous-sols, sur rues et jardin, à usage d'habitation (61 logements créés dont 24 sociaux), de commerce et de stationnement en sous-sols (35 places), avec toiture-terrasse inaccessible végétalisée, et terrasses accessibles végétalisées. Surface de plancher supprimée : 1 218,60 m<sup>2</sup>. Surface de plancher créée : 3 867,67 m<sup>2</sup>. S.T. : 565 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 19-09-2018.

16<sup>e</sup> arr. (PC-075-116-18-V0023). — 75, avenue de la Grande Armée. — Pét. : M. ANCELY Thibault, S.C.I. AVENIR GRANDE ARMEE. — Arch. : CABINET BAUMSCHLAGER EBERLE ARCHITECTES, 7, rue Debelleye, 75003 PARIS. — Réhabilitation d'un ensemble immobilier à usage de bureaux et commerces à rez-de-chaussée avec extension des bâtiments sur cour, mise en valeur de la grande galerie à rez-de-chaussée, création de nouvelles façades pour le bâtiment « Pergolèse » et sur cour, réaménagement des toitures et des terrasses, réaménagement des espaces intérieurs et restructuration des cours existantes. Surface de plancher créée : 13 503 m<sup>2</sup>. Surface de plancher démolie : 12 817 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 25-09-2018.

16<sup>e</sup> arr. (PC-075-116-18-V0027). — 15 au 15 B, rue de Musset. — Pét. : M. MICHEL Olivier-André, S.C.I. LDM. — Arch. : M. PUEL Mathieu, 55, rue de Rivoli, 75001 PARIS. — Surélévation d'un niveau d'un bâtiment à usage d'habitation de R + 2 sur rue, création d'une terrasse au R + 1 et modification de la façade sur cour. Surface créée : 38,97 m<sup>2</sup>. S.T. : 153 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 28-09-2018.

16<sup>e</sup> arr. (PC-075-116-18-V0031). — 165, avenue Victor Hugo. — Pét. : M. LEVY Emile, S.C.I. DU 165, AVENUE VICTOR HUGO. — Arch. : M. BUENO Alexis, 24, rue Arthur Fontaine, 93200 SAINT-DENIS. — Aménagement d'un logement en remplacement d'un garage à rez-de-chaussée sur cour avec remplacement partiel des menuiseries extérieures, décaissement partiel du sol et création d'une mezzanine. Surface créée : 39 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 17-09-2018.

16<sup>e</sup> arr. (PC-075-116-18-V0033). — 19, rue de la Pompe. — Pét. : Mme PLISSON Karen, S.A.S. CABINET PLISSON. — Arch. : M. MILOTIC Olivier, 12, avenue du Général de Gaulle, 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE. — Extension du 1<sup>er</sup> au 7<sup>e</sup> étage d'un bâtiment de 10 étages sur 1 niveau de sous-sol d'habitation et commerce à rez-de-chaussée avec modification de la façade à rez-de-chaussée et de la devanture, création de balcons du 1<sup>er</sup> au 7<sup>e</sup> étage, extension de la terrasse au 8<sup>e</sup> étage et ravalement des façades du 8<sup>e</sup> au 10<sup>e</sup> étage sur rue. Surface créée : 118 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 28-09-2018.

16<sup>e</sup> arr. (PC-075-116-18-V0035). — 24, avenue de New York, 1, rue de la Manutention. — Pét. : S.N.C. NEW YORK-TOKYO. — Arch. : M. LE PRIOL Patrick, 30, rue des Gantelles, 35700 RENNES. — Réhabilitation d'un bâtiment de bureau de 2 étages sur un niveau de sous-sol et d'un bâtiment d'habitation en fond de parcelle avec réfection des toitures, réfection de la verrière du bâtiment sur rue et remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures. — Date de la décision : 27-09-2018.

17<sup>e</sup> arr. (PC-075-117-15-V0005-M02). — 73, rue Mstislav Rostropovitch. — Pét. : BOUYGUES IMMOBILIER. — Arch. : BE PARIS, 7, rue Debelleye, 75003 PARIS. — Modifications légères des façades, de l'aménagement du patio et des garde-corps. Surface créée : 17 384 m<sup>2</sup>. Modificatif aux PC n<sup>os</sup> 075-117-15-V-0005 et 075-117-15-V-0005-M01 délivrés les 05-10-2015 et 24-02-2016. — Date de la décision : 20-09-2018.

17<sup>e</sup> arr. (PC-075-117-17-V0039-M01). — 230 au 234, rue de Courcelles. — Pét. : M. SCHNEIDER Daniel, REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS. — Arch. : Mme VOYATZIS Christine, 61, rue de la République, 94360 BRY-SUR-MARNE. —

Modification de matériaux des façades de 2 bâtiments d'habitation sur cour. Modificatif au PC n<sup>o</sup> 075-117-17-V-0039 délivré le 15-12-2017. — Date de la décision : 20-09-2018.

18<sup>e</sup> arr. (PC-075-118-12-V1078-M02). — 57, rue de la Chapelle. — Pét. : S.C.I. SOGARIS PARIS LES ESPACES LOGISTIQUES URBAINS. — Arch. : STE SAGL GALLOIS LANTEZ ARCHITECTES ASSOCIES, 22, rue Delambre, 75014 PARIS. — Changement de destination des blocs T2, T4 et T7 de bureau en CINASPIC avec modifications mineures de façade et création d'un local de tri sélectif. Surface créée : 36 858 m<sup>2</sup>. Modificatif aux PC n<sup>os</sup> 075-118-12-V1078 et 075-118-12-V1078-M01 délivrés les 19-06-2014 et 26-10-2017. — Date de la décision : 27-09-2018.

18<sup>e</sup> arr. (PC-075-118-14-V0064-M01). — 20, rue Labat. — Pét. : Mme de BREM Valérie, ELOGIE – S.I.E.M.P. — Arch. : Mme RUEL Françoise, 61, boulevard Saint-Marcel, 75013 PARIS. — Modification de l'ascenseur pour mise aux normes d'accessibilité en sous-sol avec réaménagement et suppression des baies en façade sur cour du R + 1 au R + 5. Modificatif au PC n<sup>o</sup> 075-118-14-V-0064 délivré le 06-07-2015. — Date de la décision : 26-09-2018.

18<sup>e</sup> arr. (PC-075-118-17-V0036). — 14 au 16 B, rue Caulaincourt, 45 au 45 B, rue Lepic. — Pét. : S.A.S. ARKOSE. — Arch. : BAEHR ET LANDAU ARCHITECTES, 12, rue Jean Bleuzen, 92170 VANVES. — Changement de destination d'un local artisanal et de commerce au rez-de-chaussée et d'un parc de stationnement au R + 1 en salle de sport avec démolition de la dalle basse du R + 1, modification des devantures avec un ravalement partiel de la façade et remplacement de la verrière. Surface démolie : 659,19 m<sup>2</sup>. S.T. : 1 218 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 18-09-2018.

18<sup>e</sup> arr. (PC-075-118-17-V0044). — 44, rue Lamarck. — Pét. : S.C.I. 44, RUE LAMARCK. — Arch. : MAIDENBERG ARCHITECTURE, 39, rue du Sentier, 75002 PARIS. — Surélévation d'un étage avec changement de destination d'un bâtiment à usage de bureau en hébergement hôtelier du sous-sol au R + 4 avec création d'un patio, changement des menuiseries sur la façade sur rue, modification des liaisons verticales, végétalisation de la toiture. (42 chambres créées). Surface démolie : 233 m<sup>2</sup>. Surface créée : 191 m<sup>2</sup>. S.T. : 405 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 27-09-2018.

18<sup>e</sup> arr. (PC-075-118-17-V0058). — 33, rue Doudeauville. — Pét. : ICF NOVEDIS. — Arch. : S.A.R.L. GALIANO-SIMON, 50, rue d'Hauteville, 75010 PARIS. — Surélévation de 2 étages sur rue et sur les ailes d'un bâtiment d'habitation de R + 2 (12 logements créés) avec démolition des 2 édicules de cages d'escalier et de souches de cheminées, pose de stores-bannes sur cour, création d'une toiture-terrasse végétalisée et travaux d'étanchéité au R + 2, remplacement des menuiseries extérieures des parties communes, ravalement des façades, prolongement des trémies d'escalier, réaménagement de la cour et des courettes, et mise aux normes d'accessibilité et de sécurité. Surface créée : 604 m<sup>2</sup>. S.T. : 1 224 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 26-09-2018.

18<sup>e</sup> arr. (PC-075-118-18-V0014-T01). — 14, rue Duc. — Pét. : Mme BRUN-COSME Joëlle Andrée. — Arch. : M. BIRIOTTI Roger, 2, place du Marché Sainte-Catherine, 75004 PARIS. — Transfert. — Date de la décision : 26-09-2018.

18<sup>e</sup> arr. (PC-075-118-18-V0037). — 2 au 16, rue Fernand Labori, 102 au 114, boulevard Ney, 1 au 47, avenue de la Porte de Clignancourt. — Pét. : M. PETIT François, ASSOCIATION CHARONNE. — Arch. : M. GUIGNARD Pierre, 80, rue du Chemin Vert, 75011 PARIS. — Changement de destination d'un commerce en centre d'accueil pour des personnes en difficulté avec modification de la façade, déplacement de l'entrée, de l'escalier, création d'une sortie de secours et réaménagement intérieur pour mise aux normes d'accessibilité et de sécurité. Surface supprimée : 4 m<sup>2</sup>. Surface créée : 4 m<sup>2</sup>. S.T. : 12 653 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 28-09-2018.

18<sup>e</sup> arr. (PC-075-118-18-V0038). — 16, rue Boinod. — Pét. : M. LOUIZ ELAJLI Saïd. — Arch. : M. SOVICHE Adrien, 26, ALLEE DU LUXEMBOURG, 93320 LES PAVILLONS-SOUS-BOIS. — Changement de destination d'un commerce en habitation (1 logement créé), avec modification de la façade à rez-de-chaussée. — Date de la décision : 21-09-2018.

19<sup>e</sup> arr. (PC-075-119-17-V0043). — 186, avenue Jean Jaurès, 85 au 89, rue Petit. — Pét. : PARIS HABITAT OPH. — Arch. : ARCHI 5, Mme Anne PEZZONI, 48-50, rue Voltaire, 93100 MONTREUIL. — Construction, après division de la parcelle sur jardin en 2 lots, d'un bâtiment de 6 étages sur 1 niveau de sous-sol à usage d'habitation (65 logements) et de 9 maisons individuelles de 1 étage, accessibles depuis le 186, avenue Jean-Jaurès, et réhabilitation avec démolition partielle de plancher du rez-de-jardin au 5<sup>e</sup> étage d'un bâtiment de 5 étages sur rez-de-jardin et 1 niveau de sous-sol, à usage de garage, en vue de sa transformation en 75 logements, accessible depuis le 85-89, rue Petit, avec aménagement paysager des espaces libres pour création de jardins. Surface créée : 7 285 m<sup>2</sup>. S.T. : 6 928 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 18-09-2018.

19<sup>e</sup> arr. (PC-075-119-18-P0029). — 30, avenue Coirentin Cariou. — Pét. : M. CURIS Hervé, UNIVERSCIENCE EPPDCSI. — Fermeture d'une trémie au niveau 2 du bâtiment musée. Surface créée : 53 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 19-09-2018.

20<sup>e</sup> arr. (PC-075-120-18-V0011). — 9, rue de Lagny. — Pét. : M. SOUFFIR JOHN ROYCE Yves. — Surélévation partielle de deux étages d'un bâtiment en R + 1 sur cour avec changement de destination d'entrepôt en habitation et ravalement des façades Sud et Nord. Surface de plancher créée : 64 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 26-09-2018.

#### Liste des permis de démolir autorisés entre le 16 septembre et le 30 septembre 2018.

1<sup>er</sup> arr. (PD-075-101-18-V0004). — 2, rue du Pont Neuf. — Pét. : M. PAVY François, S.A. LA BELLE JARDINIÈRE. — Ouverture d'une trémie et création d'une baie dans un mur porteur à rez-de-chaussée. — Date de la décision : 25-09-2018.

7<sup>e</sup> arr. (PD-075-107-18-V0006). — 8 B, rue de Solférino. — Pét. : M. BANSAY Sacha, S.C.I. 10 SOLFERINO. — Création de trémies – Démolition d'une surface de plancher dans l'entresol, de quelques voiles et démolition d'une allège en façade – Élargissement de certaines baies intérieures. — Date de la décision : 28-09-2018.

11<sup>e</sup> arr. (PD-075-111-18-V0007). — 42 B, rue Sedaine. — Pét. : M. LOSSET Julien, S.C.I. RUBRIQUE A BRAC. — Démolition d'un appentis à rez-de-chaussée sur cour. — Date de la décision : 19-09-2018.

13<sup>e</sup> arr. (PD-075-113-18-V0005). — 24 au 26, rue Gandon, 2 au 6, rue Tagore, 141, avenue d'Italie. — Pét. : M. BALA Philippe, VILLE DE PARIS – SLA 5/13. — Démolition partielle de la couverture de la courette à rez-de-chaussée. — Date de la décision : 20-09-2018.

13<sup>e</sup> arr. (PD-075-113-18-V0007). — 74, avenue d'Italie, 146 au 148 B, rue de Tolbiac, 27 au 31, rue du Moulinet. — Pét. : S.A. RTE – RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE. — Démolition de la structure métallique qui sert d'abri de parking. — Date de la décision : 21-09-2018.

14<sup>e</sup> arr. (PD-075-114-18-V0008). — 5, villa Duthy. — Pét. : M. CLAPEAU Olivier. — Démolition partielle d'une maison individuelle. — Date de la décision : 20-09-2018.

15<sup>e</sup> arr. (PD-075-115-18-V0009). — 31, rue des Bergers. — Pét. : M. SCHNEIDER Daniel, R.I.V.P. — Démolition de l'ensemble des bâtiments. — Date de la décision : 28-09-2018.

17<sup>e</sup> arr. (PD-075-117-18-V0019). — 30, rue Truffaut. — Pét. : Mme FRAISSE Isabelle. — Démolition de la toiture d'une maison individuelle. — Date de la décision : 20-09-2018.

### POSTES À POURVOIR

#### Direction du Logement et de l'Habitat. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H). — Architecte voyer en chef ou ICSAP en chef.

Poste : chef-fe de l'Agence de l'Etude de Faisabilité.

Contact : M. Pascal MARTIN, chef du Service technique de l'habitat — Email : [DLH-recrutement@paris.fr](mailto:DLH-recrutement@paris.fr).

Référence : AV en chef n° 46870/ICSAP en chef n° 47048.

#### Direction des Espaces Verts et de l'Environnement. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H). — Ingénieur des services techniques ou Architecte voyer.

Poste : Responsable de la Division Stratégique de développement durable.

Contact : M. David CRAVE.

Tél. : 01 71 28 50 50 — Email : [david.crave@paris.fr](mailto:david.crave@paris.fr).

Référence : IST n° 47070/AV n° 47078.

#### Direction des Finances et des Achats. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H). — Ingénieur et architecte (IAAP). — Spécialité Génie urbain, écologie urbaine et mobilité.

Poste : Acheteur-se expert-e au CSP AEP — Domaine nettoyage voie publique.

Contact : Jean LECONTE/Frank GOMEZ.

Tél. : 01 71 28 56 17/01 71 28 51 75.

Email : [jean.leconte@paris.fr](mailto:jean.leconte@paris.fr)/[Frank.gomez@paris.fr](mailto:Frank.gomez@paris.fr).

Référence : Intranet IAAP n° 46991.

#### Direction de l'Attractivité et de l'Emploi. — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H).

Service : Bureau des Economies Solidaires et Circulaires (BESC).

Poste : Adjoint-e au chef du bureau des économies solidaires et circulaires.

Contact : M. Patrick TRANNOY — Tél. : 01 71 19 21 07.

Référence : AP 18 47012.

#### Direction de la Démocratie, des Citoyen-ne-s et des Territoires. — Avis de vacance de deux postes d'attaché ou d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H).

##### 1<sup>er</sup> poste :

Service : Service politique de la Ville.

Poste : Chef-fe de projet Politique de la Ville des quartiers du 18<sup>e</sup> arrondissement.

Contact : Myriam LORTAL/Annabelle BARRAL-GUILBERT — Tél. : 01 42 76 70 96.

Référence : AT 18 46229/AP 18 46230.

**2<sup>e</sup> poste :**

Service : Service de la cohésion et des ressources humaines.

Poste : Chef-fe de bureau.

Contact : Fabien GILLET — Tél. : 01 42 76 57 13.

Référence : AT 18 46976/AP 18 46977.

**Direction des Finances et des Achats. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).**

Service : Service de Gestion Déléguée.

Poste : Expert-e budgétaire.

Contact : Virginie GAGNAIRE — Tél. : 01 42 76 34 30.

Référence : AT 18 46943.

**Direction Constructions Publiques et Architecture. — Avis de vacance de dix postes de catégorie B (F/H). — Techniciens Supérieurs (TSP). — Spécialité Constructions et bâtiment.**

**1<sup>er</sup> poste :**

Poste : Technicien en subdivision (F/H).

Contact : M. Gaël PIERROT, chef de la SLA 18.

Tél. : 01 49 25 88 44 — Email : [gael.pierrot@paris.fr](mailto:gael.pierrot@paris.fr).

Référence : Intranet TS n° 42791.

**2<sup>e</sup> poste :**

Poste : Technicien-ne supérieur-e au sein de la subdivision 2 du pôle études et travaux de la SLA 7-15.

Contact : Alain LEMOINNE ou Philippe BERTRAND.

Tél. : 01 43 92 42 00.

Email : [alain.lemoinne@paris.fr](mailto:alain.lemoinne@paris.fr)/[philippe.bertrand@paris.fr](mailto:philippe.bertrand@paris.fr).

Référence : Intranet TS n° 44827.

**3<sup>e</sup> poste :**

Poste : Technicien-ne supérieur-e, surveillant-e de travaux au sein du secteur du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Contact : Anneli DUCHATEL ou Guy LE COQ.

Tél. : 01 80 05 44 30.

Email : [anneli.duchatel@paris.fr](mailto:anneli.duchatel@paris.fr)/[guy.lecoq@paris.fr](mailto:guy.lecoq@paris.fr).

Référence : Intranet TS n° 44829.

**4<sup>e</sup> poste :**

Poste : Technicien-ne supérieur-e au sein du pôle exploitation technique de la SLA 16-17.

Contact : Alexandra VERNEUIL, cheffe de la SLA 16-17.

Tél. : 01 40 72 17 50 — Email : [alexandra.verneuil@paris.fr](mailto:alexandra.verneuil@paris.fr).

Référence : Intranet TS n° 44834.

**5<sup>e</sup> poste :**

Poste : Surveillant-e de Travaux (H/F).

Contact : Stéphan LAJOURS, chef de la SLA 20.

Tél. : 01 71 28 33 42 — Email : [stephan.lajours@paris.fr](mailto:stephan.lajours@paris.fr).

Référence : Intranet TS n° 44838.

**6<sup>e</sup> poste :**

Poste : Technicien-ne supérieur-e principal-e surveillant-e de travaux au sein de la subdivision 3 (17<sup>e</sup> Sud) du pôle études et travaux.

Contact : Alexandra VERNEUIL, cheffe de la SLA 16-17.

Tél. : 01 40 72 17 50 — Email : [alexandra.verneuil@paris.fr](mailto:alexandra.verneuil@paris.fr).

Référence : Intranet TS n° 45550.

**7<sup>e</sup> poste :**

Poste : Assistant-e technique au chef de la Mission CPE écoles.

Contact : Joseph TANG, chef de la mission CPE Ecoles/Magali DOMERGUE, chef de la section.

Tél. : 01 43 47 64 87/01 43 47 82 20.

Email : [joseph.tang@paris.fr](mailto:joseph.tang@paris.fr)/[magali.domergue@paris.fr](mailto:magali.domergue@paris.fr).

Référence : Intranet TS n° 46050.

**8<sup>e</sup> poste :**

Poste : Technicien-ne bâtiment au sein de la subdivision 3 dont le périmètre géographique d'intervention est le Sud du 13<sup>e</sup> arrondissement.

Contact : M. Philippe BALA, chef de la SLA — Amélie FARCETTE, adjointe au chef de la SLA 5-13.

Tél. : 01 45 87 67 25.

Email : [philippe.bala@paris.fr](mailto:philippe.bala@paris.fr) ou [ameli.farcette@paris.fr](mailto:ameli.farcette@paris.fr).

Référence : Intranet TS n° 46185.

**9<sup>e</sup> poste :**

Poste : Technicien-ne au sein de la 2<sup>e</sup> subdivision « études et travaux » de la SABA.

Contact : Elisa HEURTEBIZE, cheffe de la subdivision.

Tél. : 01 42 76 76 73 — Email : [elisa.heurtebize@paris.fr](mailto:elisa.heurtebize@paris.fr).

Référence : Intranet TS n° 46245.

**10<sup>e</sup> poste :**

Poste : Technicien-ne bâtiment au sein de la subdivision 1 dont le périmètre géographique d'intervention est le 5<sup>e</sup> arrondissement qui comprend également l'enseignement supérieur.

Contact : Philippe BALA, chef de la SLA 5-13 ou Amélie FARCETTE, son adjointe.

Tél. : 01 45 87 67 25.

Email : [philippe.bala@paris.fr](mailto:philippe.bala@paris.fr) ou [amelie.farcette@paris.fr](mailto:amelie.farcette@paris.fr).

Référence : Intranet TS n° 46364.

**Direction Constructions Publiques et Architecture. — Avis de vacance d'un poste de catégorie B (F/H). — Technicien Supérieur (TS). — Spécialité Constructions et bâtiment.**

Poste : Technicien-ne à la subdivision Nord.

Contact : Michel TONIN, chef de la SALPA ou Hocine AZEM, son adjoint — Tél. : 01 71 28 54 91 ou 01 71 28 55 20.

Email : [michel.tonin@paris.fr](mailto:michel.tonin@paris.fr) ou [hocine.azem@paris.fr](mailto:hocine.azem@paris.fr).

Référence : Intranet TS n° 45234.

**Direction de la Voirie et des Déplacements. — Avis de vacance d'un poste de catégorie B (F/H). — Technicien Supérieur (TS). — Spécialité Génie urbain.**

Poste : Chargé de projets (H/F).

Contact : Stéphanie TORREZ-DAVID ou Nicolas MOUY.

Tél. : 01 44 87 43 50/01 44 87 43 00.

Email : [stephanie.torrez@paris.fr](mailto:stephanie.torrez@paris.fr)/[nicolas.mouy@paris.fr](mailto:nicolas.mouy@paris.fr).

Référence : Intranet TS n° 47006.

**Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Avis de vacance d'un poste de catégorie B (F/H). — Technicien Supérieur (TS).**

Poste : Technicien-ne chargé-e de programmation de travaux et d'entretien du patrimoine.

Contact : Patrick LANDES/Carole TCHOUDAM.

Tél. : 01 44 67 21 22/01 44 67 21 36.

Email : [patrick.landes@paris.fr](mailto:patrick.landes@paris.fr)/[carole.tchoudam@paris.fr](mailto:carole.tchoudam@paris.fr).

Référence : Intranet TS n° 46133.

**Direction des Espaces Verts et de l'Environnement. — Avis de vacance d'un poste de catégorie B (F/H). — Technicien Supérieur (TS). — Spécialité Prévention des risques professionnels.**

Poste : Assistant-e de prévention.

Contact : Vincent BOITARD.

Tél. : 01 71 28 59 77/01 71 28 59 82.

Email : [vincent.boitard@paris.fr](mailto:vincent.boitard@paris.fr).

Référence : Intranet TS n° 47061.

**Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Avis de vacance d'un poste de catégorie B (F/H). — Agent de Maîtrise (AM).**

Poste : Technicien-ne chargé-e de programmation de travaux et d'entretien du patrimoine.

Contact : Patrick LANDES/Carole TCHOUDAM.

Tél. : 01 44 67 21 22/01 44 67 21 36.

Email : [patrick.landes@paris.fr](mailto:patrick.landes@paris.fr)/[carole.tchoudam@paris.fr](mailto:carole.tchoudam@paris.fr).

Référence : Intranet PM n° 46134.

**Direction de la Jeunesse et des Sports. — Avis de vacance d'un poste de catégorie B. — Référent-e jeunesse de territoire du secteur Est (11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements).**

Corps (grades) : agent de catégorie B — Poste n° : 47051.

Spécialité : sans spécialité.

Localisation :

Direction : Direction de la Jeunesse et des Sports.

Service : Sous-direction de la jeunesse / Service des projets territoriaux et des équipements/Bureau du secteur Est.

Adresse : 25, boulevard Bourdon, 75004 Paris.

Accès : Bastille.

Description du bureau ou de la structure :

Au sein du service des projets territoriaux et des équipements, le bureau du secteur Est couvre les 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements. Il est l'interlocuteur principal des Mairies d'arrondissement pour tous les sujets relatifs à l'action de la Ville en faveur de la jeunesse.

Nature du poste :

Intitulé du poste : référent jeunesse de territoire du secteur Est (11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements).

Contexte hiérarchique : Le bureau regroupe, en plus du chef de bureau, 2 référents jeunesse de territoire.

Encadrement : Non.

Activités principales :

— animation des réseaux jeunesse (échange d'informations, mises en contact des partenaires, accompagnement de projets collectifs, animation de réunions avec, le cas échéant, les élus d'arrondissement en charge de la jeunesse, rédaction de compte-rendus, etc.) ;

— rédaction, suivi et mise en œuvre, en liaison étroite avec les Mairies d'arrondissement, des contrats jeunesse d'arrondissement (CJA). Un CJA formalise les priorités d'un arrondissement en matière de jeunesse en fonction des spécificités et des priorités politiques de l'arrondissement tout en respectant les grandes orientations de la politique jeunesse parisienne ;

— suivi des équipements jeunesse : Centres Paris Anim', Espaces Paris jeunes ;

— promotion des dispositifs municipaux destinés aux jeunes ;

— promotion et accompagnement des démarches visant à solliciter la parole et les attentes des jeunes et à développer leur participation à la vie de la cité ;

— encouragement ou coordination de projets ponctuels portés par les jeunes des arrondissements ou comportant une forte implication de leur part ou favorisant le travail en réseau des acteurs jeunesse des territoires.

Spécificités du poste / contraintes : expérience souhaitée dans l'animation de réseau, la co construction de projets et dans le travail en équipe / mobilité et disponibilité. Poste basé dans le 20<sup>e</sup> arrondissement.

Profil souhaité :

*Qualités requises — Connaissances professionnelles — Savoir-faire :*

N° 1 : Aptitude au travail en équipe, à l'échange et à la co-construction d'initiatives et de propositions, sens des relations humaines — maîtrise des outils de bureautique (Word, Excel, PWP, etc.) notamment pour l'élaboration de tableaux de suivi des actions engagées.

N° 2 : Capacité à formaliser et à transmettre les informations recueillies, à sa hiérarchie comme aux partenaires des territoires — Connaissance du secteur jeunesse.

N° 3 : Autonomie et sens de l'initiative (recherche d'expériences intéressantes et de bonnes pratiques en vue de leur reproduction — Connaissance de l'organisation et des ressources de la Mairie de Paris.

N° 4 : Mise en liaison de ressources en vue de satisfaire des besoins ou d'élaborer des projets.

N° 5 : Capacités rédactionnelles, esprit de synthèse.

Contact :

Nom : Emmanuel DUFOUR, chef de bureau — Tél. : 01 42 76 81 31.

Bureau : bureau du secteur Est.

Email : [emmanuel.dufour@paris.fr](mailto:emmanuel.dufour@paris.fr).

Service : Service des projets territoriaux et des équipements

Adresse : 25, boulevard Bourdon, 75004 Paris.

Poste à pourvoir à compter du : 1<sup>er</sup> mars 2019.

DRH — BAIOP 2013.

*Le Directeur de la Publication :*

Frédéric LENICA